

U d'/of OTTAWA
39003001443729



Il a été tiré de cet ouvrage
25 exemplaires sur papier pur fil des papeteries Lafuma,
à Voiron, numérotés 1 à 25.

HISTOIRE POLITIQUE

CHRONIQUES DE QUINZAINE

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1920.

RAYMOND POINCARÉ
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE POLITIQUE

CHRONIQUES DE QUINZAINE

I

(15 MARS - 1er SEPTEMBRE 1920)



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e



HISTOIRE POLITIQUE

CHRONIQUES DE QUINZAINE

I

15 mars 1920.

L'union sacrée. — Le président de la République. — L'exécution du traité de Versailles. — Les responsabilités de l'Allemagne. — La créance de la France. — La volonté du Parlement. — Le Conseil suprême. — Les méthodes diplomatiques. — La question de Constantinople. — Le temps perdu.

La *Revue des Deux Mondes* a bien voulu m'offrir l'occasion d'entretenir périodiquement ses lecteurs des graves questions politiques et sociales qui, après les terribles secousses de ces dernières années, demeurent posées devant le gouvernement de la République et dont la solution peut avoir une influence décisive sur l'avenir de la France. En accueillant avec reconnaissance la proposition qui m'était faite, je ne me suis pas

dissimulé que les charmants écrivains qui ont rédigé avant moi cette chronique de quinzaine avaient rendu, par avance, ma tâche très difficile. Même ceux d'entre eux qui siégeaient au Sénat, comme mon regretté ami Francis Charmes, ou à la Chambre, comme M. Charles Benoist, étaient surtout, dans les Assemblées, des témoins attentifs et impartiaux des hommes et des choses. La vie politique ne les avait jamais pris tout entiers; ils avaient la bonne fortune, assez rare chez les membres de la représentation nationale, de n'avoir pas été ministres et de ne pouvoir être suspects de défendre, sous couleur de thèse générale, leur cause personnelle. Ils étaient libres d'exprimer, avec une ironie discrète, sur les débats parlementaires, des jugements qui gardaient le plus souvent un caractère académique et sur lesquels ne se projetait pas l'ombre de leur propre passé. Non seulement ils étaient détachés des luttes qu'ils observaient, mais leur désintéressement était garanti par ce rôle de spectateurs amusés, qu'ils avaient volontairement choisi. J'ai ressenti quelque inquiétude à penser qu'en touchant à des choses d'hier ou d'autrefois, je ne serais peut-être pas bien placé pour conserver la même sérénité. Je me suis également demandé si, dans l'exposé de quelques-unes de mes idées, je ne me trouverais pas parfois en désaccord avec

une partie de la nombreuse clientèle de la *Revue*. Ce qui m'a, sinon tout à fait rassuré, du moins empêché de me laisser arrêter par ces appréhensions, c'est la conscience d'avoir, pendant sept ans, essayé de demeurer, au milieu des partis, un arbitre dépouillé de toute préoccupation intéressée. Les fonctions mêmes dont j'avais alors la charge m'ont accoutumé à faire silencieusement, lorsqu'il le fallait, le sacrifice de mes opinions. A cette école un peu rude, on s'habitue vite à prendre une mesure assez exacte des incidents quotidiens, à tout considérer sous l'aspect national et à tâcher de discerner, par delà les batailles éphémères, les règles permanentes de la vie publique.

Si, le jour où la guerre nous a été déclarée, l'union de tous les citoyens est immédiatement apparue, à mes yeux, comme la condition essentielle de la victoire, il n'est pas un esprit clairvoyant qui, aujourd'hui encore, ne la juge aussi indispensable à notre relèvement. La conviction de cette nécessité primordiale dominera toutes les appréciations qu'il m'arrivera de porter sur les individus ou sur les faits; et c'est là, sans doute, la meilleure assurance que je puisse donner à ceux qui garderaient quelques préventions contre un revenant de la politique. Devant l'ennemi, nous avons tous réussi à faire taire nos

préférences, à oublier nos animosités, et à reconnaître des frères dans des adversaires de la veille. Est-ce pour nous entre-tuer maintenant que nous avons su offrir hier à l'admiration du monde ce magnifique exemple de concorde? N'avons-nous, en présence d'un péril mortel, cherché et trouvé le salut dans l'unité de la patrie que pour laisser aujourd'hui morceler et décomposer la patrie victorieuse? La victoire elle-même ne résisterait pas à cette épreuve et nous préparerions de nos propres mains à l'Allemagne la plus prompte et la plus éclatante revanche.

Certes, lorsque l'ennemi foulait le sol de dix de nos départements, nous avions tous un devoir élémentaire et précis : expulser l'envahisseur et, puisqu'il nous avait attaqués, le forcer à nous restituer les provinces qu'il nous avait prises. Toutes les volontés étaient tendues dans le même sens et les imaginations n'avaient plus le loisir de s'attarder aux sujets qui nous avaient autrefois divisés. La paix signée, il n'est pas possible que les partis ne se reconstituent pas et ne reprennent pas leurs programmes respectifs. Ce réveil est un signe d'activité nationale et personne ne peut souhaiter que la France tombe en léthargie politique. Mais quiconque réfléchit à l'énormité de la tâche qui nous reste à accomplir comprend sans peine que si, en se reformant,

les partis refusaient de se rapprocher, dans la République, pour une action commune, la France serait incapable de tirer du traité de Versailles les moindres avantages et d'entreprendre la restauration économique et financière dont l'urgence se fait sentir tous les jours plus impérieusement.

Chaque fois que, depuis le 18 février, M. Paul Deschanel a eu l'occasion de parler au nom du pays, il a fortement insisté sur ces vérités essentielles. Les belles fêtes de Bordeaux, réplique triomphale à la douloureuse séance du 1er mars 1871, ont permis à M. le Président de la République de donner à sa pensée favorite une forme particulièrement heureuse; et cet appel à l'union, à la discipline patriotique et au travail, était d'autant plus émouvant qu'il se faisait entendre au milieu d'une grève où des éléments révolutionnaires avaient, une fois de plus, essayé de conduire à leur fantaisie les groupements corporatifs. Nul n'a plus d'autorité que M. Deschanel pour répéter au pays, aussi longtemps et aussi souvent qu'il le faudra, cet avertissement solennel. Il a été lui-même, par bonheur, l'élu de la presque unanimité de l'Assemblée nationale. Il n'a été choisi, ni comme représentant d'un groupe, ni comme défenseur d'une doctrine particulière. Il n'est

l'homme de personne et il n'est l'ennemi de personne. Il est vraiment la voix de la France. Ce serait pour la nation une force incomparable que de savoir maintenir au-dessus de toute atteinte le crédit des fonctions présidentielles. Du moment où la constitution a fait du président de la République un surveillant et un conseiller, lui a enlevé tout droit d'action personnelle et toute responsabilité et a remis aux ministres responsables l'entière réalité du pouvoir, il devrait, pendant le cours de sa magistrature, échapper aux attaques des partis. Dans les deux Amériques, le président est un homme politique; son élection est le résultat d'un grand conflit d'opinions contraires; elle marque la victoire d'une immense organisation administrative sur une organisation rivale; elle laisse fatalement derrière elle des mécontentements et des rancunes. Le président, quelles que soient sa valeur, son autorité morale et sa situation dans le pays, conserve ses adversaires, qui ne désarment pas, et s'il était lui-même tenté d'oublier qu'il est, avant tout, le représentant d'un parti, ses amis seraient là pour le lui rappeler. Il est chef de gouvernement en même temps que chef d'État; il a tous les droits d'un chef de gouvernement, il en a les prérogatives et les responsabilités, les avantages et les inconvénients. Mais, dans les

monarchies constitutionnelles d'Europe, toutes inspirées des traditions britanniques, et dans notre constitution française, qui ne se distingue guère de ces monarchies que par la suppression de l'hérédité et par l'élection du président, le chef de l'État n'est, à vrai dire, que la personnification des grands intérêts de la nation.

Dans les royaumes qui nous entourent, ce rôle éminent de la Couronne n'est discuté par personne et, lorsque le roi paraît quelque part, il évoque, dans l'esprit de la foule qui l'acclame, l'ensemble des forces morales et matérielles qui constituent la patrie. Il est un symbole devant lequel tout le monde s'incline. Le président de la République française a droit à la même immunité. C'est une singulière contradiction que de lui refuser constitutionnellement tout moyen d'agir par lui-même et de le rendre cependant responsable de ce qui se fait, en dehors de lui, dans le cours de sa magistrature. Besoin n'est pas, certes, de le protéger par le rétablissement du crime de lèse-majesté; c'est l'opinion publique qui doit faire la garde autour de lui et ne pas permettre que son prestige, où se reflète l'unité nationale, soit obscurci par la malveillance et par le parti pris.

Partout où M. Deschanel a, dans ces dernières semaines, pris contact avec le peuple, cet accord

général du sentiment public s'est spontanément établi sur son nom. La politique française a donc, pour sept années, un point fixe et un centre de ralliement. Jamais cette garantie de stabilité n'a été plus nécessaire. Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, nous avons à entreprendre une œuvre de longue haleine, qui exige autant de persévérance dans les desseins que de clarté dans la conception.

Comme l'a dit, à plusieurs reprises, M. Millerand, président du Conseil, dans ces discours sobres et vigoureux dont il est coutumier, nous avons, avant tout, à assurer l'exécution du traité de paix; nous avons à tenir le noble serment prêté à Bordeaux, au nom de la France, par le président de la République.

Au moment d'aborder une tâche qui a déjà souffert trop de retards, nous devons prendre garde que tout conspire à nous la rendre très ardue. Lorsque l'Allemagne a signé le traité de Versailles, elle a reconnu par écrit, sur l'honneur de ses plénipotentiaires, qu'elle était coupable d'avoir déchaîné la guerre et qu'elle devait, par respect pour la justice, réparer le mal dont elle était l'auteur. Mais à peine l'encre des signatures était-elle sèche qu'a commencé, avec une science raffinée du mensonge, une double campagne destinée à libérer l'Allemagne des obligations

qu'elle venait de contracter. D'une part, le Reich, prenant, avec une ardeur suspecte, la défense de l'ancien gouvernement impérial, a insidieusement répandu dans tous les pays l'idée que l'Allemagne et ses alliés pourraient bien n'être pas seuls responsables de la guerre et qu'il serait, par conséquent, équitable de ne pas faire subir aux nations vaincues toute la charge des responsabilités. D'autre part, le gouvernement de Berlin a cherché à peindre sous les couleurs les plus noires la situation économique de l'Allemagne, à représenter l'Empire comme un débiteur bien intentionné, mais malheureux et insolvable, et à gagner par des lamentations habiles la pitié des vainqueurs. Cette manœuvre en partie double est conduite, dans le monde entier, avec un art supérieur et elle tend, tout à la fois, à diviser les Alliés et à faire du traité un nouveau chiffon de papier.

Nous assistons donc à une recrudescence des odieuses calomnies que les Allemands ont propagées, pendant plusieurs années, dans les départements occupés, à l'aide de la *Gazette des Ardennes,* et jusqu'en France libre, à l'aide de ses traîtres et de ses espions. On n'ose pas encore dire que c'est la France qui a déclaré la guerre, mais on insinue qu'elle a commis des imprudences et des provocations, qu'elle s'est laissé

égarer par l'esprit de revanche, qu'elle a cédé à l'entraînement de la gloire militaire, et l'on cherche naturellement à incarner dans quelques hommes la politique funeste qu'on attribue, contre toute vérité, au gouvernement de la République. Il est douloureux de penser qu'une poignée de Français, aveuglés par la passion politique, puissent travailler, en même temps que l'Allemagne, à cette défiguration de l'histoire et que d'audacieuses faussetés s'impriment, à Paris même, sur les origines proches ou lointaines de la guerre. Pour moi, depuis plus de trente ans que je suis, à des titres divers, mêlé aux affaires du pays, je n'ai jamais connu un président de la République, un président du Conseil ou un ministre quelconque, qui fût assez fou pour désirer un conflit armé entre l'Allemagne et nous et qui osât, soit prononcer le mot, soit même caresser l'idée de la revanche. Nous aurons vraisemblablement maintes occasions de nous expliquer ici sur l'attitude observée par la France et par tous ses représentants, non seulement pendant la période qui a immédiatement précédé la guerre, mais pendant les années antérieures. Il sera aisé d'établir que, sur ce point, la doctrine du traité de paix est irréfutable et qu'on ne peut relever, contre le gouvernement de la République, aucune faute qui atténue la culpabilité de l'Allemagne.

Au moment même, où, après l'armistice, la France rentrait enfin en Alsace et en Lorraine, nous avons tous crié aux braves gens qui nous ouvraient les bras : « Le jour où l'Allemagne s'est jetée sur nous, nous nous sommes juré de ne pas déposer les armes avant de vous avoir libérés. Mais la guerre est chose si affreuse que, tout inconsolables que nous fussions d'être séparés de vous, nous n'aurions jamais, même pour avoir la joie de vous retrouver, pris sur nous de précipiter la France dans une telle catastrophe. » Et jusque dans l'ivresse sacrée de ces heures inoubliables, il n'était pas un Lorrain, pas un Alsacien, qui ne comprît et n'approuvât la déclaration que nous dictait notre conscience. S'il plaît aujourd'hui à quelques isolés de se faire, dans les pays alliés, les tristes colporteurs de la calomnie allemande, personne ne s'imaginera qu'il puisse y avoir, dans leurs fantaisies, rien qui justifie la revision du traité de Versailles et, bien que les journaux officieux du gouvernement de Berlin appuient volontiers ces pauvres tentatives, l'Allemagne elle-même ne saurait avoir l'illusion de tromper, sur les responsabilités de la guerre, d'autres que ceux qui veulent être trompés.

Elle compte certainement beaucoup plus sur ses protestations de bonne volonté impuissante

et d'irrémédiable insolvabilité. Pour faire pénétrer dans l'opinion des peuples vainqueurs la conviction qu'elle voulait sincèrement exécuter le traité, mais qu'elle ne le pouvait pas, elle a eu recours à toutes les ressources de son génie de propagande, momentanément assoupi par la défaite et déjà réveillé. Bien entendu, elle ne s'est pas, d'abord, adressée à la France. Elle s'y serait heurtée à une résistance insurmontable. La France est, de toutes les nations belligérantes, celle qui a le plus souffert. Lorsqu'elle a consenti à l'armistice, c'est sous la condition, expressément formulée, qu'il lui fût accordé des réparations et des garanties. Lorsqu'elle a connu le traité de paix, elle a trouvé assez décevantes les garanties qui lui étaient offertes, mais elle a lu, du moins, avec satisfaction, dans l'article 232, que les réparations seraient intégrales. Chaque fois qu'une discussion s'est engagée, à ce sujet, dans les Chambres, tous les orateurs se sont trouvés d'accord avec le gouvernement pour déclarer que la France avait droit au remboursement total de ses dommages de guerre. Les personnes défiantes se disaient : « Notre créance ne sera pas gagée ; dans quinze ans nous n'aurons même plus d'hypothèque territoriale ; nous risquons de voir cesser quelque jour le paiement des annuités. » Mais personne n'avait, semble-

t-il, la moindre raison de supposer que l'Allemagne allait essayer de contester, au lendemain même du traité, le principe et le montant de notre créance.

Peu à peu, cependant, un bruit a fait le tour du monde : on a partout entendu dire que le traité de Versailles, s'il était jamais appliqué, consommerait la ruine de l'Allemagne. Les propagateurs de cette thèse se sont bornés, d'abord, à représenter que, pour permettre à la nation débitrice de s'acquitter, il fallait, non seulement lui donner les moyens de se ravitailler en produits alimentaires et en matières premières, mais assurer entièrement sa résurrection économique. Puis, par une évolution graduelle, on en est venu à soutenir que les charges prévues au traité étaient accablantes pour l'Allemagne et qu'il était nécessaire de les alléger, dans l'intérêt même de ses créanciers. Toute une littérature de circonstance s'est mise aussitôt à fleurir, principalement chez nos amis anglo-saxons. La revision du traité est devenue le thème favori de quelques journaux. Des ouvrages remarquables, comme celui de M. Keynes, ont accrédité, dans une grande partie de l'opinion, la pensée que les rédacteurs du traité n'avaient pas tenu un compte suffisant des véritables ressources de l'Allemagne. Des hommes politiques de premier rang, qui ont donné, à la

France, en maintes circonstances, des preuves d'une amitié sincère, tels que M. Asquith, ont, devant leurs électeurs, proclamé qu'il leur semblait impossible de ne pas reviser le traité. Bref, avant même que la créance des pays alliés et, en particulier, la plus importante, celle de la France, eussent pu être fixées, on a cherché à démontrer qu'il convenait de les réduire ou, comme l'a demandé lord Robert Cecil, de les déterminer tout de suite, sans éléments d'évaluation, et beaucoup plutôt en proportion des prétendues possibilités de l'Allemagne qu'en considération des dommages constatés.

Certes, aucun créancier raisonnable ne peut souhaiter l'épuisement d'un débiteur qui doit se libérer par échelons ; et il n'est pas non plus un esprit sensé qui ait l'inhumanité de vouloir condamner à la misère une nation vaincue. Mais, tout de même, il serait équitable qu'avant de pleurer sur le sort de l'Allemagne, nous eussions un regard pour nos régions dévastées. Dans les parties de l'Allemagne où la gêne est le plus grande, les souffrances sont moindres que dans les parties les plus épargnées des départements du Nord et de l'Est. Nos alliés ne peuvent oublier que ces malheureuses contrées ont été l'immense champ de bataille où se sont jouées, non seulement les destinées de la France, mais celles de

l'Amérique et de la Grande-Bretagne. Lorsque les habitants, après plusieurs années d'exil, y sont revenus au milieu des décombres, ils ont trouvé leurs maisons effondrées et ils n'ont pas toujours su si, dans les combats, elles étaient tombées sous des obus allemands, français, anglais, américains, portugais ou italiens; ils n'ont eu qu'une certitude, c'est que leurs foyers avaient été sacrifiés à la cause commune. Nos alliés nous ont donné trop de gages de leur esprit de solidarité pour que nous puissions, un instant, supposer que cette situation exceptionnelle de la France dans la coalition échappe à leur souvenir et à leur reconnaissance. Nous avons payé de notre chair et de nos biens la victoire des nations libres. Nous avons un droit inaliénable et imprescriptible à être dédommagés.

Il y a, du reste, en Allemagne même, quelques hommes clairvoyants qui comprennent que leur pays aurait à l'exécution loyale du traité un grand intérêt d'avenir. La générosité naturelle de la France la poussera certainement à reprendre le plus tôt possible avec ses ennemis d'hier des relations courtoises, dont l'Allemagne pourra vite tirer des profits économiques; et, jusque dans les départements ravagés, l'industrie et le commerce allemands trouveraient aisément, dès demain, des occasions propices d'activité et de gain. Encore

faut-il cependant que la France, avant de se prêter à ces combinaisons, soit assurée de se trouver désormais en face d'une Allemagne amendée, dont les dispositions nouvelles soient sincèrement pacifiques et qui nous donne, dans sa fidélité à tenir ses engagements, un premier témoignage de son repentir.

Pour le moment, nous sommes, par malheur, fort loin d'une telle assurance. Aussi bien, dans les beaux discours qu'ils ont prononcés à la Chambre ou au Sénat, à propos de l'incorporation de la classe 20, le ministre de la Guerre, le général de Castelnau, M. Briand, M. Paul Strauss, M. Doumer, ont-ils eu raison de demander avec insistance que la France conservât intactes la volonté et la force de faire exécuter le traité. « La classe 1920, non moins généreuse que ses devancières, a dit le général de Castelnau, tiendra à honneur de monter fièrement la garde sur le Rhin, pour que soient respectées les volontés dernières et sacrées de nos fils tombés au champ d'honneur. » — « Il faut, s'est écrié M. Briand, qu'au sortir de ce débat, on dise de nous qui avons supporté tant de lourds sacrifices, qui avons si fortement saigné, qu'on pouvait croire réduits par une anémie incurable : « On a demandé aux « représentants de la France fraîchement sortis « d'une consultation électorale, encore tout chauds

« de la confiance du pays, un nouvel effort, un « nouveau sacrifice, pour imposer définitivement « la paix, et tout le monde s'est levé à l'appel et a « répondu : « Présent ! » — « La situation actuelle, a déclaré M. P. Strauss, rapporteur au Sénat, exige l'application intégrale du traité de Versailles. Elle impose à la France des charges et des mandats pour lesquels celle-ci a besoin d'avoir toutes ses forces intactes et disponibles. » — « Nous n'avons l'intention de vexer ni de froisser personne, a conclu M. André Lefèvre, ministre de la Guerre ; mais nous ne pouvons pas réduire notre état militaire au delà d'une certaine limite, tant que nous n'aurons pas obtenu certaines assurances, tant que nous apprendrons, par exemple, que des usines allemandes continuent à travailler pour la guerre, tant qu'il nous viendra des informations nous montrant de grandes maisons d'optique de l'Allemagne s'employant à la fabrication intensive des périscopes de tranchées. » Ce ferme et patriotique langage répondait si bien au sentiment général que le projet a été voté, à la Chambre, par une immense majorité et adopté, au Sénat, sans aucune opposition. Les deux Assemblées ont donné, en cette circonstance, un magnifique exemple d'union nationale. Elles ont, d'ailleurs, montré le même esprit de concorde et la même

dignité dans les plus graves délibérations qui sont venues jusqu'ici à leur ordre du jour, comme dans les interpellations sur la politique extérieure ou sur la grève des chemins de fer. Tout cela est de bon augure. Le gouvernement sait qu'il peut s'appuyer solidement sur la représentation nationale, chaque fois qu'il aura à prendre les mesures nécessaires pour maintenir et fortifier la paix au dehors et au dedans.

L'autorité supplémentaire qu'apporte ainsi à M. Millerand le concours éclairé du Parlement lui sera précieuse dans l'accomplissement de la tâche formidable qu'il a courageusement assumée et, en particulier, dans les négociations diplomatiques qu'il lui reste à poursuivre. En arrivant au pouvoir, il a trouvé ouvertes une multitude de questions, sur lesquelles nous aurons à revenir et qui, après avoir été trop souvent, dans les conseils internationaux, l'objet de solutions improvisées et contradictoires, s'étaient posées de nouveau et peu à peu envenimées. L'histoire des variations des Alliés sur les affaires d'Orient, sur le problème de l'Adriatique, sur l'attitude à observer vis-à-vis des Soviets, vaudra, sans doute, la peine d'être écrite tôt ou tard. Elle divertira peut-être ceux qu'amusent les coq-à-l'âne; elle attristera plus sûrement ceux qui auraient souhaité que chacun des gouvernements alliés essayât de se mettre

d'accord avec lui-même, avant d'engager la conversation avec ses partenaires, et ne changeât pas ensuite de point de vue au hasard des entretiens.

Voici, par exemple, la question de Constantinople. Le chemin qu'elle a suivi n'est que tours, détours et retours. Entre Londres et le quai d'Orsay, il s'est produit les plus incroyables chassés-croisés. Lorsque M. Pichon dirigeait encore effectivement le ministère des Affaires étrangères, il avait rédigé, sur les conditions de paix avec la Turquie, un memorandum remarquable, où il avait exposé les raisons pour lesquelles les Alliés devaient, suivant lui, tout en assurant, par une entente internationale, la complète liberté des Détroits, maintenir le Sultan à Constantinople. Dans le dernier voyage que M. Clemenceau a fait à Londres, il a, d'abord, soutenu la même opinion avec une verve étincelante ; mais il s'est trouvé en présence de M. Lloyd George qui, en ce moment, semblait au contraire séduit par le projet d'expulsion. Dans une pensée de conciliation, M. Clemenceau s'est rallié à l'avis de son ardent et subtil contradicteur ; et il a laissé à Londres, pour mettre l'accord au point, un des plus éminents fonctionnaires du quai d'Orsay, qui n'avait jamais dissimulé son irréductible hostilité au maintien des Turcs en Europe.

Quelques jours passèrent. M. Clemenceau, de

retour en France, se convainquit des graves complications qui risquaient d'éclater en Asie Mineure et des froissements qui menaçaient de se produire entre Alliés, si le Sultan était obligé de traverser la mer de Marmara. Il est alors revenu, avec une vigueur rajeunie, aux conclusions de M. Pichon et il s'y est tenu avec fermeté. Sur les entrefaites, M. Lloyd George, ébranlé par les observations de quelques-uns de ses ministres et par des protestations hindoues, a lui-même renoncé à son premier dessein et, lorsqu'il a répondu devant la Chambre des communes à sir Donald Mac Lean, il a trouvé l'argumentation la plus brillante pour soutenir l'opinion que M. Clemenceau avait, d'abord, défendue contre lui et dont M. Clemenceau avait, ensuite, été tenté de lui faire galamment le sacrifice. Malheureusement les Turcs, qui ont des yeux et des oreilles, ont eu connaissance de ces tergiversations. Elles ont découragé ceux d'entre eux qui désiraient se rapprocher des Alliés et particulièrement de la France; elles ont, au contraire, donné un regain de force à nos pires adversaires, fourni des aliments à leur irritation et favorisé leurs intrigues.

S'il nous était possible de nous arrêter aujourd'hui quelques instants à l'examen des autres questions orientales, nous retrouverions en Arménie, en Cilicie, en Syrie, des fluctuations

semblables et nous verrions, à certaines heures, le général Gouraud découragé par les décisions qu'on lui signifie et sur lesquelles il n'a même pas toujours été consulté. Ce n'est, d'ailleurs, pas aux hommes que nous devons reprocher ces incohérences; elles sont la conséquence fatale des pratiques suivies.

De la Conférence qui s'est, d'abord, réunie pour préparer la paix et sur la composition de laquelle il y aurait bien des réserves à faire, est né, un beau jour, comme par un phénomène de génération spontanée, un conseil qui a pris le titre imposant de Conseil suprême et qui s'est charger de régler le sort du monde. Il comprenait les plus grands hommes d'État d'Europe et d'Amérique; mais, en se rencontrant tous les jours dans cette absorbante collaboration, les chefs de gouvernement étaient condamnés à perdre peu à peu le contact avec leurs Cabinets respectifs, avec leurs Parlements et avec leurs nations. Alors que, chez les peuples vainqueurs, aussi bien que chez les peuples vaincus, se posaient avec urgence une multitude de problèmes vitaux et que tout était à réorganiser sans retard dans les armées, dans les administrations, dans les finances, dans l'ordre social, les membres du Conseil suprême s'isolaient, de plus en plus dans leur œuvre gigantesque et leurs pays, livrés à eux-

mêmes, commençaient à ne plus se sentir gouvernés.

Comme pour augmenter encore une besogne écrasante, ce Conseil décidait non seulement sur les affaires où étaient intéressées les puissances représentées, mais sur tous les incidents qui survenaient dans la préparation de la paix universelle et il prenait la fâcheuse habitude de régenter, sur un ton parfois très choquant, les nations qu'il qualifiait de petites et qui, pour la plupart, étaient de fidèles amies de la France. La présidence du Conseil suprême ayant été laissée au chef du gouvernement français, c'est nous-mêmes qui semblions traiter avec cette désinvolture cavalière les États les plus rapprochés de nous par leurs traditions et par leurs sentiments.

Un jour vint où le Conseil suprême perdit, par l'éloignement, puis par la maladie, l'illustre représentant des États-Unis. Il continua cependant son travail avec un zèle infatigable, en croyant pouvoir désormais se passer de la présence de l'Amérique, et c'est seulement la note de M. Wilson, en date du 14 février dernier, qui a rappelé aux fractions survivantes du Conseil que le membre absent n'entendait pas être négligé.

Dans l'intervalle, M. Lloyd George, qui se plaignait, non sans raison, d'être aussi souvent à

Paris qu'à Londres et qui désirait, d'ailleurs, ramener sous la main du gouvernement britannique les négociations relatives aux affaires orientales, avait employé son grand talent de séduction à tâcher de faire transférer en Angleterre le siège du Conseil. M. Clemenceau avait résisté en faisant remarquer à M. Lloyd George que la distance était sensiblement la même de Paris à Londres que de Londres à Paris et qu'il était aussi difficile pour le président du Conseil français que pour le premier ministre de la Couronne de multiplier les séjours à l'étranger. Le débat finit par une transaction : il fut convenu que les premières conversations auraient lieu à Londres et que le traité serait signé à Paris. M. Clemenceau s'est donc imposé la fatigue d'une traversée. M. Millerand, à son tour, s'est rendu deux fois en Angleterre et le Conseil suprême, qu'on pouvait supposer mort ou moribond, a ressuscité sous d'autres cieux.

Peut-être n'est-il pas mauvais qu'au lendemain du jour où il a pris le pouvoir, M. Millerand ait eu ainsi l'occasion de conférer personnellement avec MM. Lloyd George et Nitti et d'établir entre eux des relations directes et amicales. Mais le chef du gouvernement français a l'esprit trop méthodique et est trop accoutumé à la pratique des affaires pour n'avoir pas immédiatement

aperçu les inconvénients des entretiens à bâtons rompus qu'on a voulu substituer aux anciennes procédures diplomatiques. Des négociations qui suivraient les voies régulières et qui seraient confiées, sous la surveillance et la direction des gouvernements, à des hommes du métier, seraient cent fois plus efficaces et plus sûres que ces éternels va-et-vient à travers la Manche. Les peuples pourraient tout aussi bien être renseignés sur des conférences de diplomates que sur des réunions de premiers ministres. Les chefs de gouvernement resteraient à leur poste et donneraient, de haut, des ordres à leurs délégués. Chacun serait à sa place et la raison n'y perdrait rien. Puisse le Conseil suprême s'endormir enfin du dernier sommeil ! C'est une mort qui, je crois, n'attristera ni M. Millerand, ni la Chambre, ni le pays.

II

1er avril 1920.

Nos alliances. — M. Keynes et M. Clemenceau. — Encore le Conseil suprême. — Lord Robert Cecil et le traité de Versailles. — La prochaine conférence financière internationale. — En Orient. — Dialogue de l'Entente et de l'Allemagne. — La Ruhr.

S'adressant, l'autre jour, à l'Association de la Presse étrangère, M. Paul Deschanel disait avec force : « Le plus grand mal qui pourrait arriver à l'Europe et au monde, c'est que les Alliés laissassent se détendre les liens qui les ont unis dans la plus formidable crise de l'histoire et qui leur ont permis d'en sortir victorieux. » Vérité qu'on ne saurait se lasser de répéter et qui doit commander aux gouvernements alliés et associés leur conduite quotidienne. Car, si nous sommes « sortis victorieux de la guerre », « la plus formidable crise de l'histoire » est encore loin d'être terminée et les efforts que nous avons à faire pour en assurer l'heureuse solution ne le cèdent peut-être pas à ceux que nos armées ont, pendant

plus de quatre ans, accomplis sur les champs de bataille. A l'heure où l'humanité est travaillée par tant de besoins nouveaux et cherche à tâtons les voies de l'avenir, il serait aussi funeste pour la France d'être isolée de ses amis que d'être elle-même divisée.

Je rencontre de bons Français qui se désolent et qui, devant les difficultés actuelles, désespèrent de nos alliances. « Voyez, disent-ils, où nous en sommes. Depuis de longs mois, en Asie Mineure, nous nous heurtons partout à l'Angleterre. M. Wilson nous a si complètement oubliés qu'il ne nous retrouve plus aujourd'hui que dans le brouillard d'un rêve et nous confond avec l'Allemagne au point de nous accuser d'impérialisme. L'Italie, pour l'amour de qui nous avons mécontenté le président des États-Unis, vient demander au Conseil suprême économique que notre indemnité de guerre soit fixée « forfaitairement avec la plus grande modération ». De quelque côté que nous nous tournions, nous n'apercevons plus que des visages indifférents et des regards qui nous fuient. Comment, du reste, en serait-il autrement? Après la signature de la paix, chacun des peuples alliés est rentré chez lui, chargé de lauriers et pressé de cueillir tous les fruits que pouvait lui procurer la victoire. La France, dont les sacrifices ont dépassé ceux des autres nations,

s'est trouvée en face de ses dix départements dévastés et de ses quatorze cent mille tombes. Elle a cherché à sonder le gouffre ouvert dans son budget et n'est même pas parvenue à en entrevoir le fond. Écrasée sous les dettes, privée de main-d'œuvre, manquant de matériaux, de charbon, de blé, elle a perdu peu à peu, aux yeux de ses amis, l'auréole de gloire qui lui avait valu leur admiration, et elle est presque passée aujourd'hui, dans leur esprit, au rang du parent pauvre, dont on redoute l'indiscrétion et l'importunité. »

Est-il permis de rappeler à ceux qui tiennent ces propos pessimistes qu'au cours même de la guerre, nos alliances ont résisté à des épreuves parfois plus dangereuses pour elles que celles dont il leur faut encore triompher? Lorsque le gouvernement britannique hésitait à engager ou, plus tard, voulait abandonner cette expédition de Salonique qui nous a permis, en 1918, d'ouvrir la première brèche dans les positions ennemies; lorsque l'Angleterre, la France et la Russie ont essayé, au commencement de 1915, de concilier les prétentions opposées des Italiens et des Slaves dans l'Adriatique; lorsque l'Entente a dû régler son action commune en Grèce, en Roumanie, en Asie Mineure; lorsque se sont produites tant d'autres complications diplomatiques, militaires,

économiques, financières, s'imagine-t-on que l'accord entre les Alliés se soit automatiquement maintenu par une sorte de vertu naturelle et que la vigilance des gouvernements n'ait jamais été nécessaire pour prévenir ou effacer les dissentiments? Je me souviens d'un mot que se plaisait à me dire un président du Conseil français : « Depuis cette guerre, j'admire beaucoup moins Napoléon. Il avait à combattre une coalition et je vois maintenant combien une coalition est difficile à conduire. » Comment oublier jamais les heures de fièvre et d'angoisse où, jusqu'au milieu des batailles, l'égoïsme national se réveillait chez les peuples alliés et s'opposait brutalement à l'intérêt collectif? Un des titres impérissables de M. Clemenceau à la reconnaissance française est d'avoir, de la fin de 1917 à l'armistice, non seulement galvanisé notre pays, que troublait le défaitisme et que guettait la trahison, mais veillé, avec une attention jalouse et passionnée, à la conservation de nos alliances.

Il a obéi, dans la préparation de la paix, à la même préoccupation dominante et on ne saurait trop l'en féliciter. Les tableaux si pittoresques que M. Keynes a brossés dans l'un des plus vivants chapitres de son livre fameux me semblent, à cet égard, représenter sous une couleur un peu fausse la grande figure du premier ministre fran-

çais. Il n'est pas vrai que M. Clemenceau se soit désintéressé de tout ce qui, à son sens, ne nous concernait pas directement; il a eu, au contraire, et j'en ai été cent fois témoin, le souci constant des destinées de l'Entente.

J'ai dit cependant qu'à mon avis les méthodes suivies par les Alliés dans l'élaboration des divers traités de paix avaient été mauvaises, et, si j'ai cru devoir présenter cette observation, aujourd'hui ratifiée par l'opinion générale, ce n'est pas assurément dans une vaine intention de critique rétrospective; c'est qu'après les hélas! qu'avait fait, à plusieurs reprises, pousser à la France l'œuvre disparate du Conseil suprême, il était temps de crier : Holà!

Comme je l'avais prévu, ce discret avertissement m'a, tout de suite, valu des reproches variés. On m'a courtoisement invité à parler plus haut et à en dire davantage. On m'a blâmé d'en dire trop et on m'a engagé à parler plus bas. Dans une pensée très louable, un ami de M. Clemenceau a cru devoir prendre la défense de l'illustre homme d'État, qui n'était pas attaqué, et alléguer que le dépit de n'avoir pas siégé au Conseil suprême obscurcissait mon jugement. Avec une spirituelle ironie, un adversaire de M. Clemenceau a rappelé à ma mémoire défaillante qu'il y avait, en 1919, un président de

la République et qu'aux termes de la Constitution il aurait dû revendiquer le droit de négocier lui-même les traités. Quel que soit l'attrait de la polémique, ce n'est pas dans la *Revue* que j'y puis céder; et une réponse à ces commentaires divergents aurait, d'ailleurs, forcément un tour personnel qui n'intéresserait guère le lecteur. Comme l'agonie du Conseil suprême se prolonge à Londres, je veux seulement préciser l'opinion, de portée générale, que je n'ai pu me défendre d'exprimer.

Il est à peine besoin de dire qu'aucun chef d'État constitutionnel n'a jamais conçu l'idée de prendre part aux délibérations de la Conférence de la paix ou du Conseil suprême. C'est comme chef du gouvernement américain que M. le président Wilson a suivi lui-même les séances aux côtés des autres chefs de gouvernement. Mais, en dehors de lui, aucun des chefs d'État alliés ne cumulait les deux fonctions, et le président de la République française n'avait pas plus que le roi d'Angleterre, le roi des Belges ou le roi d'Italie le droit de se mêler aux discussions. La rencontre de ces chefs d'État autour d'un tapis vert aurait, du reste, aggravé, plutôt qu'atténué, les défauts de la procédure adoptée. C'est déjà trop que, pendant de longs mois, les chefs de gouvernement aient été absorbés dans

une besogne dont ils auraient pu, en grande partie, se décharger et qu'ils n'aient pas trouvé une minute pour parer aux périls économiques et financiers dont étaient menacés leurs pays.

Ajouterai-je que, s'il est écrit dans la Constitution que le président de la République négocie les traités, il y est écrit, dans le même sens, qu'il nomme aux emplois civils et militaires et qu'il dispose de la force armée? Mais la Constitution prend soin de préciser ensuite que tout acte du président de la République doit être contresigné par un ministre, et, si ceci ne détruit pas cela, ceci, du moins, détermine et limite cela. Les ministères agissent au nom du président de la République, comme, en Grande-Bretagne, ils agissent au nom de la Couronne; mais ils sont seuls responsables vis-à-vis des Chambres et, comme le disait Jules Ferry après le Seize-Mai, la responsabilité parlementaire n'implique pas seulement l'autorité, elle suppose l'indépendance. Tant que la Constitution sera ce qu'elle est, — et ce n'est pas demain, sans doute, qu'elle sera revisée, — elle ne se prêtera pas à une application différente et le président devra se confiner dans son rôle, souvent ingrat, d'arbitre et de conseiller.

Je m'explique très bien qu'en présence de la complexité prodigieuse des problèmes posés par

la paix, les premiers ministres alliés aient été tentés de chercher, dans des méthodes nouvelles, un moyen de simplifier et d'accélérer les négociations. Mais, sans me demander aujourd'hui plus longtemps s'ils ne se sont pas trompés de route, je me borne à dire qu'au carrefour où nous sommes arrivés, il convient de regarder d'un peu près les poteaux indicateurs. Est-ce par la voie du Conseil suprême, siégeant désormais en Angleterre, que nous parviendrons le plus sûrement à fortifier l'indispensable entente des Alliés? Tous les jours éclate un incident, qui nous démontre l'inconvénient de persévérer dans cette direction. Aussi bien à Londres qu'à Paris, les premiers ministres sont fatalement exposés, dans les réunions hâtives du Conseil suprême, à improviser les solutions et à prendre, d'emblée, des décisions sans appel, qu'une étude plus approfondie ou un avis autorisé des spécialistes les oblige ensuite à regretter. Avant-hier, le Conseil suprême, justement inquiet des nouvelles qu'il recevait d'Asie Mineure, ne s'avisait-il pas de proposer à la Ligue des nations le mandat de rétablir l'ordre en Arménie, sans avoir seulement pris la peine de déterminer les frontières du pays? Il oubliait, sans doute, que, malgré les efforts de la France, il n'a été donné à la Ligue des nations ni pouvoir d'action ni

effectifs militaires. Hier, le Conseil suprême ne recevait-il pas de sa section économique et ne livrait-il pas à la publicité, avant d'avoir recueilli l'adhésion de M. Millerand, un memorandum qui, s'il n'eût été, sur des points essentiels, corrigé ensuite par le gouvernement français, aurait encouragé, contrairement à la volonté loyalement exprimée par M. Lloyd George, la campagne menée par l'Allemagne en faveur de la revision du traité?

La thèse qui s'était glissée dans une partie de ce memorandum ne différait guère de celle que lord Robert Cecil exposait récemment au public français avec la franchise et le talent dont il est coutumier : « Tous les États de l'Europe sont économiquement solidaires. La France elle-même est intéressée à ce que l'Allemagne recouvre sa vitalité. Or, l'Allemagne ne se rétablira jamais, si on la laisse écrasée sous le poids du traité. Donc, il faut reviser le traité pour alléger le poids qui risque d'accabler l'Allemagne. » Dans une étude lumineuse, M. André Tardieu a montré que ce spécieux syllogisme n'est pas une nouveauté, qu'il n'a cessé d'être présenté, développé, discuté, à la Conférence de la paix, et que la réfutation réitérée des délégués français a finalement réussi à le faire écarter. M. Tardieu a également rappelé, avec une pré-

cision péremptoire, qu'entre le 7 mai 1919, date de la remise du traité au comte de Brockdorff, et le 16 juin, date de la réponse alliée aux notes allemandes, il s'est tenu vingt séances du Conseil des Quatre et cent dix-sept séances de commissions, dans lesquelles toutes les clauses financières ont été revues et scrupuleusement pesées; et ce n'est qu'après cet examen consciencieux qu'a été envoyée la lettre du 16 juin, rédigée par un fidèle ami de lord Robert Cecil lui-même, M. Philippe Kerr, et contenant ces phrases dont rien n'est venu, depuis lors, altérer la vérité : « La responsabilité de l'Allemagne n'est pas limitée au fait d'avoir voulu et déchaîné la guerre. L'Allemagne est également responsable pour la manière sauvage et inhumaine dont elle l'a conduite... Les puissances alliées et associées désirent voir l'Allemagne jouir de la prospérité comme les autres peuples. Mais une part considérable de cette prospérité devra, pour bien des années, servir à réparer les dommages que l'Allemagne a causés. »

M. Millerand ne faisait que reproduire presque textuellement cette déclaration, lorsqu'il disait ces jours-ci : « Dans nos relations futures avec l'Allemagne, nous n'avons jamais exclu la possibilité d'une collaboration économique. Mais une telle coopération dépend nécessairement de l'exé-

cution par l'Allemagne des obligations que lui impose le traité. »

Le gouvernement devra donc veiller avec soin à ce que la Conférence financière internationale, que le Conseil suprême a chargé la Société des nations de convoquer pour le mois de mai prochain, ne porte pas aux conditions de la paix de Versailles une atteinte indirecte. Voilà plusieurs mois déjà que la réunion de cette Conférence financière était réclamée dans les pays alliés, associés ou neutres, par des banquiers, des industriels et des économistes, qui s'inquiétaient de voir les États du monde divisés en deux catégories : d'une part, les neutres et les alliés d'outre-mer, qui conservent des monnaies saines ; d'autre part, les peuples qui, même victorieux, ont le plus souffert de la guerre et dont les monnaies sont dépréciées. Des financiers américains, anglais, hollandais, suédois, norvégiens, danois, ont pensé qu'il serait bon, pour remédier à la crise des changes, de mettre en contact ces deux groupes d'États ; et, au mois de janvier dernier, ils ont, à cet effet, soumis au gouvernement britannique un mémoire fortement motivé. Ils remarquaient avec raison que la guerre a imposé aux vainqueurs comme aux vaincus l'obligation de trouver sans retard les moyens d'arrêter l'augmentation continue des émissions de papier et

des dettes publiques, ainsi que l'accroissement corrélatif des prix. Ils indiquaient, non moins justement, que toutes les puissances réduites à cet état critique avaient l'impérieux devoir de restreindre courageusement les consommations excessives, de développer la production par le travail et d'équilibrer par l'impôt leurs budgets ordinaires. Ils exprimaient la crainte qu'à défaut de ces mesures, l'Europe ne sombrât bientôt dans la banqueroute et l'anarchie et ils déclaraient nettement qu'aucun pays ne mérite de crédit, s'il ne veut ou ne peut pas ramener ses dépenses courantes au niveau de ses recettes normales. Ils concluaient qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour éviter des catastrophes.

Lorsque la Grande-Bretagne, qui avait, d'abord, écarté tout projet de conférence financière internationale, vit la livre sterling perdre une partie de sa valeur, elle écouta, d'une oreille plus favorable, les doléances des intérêts privés. Elle avait, d'ailleurs, conscience que, malgré cette dépréciation de la livre, ses finances publiques allaient être bientôt en voie d'assainissement et elle avait le très légitime souci de prendre, pour son commerce extérieur, une assurance contre le désordre européen. Elle accéda donc aux demandes des financiers internationaux et proposa au Conseil suprême de s'adresser à la

Société des nations pour la convocation d'une conférence.

Je reconnais volontiers que, si le Conseil de la Société des nations était resté sourd à cet appel, la pression des intérêts lésés par la crise des changes aurait pu déterminer l'Espagne, par exemple, ou la Hollande à prendre elles-mêmes l'initiative de cette conférence ; et il eût été difficile à la Grande-Bretagne, à l'Italie, et peut-être à la France de se tenir à l'écart. Mais il n'y a point à se dissimuler que si, dans ces réunions de Bruxelles, où les États ne seront pas seuls représentés et où viendront, en grand nombre, les mandataires des banques et autres institutions financières, le programme n'est pas clairement défini et la discussion sévèrement réglée, nous pouvons nous réveiller, un beau matin de mai, devant les débris épars du traité de paix.

L'Espagne, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, sont des créanciers de l'Allemagne pour des sommes très importantes et ils ont naturellement le désir de réaliser leurs créances au meilleur prix. Ils sont également pressés de rétablir le courant d'affaires qu'ils entretenaient, avant la guerre, avec l'Europe centrale, et, par suite, beaucoup de leurs industriels et de leurs financiers sont portés à considérer l'Allemagne comme la dépositaire de la baguette magique

qui rétablira l'équilibre des changes. La même tendance existe dans les milieux financiers internationaux de Londres et de New-York et le péril est que la conférence de Bruxelles, convoquée sur le vu d'un mémoire dont lord Robert Cecil est l'un des plus éminents signataires, finisse par offrir au syllogisme de lord Robert Cecil une revanche dont la France serait la victime.

Certes, la France a un intérêt capital à sortir de son isolement financier et à faire reconnaître comme un actif de valeur internationale les droits que le traité de paix lui a donnés sur l'Allemagne. Mais, si des neutres, eux aussi créanciers de l'Allemagne, et jaloux de sauvegarder leurs propres créances, viennent soutenir, à Bruxelles, que c'est notre indemnité qui menace de perpétuer la crise germanique ; s'ils lient partie avec les représentants des intérêts allemands ; s'ils essaient de réduire notre créance, d'en faire une évaluation prématurée, de la comprimer dans un forfait arbitraire, je ne veux pas douter que les délégués du gouvernement français trouveront, pour résister à ces tentatives, le concours amical de tous nos alliés.

Si, sous prétexte de valoriser plus rapidement notre titre, on en détermine le montant à vue de nez, sans avoir sous les yeux de sérieuses

évaluations administratives et judiciaires, nous pouvons être sûrs que la plus grande partie de nos dommages restera éternellement à découvert.

La reconstruction française n'est-elle donc pas aussi nécessaire à l'Europe et au monde que la restauration de l'Allemagne? Nous ne nous présentons pas à nos alliés et aux neutres comme une nation endettée qui cherche à sortir d'embarras; nous ne nous présentons même pas comme une nation blessée qui réclame les réparations promises; nous ne sommes pas condamnés à des démarches timides et à un langage humilié. Nous ne demandons l'aumône à personne; nous voulons simplement notre dû; et, en même temps, nous avons le droit de dire au monde que l'intérêt universel commande notre rapide et total relèvement. Pense-t-on que les dévastations commises par l'Allemagne dans le Nord et l'Est de la France ne soient pas une des causes principales du malaise général? Cette solidarité économique dont on parle tant, laisse-t-elle donc notre nation en dehors du système européen? Et si, par exemple, nos départements ravagés n'avaient pas cessé de produire vingt millions de quintaux de blé, serions-nous dans la nécessité d'aller faire concurrence, sur divers marchés du globe, aux autres pays acheteurs et de prélever, sur un tonnage raréfié, les

moyens de transporter les céréales dont nous avons besoin? Si nos mines du Nord et du Pas-de-Calais n'avaient pas été systématiquement inondées, sur les indications mêmes du Syndicat de la Ruhr, par les armées allemandes, serions-nous contraints de faire venir aujourd'hui de la Ruhr le charbon que l'Allemagne voudrait utiliser dans ses usines ou exporter chez d'autres voisins? Et, si des centaines de mille hommes, au lieu de pouvoir employer leur activité à créer de la richesse nouvelle, sont, pendant plusieurs années encore, réduits à vivre dans l'exil ou obligés de relever leurs maisons ruinées, de remettre leurs manufactures en action, de défricher des champs devenus incultes, et, pendant tout le cours de ce douloureux travail, forcés de vivre en partie sur des ressources importées, n'est-ce point encore là une cause de trouble général et une fatalité dont les pays les plus lointains subissent le contre-coup? Ce n'est pas pour la France une consolation de penser qu'après s'être sacrifiée pour l'humanité, elle n'est pas seule à souffrir et que son mal fait le mal de tous. Mais il semble que la justice immanente ait voulu qu'il en fût ainsi, pour qu'aucun peuple ne pût laisser dans la détresse le peuple qui s'est dévoué à la cause de tous.

Espérons que l'Amérique elle-même, malgré

le vote du Sénat et l'incertitude qui continue à peser sur le sort du traité, sentira la force des liens économiques qui l'unissent à la France et qui ne sont pas moins solides entre elles que les liens moraux et politiques. Attendons avec confiance le jour où les États-Unis, délivrés de leurs embarras intérieurs, reprendront la grande place à laquelle ils ont droit dans l'association des puissances qui ont combattu ensemble pour la liberté. Et, dès maintenant, ne négligeons rien pour éviter les malentendus entre les alliés d'Europe et pour ne pas laisser, quelques mois après la victoire, des rivalités nationales détruire notre œuvre inachevée. C'est assez que nos anciens ennemis s'ingénient partout à défaire ce que nous avons fait.

En Orient, la situation n'a cessé de s'aggraver depuis quinze jours. Entre Moustapha Kemal, installé à Sivas, et le Comité arabe de défense nationale de Damas, une entente régulière s'est établie, avec soudure à Alep. Des bandes de brigands ont été armées par les Turcs et les Chérifiens; et elles servent de liaison entre l'armée chérifienne, forte de douze ou quinze mille hommes, et les trois corps turcs d'Anatolie. L'émir Feyçal, à qui les gouvernements britannique et français ont successivement prodigué, l'année dernière, les politesses et les subsides et

qui a maintenant usurpé le titre de roi, suit le mouvement, s'il ne l'encourage pas. De toute évidence, le plan est de couper nos communications, d'attaquer nos petits détachements et nos convois, de soulever, s'il est possible, contre nous, les villages musulmans, puis, par une action concentrique de large envergure, de nous chasser de Cilicie et de nous ramener partout au bord de la mer. Nos amis de Syrie et du Liban, qui n'ont rien compris, l'an passé, à nos incertitudes et à nos contradictions et qui ont vu avec tristesse, il y a quelques mois, le général Gouraud brusquement arrêté, par ordre supérieur, aux confins de la Bekaa, se demandent avec anxiété si l'Entente est devenue assez faible pour se laisser bafouer par l'Arabie qu'elle a créée et par la Turquie qu'elle a vaincue. Depuis que nous avons abandonné à nos amis anglais le privilège de préparer l'armistice sollicité par les Turcs, nous avons eu le loisir d'arrêter avec nos alliés ce que nous voulions et ce que nous ne voulions pas. Cette volonté commune, c'eût été naguère un jeu de l'imposer. Finissons-en. Nous venons de prendre nos garanties à Constantinople. Signons la paix avec la Turquie, dont l'Entente a maladroitement surexcité le nationalisme, mais dont la population la plus nombreuse est encore prête à accepter des conditions raisonnables.

Nous avons des sujets de souci plus voisins et plus graves. Ni les tentatives de coup d'État militaire, ni les menaces de bolchevisme, ni les désordres sanglants, ne détournent l'Allemagne de sa pensée profonde, qui est la revision du traité.

Dès le mois de novembre dernier, Lauffenberg et Wolffheim, tout en prônant la dictature du prolétariat et l'alliance avec les Soviets russes, protestaient violemment, au nom des communistes de Hambourg, contre les conditions de la paix et demandaient au peuple de déclarer à l'Entente une guerre implacable. Lorsque Lüttwitz et Kapp, avec leur état-major de barons baltes et de reîtres prussiens, essaient de mettre la main sur l'Empire, leur programme de politique extérieure ne diffère pas de celui des spartakistes. Et entre ces extrêmes, qui se touchent sur tant de points, les syndicats chrétiens et social-démocrates ne se lèvent, à leur tour, que pour mêler leurs voix au chœur de l'Allemagne monarchiste, républicaine ou socialiste. De toutes les parties du Reich monte le même cri : « A bas le traité ! Des concessions ! »

A croire tous ces bons apôtres, ce serait la monstrueuse paix de Versailles qui serait la principale cause de l'anarchie allemande. Comme si la paix de Versailles était, jusqu'ici, autre chose qu'une

vaine aspiration des vainqueurs à la justice réparatrice! Où sont les clauses du traité qui paralysent la vie de l'Allemagne? Voilà des mois que les nations alliées et associées assistent, les bras croisés, à l'émiettement de l'œuvre qu'elles ont si péniblement composée. « Vous vous êtes engagés à nous livrer les officiers coupables d'assassinat, d'incendie, de pillage et de viol, dit l'Entente; remettez-les-nous. — Non, répond l'Allemagne, je veux les garder. Ils tenteront peut-être demain contre la République allemande un coup d'État militaire. Mais ils n'en sont pas moins nécessaires à la bonne organisation du Reich. — Soit! murmure l'Entente, gardez-les. » — « Vous avez promis, dit l'Entente, de livrer à la Belgique et à la France, dans les trois mois qui suivraient la mise en vigueur du traité, un nombre déterminé d'étalons, de pouliches, de juments, de taureaux, de vaches laitières, de béliers, de brebis et de chèvres. — Patience, répond l'Allemagne » ; et l'Entente prend patience. — « Vous vous êtes obligés, dit l'Entente, à remplacer, tonneau par tonneau et catégorie par catégorie, tous les navires et bateaux de commerce et de pêche que la guerre m'a fait perdre ou qu'elle a endommagés et vous devez me les remettre dans un délai de deux mois après l'entrée en vigueur du traité. — Vous me

voyez toute prête à vous être agréable, répond l'Allemagne, mais j'ai grand besoin de ma flotte de commerce, et je voudrais causer un peu avec vous. »

« Vous devez, dit l'Entente, livrer, sur leur demande respective, aux puissances signataires les quantités de charbon et de dérivés de charbon définies à l'annexe v de la partie VIII. — Sans doute, mais il faut bien que j'alimente mes usines et que je restaure mon industrie. — Et moi? remarque la France, ne suis-je donc pas exposée à mourir de langueur si mes fourneaux s'éteignent, si mes transports s'arrêtent, si le sang s'épuise dans mes veines et si peu à peu la circulation s'y ralentit? — Rendez-moi d'abord la santé, répond l'Allemagne, et laissez-moi me chauffer la première. — Commencez au moins par désarmer, réplique l'Entente. Nous voici au 31 mars 1920. A cette date, d'après l'article 160, vous ne devriez plus avoir que sept divisions d'infanterie et trois divisions de cavalerie ; la totalité de vos effectifs ne devrait pas dépasser 100 000 hommes ; et vous n'auriez droit qu'à 204 pièces de 77 et à 84 obusiers de 105. Nous vous avons déjà laissée dépasser ces chiffres et maintenant vous en êtes loin. Vous avez 12 500 canons et, si nous sommes bien renseignés, vous conservez, outre les

200 000 hommes de la Reichswehr, d'innombrables corps de volontaires, de gardes urbains, de gardes ruraux, et vous avez ainsi plus de 2 millions de vrais soldats, tous armés de fusils, de mitrailleuses et de minenwerfer. — Notre pays est si troublé ! Nous sommes bien forcés d'y maintenir l'ordre. — Mais c'est précisément dans ces troupes supplémentaires et dans ces milices diverses que les auteurs du coup d'État militaire et les meneurs spartakistes ont, les uns et les autres, trouvé les forces dont ils se sont servis contre le gouvernement régulier de l'Allemagne. — Raison de plus pour que, maintenant, nous ne puissions plus démobiliser. Nous sommes même aujourd'hui forcés par les circonstances de vous demander l'autorisation de pénétrer dans la zone neutre pour rétablir la liberté du travail dans le bassin de la Ruhr. Autrement, demain ou après, ni vous, ni nous, nous n'aurions plus de charbon. — L'article 43 vous interdit cette occupation et l'article 44 stipule qu'elle constituerait, de votre part, un acte d'hostilité. — Loin de nous l'idée de vous être hostiles. C'est dans votre propre intérêt que nous violons l'article 43. Nous sommes, du reste, déjà installés dans la zone neutre. Nous en sortirons plus tard. — Donnez-nous, au moins, quelques garanties. — N'avez-vous pas notre parole? — C'est vrai, et nous

sommes convaincus qu'elle vaudra mieux que votre signature. »

C'est à ce dialogue humiliant que s'est trop longtemps résignée l'Entente victorieuse.

Si, au moment de l'armistice, elle avait immédiatement compris qu'après avoir gagné la guerre, elle avait à gagner la paix et que la maîtrise du charbon pouvait lui donner les moyens de régler elle-même le relèvement économique de l'Europe, elle aurait momentanément occupé la Ruhr, ravitaillé les corons et assuré la répartition du combustible entre tous les pays intéressés, y compris l'Allemagne. Elle a, depuis lors, laissé échapper plusieurs occasions de réparer son erreur et maintenant la France court le risque de ne plus même recevoir les quantités tout à fait insuffisantes de charbon qui lui étaient expédiées. En même temps, l'armée allemande a repris, avec le Rhin, le contact que prohibait le traité. Plus que jamais, l'Entente a le devoir de se prémunir, par des garanties positives, contre des infractions qui se renouvellent sans cesse et contre des empiétements militaires qui peuvent, tôt ou tard, favoriser un retour offensif de l'impérialisme allemand. Dans le remarquable discours qu'il prononçait, ces jours-ci, à Montecitorio, M. Nitti avait assurément raison de dire qu'il était « nécessaire de remettre en valeur l'Alle-

magne et la Russie » et que « seule pouvait sauver l'Europe une politique impliquant la reconstruction des nations vaincues ». Nous ne voulons appauvrir personne. Nous serons très heureux que les nations vaincues se relèvent par le travail et recouvrent leur prospérité. Nous verrons avec plaisir une Allemagne pacifique se reconstituer dans l'ordre et dans la liberté. Besoin n'est pas de faire appel à notre clémence. Nous sommes humains et nous sommes justes. Mais nous ne sommes pas assez riches pour offrir des présents à ceux qui nous ont volés, et, si dignes de pitié que soient les vaincus, peut-être avons-nous nous-mêmes le droit de vivre.

III

15 avril 1920.

La restauration de nos finances. — Impôts et emprunts. — Le charbon et le Conseil suprême. — La mauvaise volonté du Reich et la longanimité des Alliés. — Les droits de la France. — La comédie allemande. — L'occupation de Francfort.

Les grands débats financiers ont enfin commencé devant les Chambres. Après le vote des trois nouveaux douzièmes, voici la discussion du budget et des impôts. Il est temps de prendre les mesures nécessaires pour comprimer les dépenses, pour assurer l'équilibre par des ressources permanentes, pour réduire une inflation fiduciaire qui entraîne fatalement la hausse des prix et la tension des changes. Toute l'humanité civilisée a, en ce moment, les yeux fixés sur la France. Nos ennemis et nos rivaux nous reprochent joyeusement d'avoir, depuis l'armistice, perdu de longs mois dans l'inaction, de n'avoir rien fait encore pour améliorer notre crédit et d'avoir cru ou paru croire que la victoire des armes suffisait à régler toutes les difficultés éco-

nomiques et financières. Nos amis se demandent avec quelque inquiétude si nous aurons assez de volonté et de persévérance pour nous imposer, après les cruelles épreuves de la guerre, de durs sacrifices d'un ordre nouveau, si notre courage fiscal égalera notre courage militaire et si les Français qui ont si généreusement offert leur sang à leur patrie, lui donneront, avec le même empressement, quelque chose de leurs aises et de leur fortune, pour assainir ses finances et rétablir sa prospérité.

Dans un livre ingénieux qu'il consacrait récemment à La Bruyère, à La Rochefoucauld et à Vauvenargues et dans lequel il mettait en lumière les plus belles de nos qualités nationales, un auteur anglais, qui connaît la France et qui l'aime, M. Edmund Gosse, s'est plu à noter, parmi les plus actifs stimulants de nos vertus traditionnelles, l'amour-propre et la passion de la gloire. Je ne prétends point que députés et sénateurs puissent trouver, dans la recherche d'économies budgétaires ou dans le vote de plusieurs milliards d'impôts, une gloire comparable à celle des armées qui nous ont sauvés de l'invasion; mais, tout de même, observés comme nous le sommes aujourd'hui par le monde entier, ce n'est pas seulement notre crédit financier que nous allons jouer, c'est notre réputation morale, et, s'il est

vrai que l'amour-propre soit un des ressorts les plus puissants de l'âme française, voici pour nous l'occasion de veiller sur notre renommée et de nous astreindre à rester dignes de nous-mêmes.

La Chambre, qui s'est trouvée, au lendemain des élections, en présence des plus formidables problèmes économiques et sociaux et qui n'a peut-être pas reçu assez vite, aux portes de ce redoutable labyrinthe, les directions qu'elle attendait, s'est cependant mise à l'œuvre avec un zèle de bon augure. Suivant qu'elle accomplira jusqu'au bout, sans défaillance, sa tâche d'intérêt public ou qu'elle s'en laissera détourner par des préoccupations inférieures, elle prendra ou non dans l'histoire la place d'une grande assemblée réparatrice. Il lui appartient de ramasser rapidement dans le pays toutes les forces de résurrection et de les grouper pour le salut commun.

Devant le Sénat, M. Ribot, qui excelle toujours dans l'analyse des fautes gouvernementales ou parlementaires, s'est montré sévère pour la gestion financière de l'an passé. Il a expliqué qu'au lendemain de l'armistice le change était presque au pair, parce que tout le monde avait confiance dans l'énergie et dans le prompt relèvement de la France. Mais, depuis lors, a-t-il ajouté, on s'est aperçu que nous ne faisions que

des discours : les capitaux étrangers ont désappris le chemin de notre pays, et aujourd'hui nous sommes en proie à une double crise, crise des changes et de la trésorerie.

Dans les deux Assemblées, tous les orateurs, M. François Marsal, ministre des Finances, M. Milliès-Lacroix, M. Doumer, M. Ancel, M. Loucheur, et j'en devrais déjà citer beaucoup d'autres, ont commencé à débrider nos plaies et à préparer avec autorité les opérations inévitables. Hâtons-nous. Chaque minute qui passe est perdue pour la renaissance du pays.

Pendant les terribles années où les nations libres ont lutté pour arracher le droit menacé à l'étreinte mortelle de l'Allemagne, elles n'ont eu qu'une pensée, la guerre, et qu'un objectif, la victoire. Pour atteindre leur but, elles ont jeté dans la fournaise, quelquefois même avec une prodigalité un peu imprudente, des centaines de milliards et elles ont amoncelé d'énormes dettes dont les intérêts pèsent maintenant, d'un poids écrasant, sur les budgets des États. Lorsque l'Allemagne a reconnu sa défaite, une fièvre de dépenses s'est tout à coup répandue chez les peuples vainqueurs et des augmentations dont beaucoup étaient justifiées par la cherté de la vie, mais dont un grand nombre auraient pu être évitées ou modérées, ont été accueillies en

France, par le gouvernement et par les Chambres, sans que le vote d'impôts correspondants vînt arrêter ou ralentir ce flot grossissant. Je me rappelle m'être attiré, en 1906, les railleries de Camille Pelletan, parce que j'avais, disait-il, tenu à honneur d'escalader l'Himalaya des budgets, en dépassant le chiffre de 4 milliards. Nous sommes aujourd'hui loin de cette misérable petite altitude. Des budgets vieux de quinze ans ne nous apparaissent plus que comme de simples taupinières, et il n'est pas de chasseurs alpins assez alertes pour gravir sans essoufflement, jusqu'à des sommets de plus de 20 milliards, les pentes escarpées des nouveaux budgets qu'ont brusquement fait surgir les derniers tremblements de terre. En 1914, les crédits ouverts ne représentaient encore que 41 millions de francs par jour; en 1915, ils passent à 63 millions; en 1916, ils montent à 82; en 1917, ils atteignent 104; en 1918, nous faisons brusquement un bond jusqu'à 127 millions, et, en 1919, après la victoire, nous touchons au chiffre effrayant de 130 millions par jour.

Cent trente millions par jour! Et dans ces dépenses devenues ordinaires, n'entre pas le solde débiteur des comptes spéciaux qu'il a fallu ouvrir au cours des hostilités, compte du ravitaillement, compte des avances aux alliés,

compte des cessions de matériel aux alliés. Au vrai, pour l'année courante, les prévisions de dépenses ne s'élèvent pas à moins de 50 milliards et demi ; soit : 17 milliards 800 millions pour le budget ordinaire, — 6 milliards 600 millions pour la 1re section du budget extraordinaire, 952 millions pour la 2e section, — 22 milliards pour des dépenses que nous recouvrerons, tôt ou tard, sur l'Allemagne, si nous suivons, à cet égard, une politique de clairvoyance et de fermeté, — et au moins 3 milliards pour le débit des comptes spéciaux.

Quelles recettes aurons-nous à mettre en regard de ces charges qui, il y a dix ans à peine, auraient confondu notre imagination? Comme l'a remarqué avec trop de vérité le ministre des Finances, lorsque nous aurons recherché, dans cet immense budget, toutes les économies réalisables, il ne nous restera que deux moyens pour nous procurer des ressources, l'un, normal, qui est l'impôt, et l'autre, transitoire, qui est l'emprunt à très long terme ou l'emprunt perpétuel. Nous pouvons évaluer à 11 milliards environ le produit des impôts actuels ; le gouvernement demande, pour 1920, sous forme de taxes directes ou indirectes, 6 ou 7 milliards d'impôts nouveaux ; et il attend de la liquidation des stocks une recette accidentelle de 3 milliards.

Ce serait donc, au total, un premier bloc de 21 milliards de ressources; mais pour assurer le vote des impôts indispensables, le gouvernement fera bien d'engager nettement sa responsabilité. Il ne peut nourrir l'illusion que les intérêts particuliers se sacrifient tous spontanément à l'utilité générale et que les députés aient l'héroïsme de s'offrir en holocauste à la nation, s'ils ne se sentent pas soutenus, vis-à-vis des électeurs mal renseignés, par l'autorité ministérielle. M. François Marsal, qui ne connaît peut-être pas encore toutes les finesses de la vie parlementaire, a été un peu surpris, l'autre jour, qu'à propos des droits sur les vins, quelqu'un lui demandât s'il poserait la question de confiance; et comme il n'éprouvait pas le besoin de répondre, tout de suite, affirmativement : « C'est, lui a-t-il été dit, que, si vous ne la posez pas, je ne pourrai jamais me justifier, dans mon département, d'avoir voté la surtaxe. » Faiblesses humaines, vous écriez-vous. Sans doute. Mais, en dehors de la Néphélococcygie d'Aristophane ou du pays des Houyhnhums, y a-t-il beaucoup d'assemblées de législateurs qui ne soient pas composées d'êtres humains?

Quant aux emprunts, le succès du plus récent est assurément fait pour nous réconforter. Mais, pour que les prêteurs français renouvellent désor-

mais leurs souscriptions et pour que les marchés étrangers, même ceux des nations les plus sympathiques, se rouvrent à nos capitaux, il faut que nous démontrions clairement à l'opinion universelle notre ferme résolution de relever notre crédit par l'économie, le travail et la production. Que nos amis se rassurent et que nos adversaires ne se hâtent pas trop de se réjouir! Si le mal est sérieux, disait M. Ancel, l'organisme est robuste et sain; et M. Loucheur rappelait, à son tour, que si, au mois de janvier 1919, nos exportations n'atteignaient encore qu'environ 200 millions, la courbe avait peu à peu monté. En décembre, ces exportations s'élevaient à 800 millions, et, cette année, l'amélioration continue. Ce sont là des signes favorables. Si, au milieu de tant d'obstacles, notre activité industrielle et commerciale a déjà recouvré une part de sa fécondité, nous avons le droit d'espérer que bientôt le fléau de la balance tendra vers l'horizontale. Il a malheureusement encore un assez grand arc de cercle à parcourir, puisque, l'an passé, nous avons importé pour près de 30 milliards, alors que nous n'avons exporté que pour 8 milliards 700 millions. Mais le coup de pouce est donné et le mouvement se poursuivra.

Pour qu'il s'accélère et pour que notre industrie sorte de la torpeur à laquelle la guerre l'a

fatalement condamnée, il nous faut, avant tout, du charbon. M. Loucheur a eu raison d'insister sur cette nécessité vitale. Sans charbon, la France ne tarderait pas à dépérir. L'état du bassin de la Ruhr, aggravé par les événements auxquels je serai forcé de revenir tout à l'heure et dont le Reich porte la responsabilité, va plus que jamais compromettre les envois de combustible que nous doit l'Allemagne. Mais, avant même qu'elle pût invoquer, pour se dérober à ses engagements, les troubles civils qu'elle a envenimés, elle s'était arrangée pour restreindre les expéditions et elle avait essayé d'apitoyer les Alliés sur le sort de sa propre industrie.

Il n'y a point à nous dissimuler qu'en Angleterre et en Amérique ces tentatives de diversion sont, en ce moment, accueillies avec une faveur particulière par une trop grande partie de l'opinion. Que les familles allemandes meurent de froid auprès de leurs foyers éteints, que les cheminées des usines allemandes soient privées partout de leurs panaches de fumée, ce sont là des légendes qui font aisément fortune chez nos alliés. Depuis l'armistice, du reste, un grand nombre d'industriels et de financiers, venus des États-Unis ou de la Grande-Bretagne, ont pris, comme c'était leur droit, de larges participations dans les plus belles affaires allemandes et leur point de

vue s'est, par suite, sensiblement déplacé. Par amitié pour nous, ils seraient très heureux que nous pussions recevoir tout le charbon que le traité de Versailles nous permet d'espérer, mais, par intérêt pour leurs participants, ils redoutent de leur infliger des privations excessives. Pour mettre leur conscience plus à l'aise, nous avons le devoir de les renseigner sur notre véritable situation. Elle est loin d'être brillante. En 1913, nous avions consommé plus de 63 000 000 de tonnes de combustibles; en 1919, nous n'avons pas disposé de 42 000 000; il nous en a manqué plus de 21 000 000. Dans ces chiffres, les foyers domestiques recevaient, en 1913, près de 12 000 000 de tonnes; ils ont dû, l'an dernier, se satisfaire avec 7 000 000; notre grande industrie employait, en 1913, 30 670 000 tonnes; il ne lui en a été attribué, l'année passée, que 14 468 000. Depuis le mois de janvier, cet état de choses a empiré : les restrictions imposées par l'Angleterre et la Belgique à l'expédition de leurs charbons vers la France, les grèves successives de la batellerie, des chemins de fer, des mines du Nord et du Pas-de-Calais, ont encore raréfié la production et entravé la distribution du combustible. De là résultent pour nos régions libérées les conséquences les plus funestes. Quoi que fasse actuellement le ministre des Tra-

vaux publics, il ne peut leur réserver, tout au plus, que 60 pour 100 des tonnages qui leur seraient nécessaires.

Allez dans le Nord, dans le Pas-de-Calais, en Lorraine. Vous verrez les usines à gaz marcher péniblement au jour le jour, les verreries ralentir leur travail pour éviter l'extinction de leurs fours, les industries céramiques et les briqueteries végéter misérablement, faute d'une alimentation suffisante, alors que, pour remettre en état les régions dévastées, il faudrait, au contraire, produire abondamment tuiles, briques et produits céramiques. Encore les départements libérés sont-ils, en raison de l'urgence et de l'étendue de leurs besoins, un peu mieux partagés, dans la distribution du charbon, que le reste de la France; et personne ne contestera que ce soit justice. Mais, partout ailleurs, l'industrie est dans une situation encore plus critique; il ne lui est affecté qu'environ 39 pour 100 du tonnage normal. Pour ne pas fermer et pour ne pas laisser des milliers d'ouvriers sur le pavé, nombre d'usines sont obligées de brûler, à des conditions onéreuses ou gênantes, du bois, de la tourbe, des déchets ou autres combustibles de remplacement. Aciéries, verreries, et je pourrais dire, d'une manière plus générale, toutes les industries à feu continu, en sont réduites à n'uti-

liser qu'une très faible partie de leurs moyens d'action, tout cela au détriment de la richesse nationale. Dans beaucoup de villes, le gaz n'est délivré aux habitants que pendant quelques heures par jour, au moment des repas. Bref, si l'Allemagne vaincue est forcée de se priver un peu, la France victorieuse se prive encore davantage, et peut-être n'est-il pas mauvais que, dans leur esprit d'équité, dont nous ne doutons pas, nos alliés méditent sur cette comparaison.

Quoique obligée envers nous par un protocole qu'elle avait signé avant la ratification du traité, l'Allemagne ne s'est acquittée jusqu'ici de sa dette de charbon qu'avec la plus évidente mauvaise volonté. Son attitude n'est pas faite pour nous donner un complet apaisement sur la prochaine liquidation de ses autres dettes. L'Allemagne est tenue, en principe, de verser aux Alliés, avant le 1er mai 1921, un premier acompte de 20 milliards de marks en or. Mais, de ce chiffre, elle demande, d'abord, à déduire toutes les livraisons qu'elle a faites en nature depuis l'armistice, navires, matériel de chemin de fer, machines industrielles ou agricoles, marchandises, chevaux, bestiaux et autres prestations. M. Loucheur a dit à la Chambre que, d'après ses calculs, il resterait encore, pour la part de la France, après ces défalcations diverses, une

somme de 5 ou 6 milliards. Plaise au ciel qu'il ait raison ! Plaise au ciel surtout que nous soyons assurés de toucher la somme, quelle qu'elle soit, qui nous sera attribuée ! Pour qu'elle ne nous échappe pas et pour que chaque fraction suivante nous soit régulièrement payée, nous devons ne pas nous relâcher un instant de notre vigilance.

Je crains que le « Conseil suprême » n'ait commis, à cet endroit, une assez dangereuse imprudence. Car le « Conseil suprême » est un mort récalcitrant. Dans un vigoureux discours, M. Millerand déclarait, ces jours-ci, à la Chambre : « Si, pendant plus d'une année, non sans de graves inconvénients pour les problèmes urgents de la paix, les chefs des gouvernements alliés ont pu s'absorber directement et exclusivement dans la besogne qui, jusqu'alors, avait coutume d'être confiée à des diplomates, il est trop clair qu'une pareille procédure ne peut se prolonger, quand bien même — ce que je ne veux pas examiner — les inconvénients de cette procédure ne l'emporteraient pas sur ses avantages ; il y a, pour y mettre un terme, une raison capitale et suffisante, c'est qu'elle est pratiquement impossible. » J'ai donc la grande satisfaction de me trouver entièrement d'accord avec M. Millerand. Le Conseil suprême est mort. Mais il est un de ces morts qu'il faut qu'on tue et le voici qui ajoute

tous les jours un codicille aux testaments qu'il avait rédigés de son vivant. Il demande maintenant qu'on prolonge de deux mois le délai qu'un protocole, signé le 28 juin 1919, a imparti à l'Allemagne pour présenter, en vue des réparations dues par elle, des documents et des propositions. Il espère ainsi abréger les enquêtes nécessaires et accélérer les décisions. Mais, comme notre loi sur les dommages de guerre ne cadre pas avec le traité de paix et comme on vient seulement de s'aviser de les mettre en harmonie, nos commissions cantonales n'auront fait, à l'expiration du délai accordé à l'Allemagne, qu'une partie insignifiante de leur travail; nous ne serons pas à même de discuter utilement les propositions qui nous seront adressées et nous risquerons de voir notre créance évaluée à la hâte et au rabais. Telle n'est certainement pas l'intention de M. Lloyd George, qui disait ces jours-ci, à la Chambre des communes, dans un discours inspiré par la plus sincère et la plus vive amitié pour notre pays : « Ajoutez la dette de guerre de la France au coût des réparations et de la reconstruction, comparez les populations, et vous verrez que, si la France n'obtient rien de l'Allemagne, chaque Français aura deux livres à payer, quand l'Allemand ne paiera qu'une livre. » Mais la justesse de ces observations ne touche pas l'Alle-

magne et, à chaque instant, dans le siège opiniâtre que font nos voisins de l'Est à la bonne foi des Alliés, ils enlèvent une position importante. J'ai grand peur que la décision du Conseil suprême ne tourne à leur profit; et peut-être le Conseil suprême aurait-il dû se rappeler que le protocole du 28 juin 1919 ayant été ratifié par les Parlements des pays alliés, le délai fixé n'était plus à la merci des gouvernements.

Avec l'Allemagne plus qu'avec tout autre peuple, méfiance est mère de sûreté. Pour être édifiés sur les arrière-pensées de nos anciens ennemis, nous n'avons qu'à observer la manière dont ils se conduisent, chaque jour, envers les industriels des contrées dévastées. Qu'il s'agisse de la maison Krupp ou de toute autre grande firme allemande, les procédés sont les mêmes. On nous impose, pour la fourniture de matières premières en France, les conditions les plus draconiennes. Pour les délais de livraison, aucune usine allemande ne veut prendre le moindre engagement. Pour les prix, on ne les indique sur le marché qu'à titre révocable et on stipule, par une clause protestative, le droit de les augmenter s'il survient une hausse, qu'on ne nous donne, d'ailleurs, aucun moyen de contrôler, sur la houille, le fer, les salaires, les impôts ou les frais généraux. Ce ne serait rien encore; mais le gou-

vernement allemand lui-même intervient par des organes officiels, et notamment par le Bureau central d'exportation de matériel industriel, afin d'imposer des prix scandaleux aux Français qui, pour réparer leurs ruines, ont besoin de fournitures allemandes. Nul compte n'est tenu des conventions qu'ont pu signer les parties. Le Bureau central déchire les contrats comme d'autres chiffons de papier et il refuse tout net les permis d'exportation par le motif avoué que les autorités compétentes trouvent trop faibles les prix fixés. Vainement, de son siège de Wiesbaden, notre Office de reconstitution industrielle essaie-t-il de déjouer ces manœuvres. Les Chambres de commerce allemandes viennent à la rescousse; elles exhortent les industriels d'outre-Rhin à ne pas traiter directement avec la France et à faire centraliser les commandes par le groupement allemand pour éviter la libre concurrence et l'abaissement consécutif des prix. Parlerai-je des conditions de paiement? C'est ici que les prétentions allemandes atteignent leur apogée. Tout d'abord, n'allons pas offrir aux fournisseurs de les payer en marks; ils prendraient cette proposition pour une injure. Ceux-ci veulent recevoir des francs suisses, ceux-là des francs français. Krupp va plus loin : il exige le paiement en francs or. Ce n'est pas tout. Les versements doivent être

effectués comptant, et le plus souvent d'avance, contre simple remise des documents d'expédition. Par ce détour, les marchandises vendues voyagent aux risques des acheteurs ; aucune réclamation n'est plus possible à partir de l'expédition ; et les sinistrés, qui attendent la livraison, n'ont aucune garantie ni pour la date, ni pour les prix, ni pour les qualités. Ils espéraient que, la paix signée, l'Allemagne les aiderait à réparer les dommages que, pendant la guerre, elle leur avait causés. Mais l'Allemagne n'a pas oublié les savants ouvrages qu'elle a fait secrètement éditer de 1914 à 1918 et qui exposent, avec un cynisme étonnant, la dévastation systématique de nos régions industrielles du Nord. Elle entend bien ne pas perdre entièrement le fruit de sa barbarie. A nous et à nos amis de ne pas la laisser remporter insensiblement, dans la paix, la victoire qui lui a échappé sur les champs de bataille.

Il est vrai qu'ici encore, c'est la France qui, de toutes les nations alliées, est la plus intéressée à empêcher ces actes de déloyauté. Mais le traité a voulu que, pour tout ce qui touche aux réparations, la France ne demeurât point isolée. Ce n'est pas, j'imagine, pour la mettre en tutelle qu'à chaque page de ce traité on l'a tenue étroitement rapprochée, dans une multitude de commissions, des puissances qui étaient venues com-

battre à ses côtés. Parcourez les 440 articles du document principal et les annexes et le protocole. Il n'est pas une ligne où n'apparaisse le commun désir de maintenir, entre les nations alliées et associées, une solidarité durable. Vœu platonique peut-être, comme un trop grand nombre de dispositions du traité. Mais, du moins, le sentiment qui a inspiré les rédacteurs n'est pas douteux. Les États-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon, et, à leurs côtés, quoique injustement laissée dans la pénombre, toute la phalange des peuples qui ont lutté ensemble pour la liberté, resteront constamment associés dans une œuvre collective. C'est parmi eux que se recrutera, pour la plus grande part, le Conseil de la Société des nations; ce sont eux qui nommeront cinq des sept membres des commissions qui auront à tracer les nouvelles frontières entre la Belgique et l'Allemagne, ou entre la Pologne et l'État tchéco-slovaque ; ce sont eux dont les troupes s'installeront en commun dans la Haute-Silésie pour assurer la sincérité du plébiscite; eux qui détermineront le territoire de Dantzig; eux qui choisiront au moins trois membres sur cinq dans la commission internationale chargée d'administrer provisoirement le Slesvig; eux qui fixeront les effectifs allemands et surveilleront le désarmement; eux qui consti-

tueront une Commission des réparations chargée d'établir la dette de l'Allemagne et de définir les modalités du paiement; eux qui se retrouveront pour la plupart, côte à côte, dans les commissions de l'Elbe, de l'Oder et du Rhin; eux qui occuperont ensemble, pendant une période de quinze années, les territoires allemands situés à l'ouest du Rhin et les têtes de pont. Comment admettre que tous ces signes d'association permanente, et tant d'autres qu'il serait trop long de rappeler, se soient trouvés fortuitement dans le traité et qu'il n'en faille tirer aucun enseignement pour l'avenir? Sans doute, la convention supplémentaire d'assistance que nous avait offerte le président Wilson, d'accord avec Lloyd George, n'a encore force de loi ni en Amérique, ni en Angleterre. Mais tous les articles du traité expriment la même volonté d'union persistante et, s'ils ont un sens, ce ne peut être que celui-ci : « Ensemble, vous avez vaincu. Ensemble, conservez votre victoire. Ensemble, sauvez la paix. »

Serait-il admissible, après cela, que nos alliés, qui nous ont donné leur signature, comme ils l'ont donnée à l'Allemagne, voulussent aujourd'hui reviser à nos dépens un instrument diplomatique dont les termes ont été pesés pendant de si longs mois? Serait-elle donc désormais lettre morte, cette phrase solennelle de l'ar-

ticle 232 : « Les gouvernements alliés et associés exigent, et l'Allemagne en prend l'engagement, que soient réparés tous les dommages causés à la population civile de chacune des puissances alliées et associées et à ses biens, pendant la période où cette puissance a été en état de belligérance avec l'Allemagne? » Serait-elle donc également lettre morte, la défense faite à l'Allemagne par les articles 42, 43 et 44 d'entretenir ou de rassembler, soit à titre permanent, soit à titre temporaire, des forces armées sur la rive gauche du Rhin et dans une zone de 50 kilomètres à l'est du fleuve? Non, ce n'est pas possible. Les Alliés nous ont laissés poursuivre seuls avec l'Allemagne le dialogue dont j'ai, il y a quinze jours, rapporté les premiers propos et, dans ce tête-à-tête forcé, la France a, grâce à M. Millerand, parlé sur un ton moins humble que n'avait fait l'Entente au début de la conversation; et elle ne s'est pas bornée à parler : elle a agi. Il était temps. La tragi-comédie dont l'Allemagne nous offre le spectacle déconcertant avait continué avec un large développement de l'intrigue et une rapide multiplication des péripéties.

Premier acte. Coup d'État militaire à Berlin. Le gouvernement du Reich cède la place à Kapp et à Lüttwitz. Il laisse auprès d'eux un agent de liaison. La tentative de révolution impérialiste

n'échoue que devant la résistance de la classe ouvrière et devant la grève immédiatement déclarée. Dès le 15 mars, au lendemain de ce mouvement insurrectionnel, les autorités militaires allemandes demandent aux Alliés l'autorisation d'envoyer dans la Ruhr des troupes supplémentaires. Deux jours après, le sous-secrétaire d'État de Haniel, celui-là précisément qui était resté à Berlin pour garder le contact avec Kapp et Lüttwitz, renouvelle la demande au nom du gouvernement légal. On nous assure que le bolchevisme est déchaîné dans le bassin de la Ruhr, qu'il gronde à nos portes et que, pour protéger l'Europe contre ce monstre furieux, la Reichswehr doit entrer, toutes bannières déployées, dans la zone neutre. Cependant ceux de nos officiers qui traversent la région, aussi bien que les hauts commissaires alliés de Coblentz, s'accordent à nous dire qu'il n'y a point de troubles graves dans le bassin, que le travail n'y est pas interrompu, que rien ne justifie l'occupation par les troupes du Reich et que, tout au contraire, leur arrivée risque de provoquer un conflit sanglant et expose à des attentats une partie du gîte minier. Nous refusons l'autorisation demandée.

Deuxième acte. Négociations du ministère Bauer avec les syndicats ouvriers, accord de Bielefeld, accalmie trompeuse, formation du cabinet

Müller, ultimatum du 20 mars à l'adresse de ceux qu'on appelle pompeusement les insurgés du bassin houiller rhéno-westphalien. La Reichswehr se masse aux lisières de la zone neutre : le général de Watter lance, à son tour, un second ultimatum, plus raide que le premier; mais, comme le gouvernement allemand ne reçoit toujours pas notre autorisation, il essaie de nous endormir par des promesses d'abstention. Le général de Watter et le commissaire du Reich, M. Severing, font distribuer par avions des sommations aux ouvriers et les démarches se multiplient pour obtenir l'autorisation des Alliés. La France tient bon. Elle ne veut pas que les mineurs, s'ils sont attaqués par des généraux prussiens, détestés en Westphalie, et par des troupes qui poussent encore des vivats en l'honneur de Guillaume II, puissent supposer qu'ils sont livrés par la France à ces entreprises impérialistes. M. Severing va négocier à Munster avec les délégués des ouvriers.

Troisième acte. La Reichswehr entre dans le bassin. Simple malentendu, insinue le gouvernement allemand; il se reprend aussitôt pour avouer qu'il a donné l'ordre d'avancer; après quoi, il prétend que les effectifs envoyés dans la zone neutre, bien que comprenant un nombre de bataillons, d'escadrons et de batteries supérieur

aux chiffres fixés par le protocole du mois d'août 1919, ne dépassent pas, au total, le maximum toléré; et enfin, comme il ne parvient toupas à nous arracher notre autorisation, il se démasque, il lâche sa meute sur les corons et il enveloppe la Ruhr par une offensive de grand style qu'il avait fait préparer depuis quelques semaines par son état-major et qui ne peut laisser aucun doute sur sa préméditation. M. Millerand ne s'émeut pas : il répond en donnant, à son tour, l'ordre d'occuper Francfort, Darmstadt, Hombourg, Hanau et Dieburg.

La proclamation que le général Degoutte a adressée aux habitants de ces villes leur a prouvé que nous n'étions animés envers eux d'aucun sentiment d'hostilité et que nous étions prêts à nous retirer, aussitôt que la Reichswehr aurait elle-même abandonné la zone neutre. Aucun de nos alliés n'a cru devoir s'associer à notre démonstration. Mais aucun ne la saurait blâmer. Lorsque les troupes allemandes occupent des territoires que le traité leur a interdits, lorsqu'elles s'approchent de cette ligne que le président Wilson appelait éloquemment la frontière de la liberté, c'est la France qui est la première menacée. Lorsque les troupes allemandes mettent la main sur les mines de la Ruhr, lorsque, sous prétexte de protéger les puits, elles les livrent

inconsidérément au danger de la destruction, c'est la France qui risque de manquer de charbon. Nos alliés comprendront certainement que nous ne pouvions assister plus longtemps, les bras croisés, à la lacération du traité. En le défendant, c'est leur œuvre que nous défendons.

IV

1er mai 1920.

Encore les impôts. — Les sommes à rembourser par l'Allemagne. — Le crédit de la France. — Les calomnies d'outre-Rhin. — Le prétendu impérialisme français. — L'exécution du traité. — Le désarmement de l'Allemagne. — Le débiteur qui joue l'insolvabilité. — Les droits de la France en Orient.

Architectes, entrepreneurs, ouvriers, se sont mis au travail pour reconstruire la cité. Dans une discussion qui fait grand honneur à la Chambre et qui a révélé toute une floraison de talents nouveaux, les députés ont continué l'examen et le vote des impôts qui sont nécessaires à la restauration des finances publiques. La politique n'a fait, en ce débat, que de discrètes apparitions. Des orateurs socialistes, tels que MM. Vincent Auriol et Léon Blum, ont présenté, avec art, un système fiscal qui répondait mieux que celui du gouvernement et de la Commission à leurs conceptions de parti, mais hormis quelques inévitables lieux communs sur la bourgeoisie dirigeante et la société capitaliste, il ne

s'est rien glissé dans leurs discours qui pût éveiller les passions de l'Assemblée. La plupart des députés qui ont pris la parole ont cherché à être brefs et beaucoup y ont réussi. Pourtant, les premiers délais que s'était donnés la Chambre pour aboutir au vote d'ensemble ont été largement dépassés et la session des Conseils généraux a dû subir un nouvel ajournement. Ce n'est la faute, ni du rapporteur général, ni de ses deux adjoints. Tous trois ont accompli des prodiges d'activité pour soumettre, en temps utile, des propositions à la Chambre, et tous trois aussi lui ont renouvelé, à maintes reprises, les avertissements les plus solennels. M. de Lasteyrie, qui a fait preuve, au cours de ces longues délibérations, d'autant d'esprit que de science et d'autant de résistance physique que d'esprit, n'a pas hésité à déclarer : « Nous n'avons pas fait, depuis l'armistice, l'effort fiscal qui était nécessaire. Nous sommes actuellement en retard d'une année : une année d'impôts, une année d'emprunts. Ce retard a pesé sur notre situation financière, comme il a pesé sur nos négociations entre alliés. » De son côté, M. Charles Dumont a pris soin de dire, dans son remarquable rapport général, que chaque jour passé depuis le 1er janvier représentait 24 000 000 de recettes perdues et qu'ainsi chaque heure de discours coûtait

1 000 000 au budget. Mais la Commission, un peu plus exigeante que le gouvernement lui-même, demandait à la Chambre de voter 8 500 000 000 d'impôts nouveaux, et il était fatal que des mesures aussi graves ne pussent être adoptées yeux fermés et bouches closes. M. Charles Dumont en sera donc malheureusement réduit à défalquer de ses prévisions de recettes un nombre assez considérable d'heures de discours, sans compter les impôts tombés en route. Ce ne sera que demi-mal, si, comme il n'en faut pas douter, le but final est atteint.

M. Charles Dumont a eu raison de faire, au nom de la Commission des finances, cette déclaration préliminaire : « Tant que nous n'aurons pas rétabli l'équilibre entre nos recettes normales et nos dépenses permanentes, nous n'aurons pas fait ce que le traité de paix nous impose comme une nécessité, ce que nos alliés et associés, bons conseillers et créanciers attentifs, considèrent pour nous comme un devoir. » Lui aussi, à la tribune du Sénat, M. Antonin Dubost a envisagé la situation budgétaire dans ses rapports avec les pays alliés et associés et il a repris avec force une thèse qui lui est chère, qu'il n'a cessé de défendre depuis l'armistice et qu'il a même exposée directement à M. Wilson, le jour où le président des États-Unis a été reçu au

Luxembourg. Il a exprimé le regret que nous n'eussions pas, dès la première heure, dans la préparation du traité, stipulé les conditions essentielles d'une vaste solidarité financière, qui eût été, à ses yeux, la vraie consécration de la victoire et la meilleure garantie de notre relèvement rapide. Il est malheureusement certain que, depuis plus d'un an, et dans les deux mondes, le temps a travaillé contre nous. Des ardeurs se sont refroidies, des souvenirs se sont effacés, des liens se sont insensiblement relâchés. Raison de plus pour qu'aujourd'hui nous sachions donner à tous ceux qui ont combattu auprès de nous et pour la même cause l'impression très nette que nos vertus civiques ne sont pas inférieures à nos vertus militaires; et les vertus civiques les plus indispensables à notre crédit extérieur sont la frugalité, l'économie, l'activité et la contribution volontaire aux charges nationales. Comme le remarquait très justement M. Aristide Briand, les Alliés s'étaient promis, en 1916, de mettre en commun toutes leurs ressources en hommes et en argent. Le jour où nos amis verront que nous supportons les sacrifices d'aujourd'hui avec autant d'abnégation que ceux d'hier, ils reviendront, sans doute, plus aisément à leurs dispositions premières. Je n'ignore pas le proverbe italien : *passato il pericolo, gabbato il santo*. Mais

il suffit de jeter les yeux au delà du Rhin pour voir que le péril n'est pas passé.

Et puis, à la réflexion, nos alliés eux-mêmes nous trouveront peut-être des excuses pour n'avoir pas, d'enthousiasme, au lendemain de l'armistice, voté huit milliards d'impôts. Le rapporteur général a invoqué des circonstances atténuantes qui ne peuvent guère nous être refusées : « Victime d'une agression injuste, envahie, exténuée par quatre ans et demi d'une résistance héroïque, épuisée par la mort d'une innombrable jeunesse, dévastée dans ses plus riches régions, à la fin cependant victorieuse, la France a cru longtemps que, qui avait voulu la guerre, l'avait conduite en barbare et avait été vaincu, la paierait. Le traité de Versailles la détrompa. »

Or, si le traité de Versailles a apporté à la France cette déception, si, à l'inverse du traité de Francfort, il n'a pas mis à la charge du vaincu tous les frais de la guerre, c'est que nos alliés en ont ainsi décidé. Nous devons donc, par leur volonté, supporter seuls la lourde dette que nous avons contractée, depuis 1914, pour mobiliser notre armée, pour fabriquer nos canons et nos munitions, pour démobiliser et enfin pour fournir au pays les vivres et les matières premières dont les hostilités et l'invasion l'avaient privé. Les arrérages de ces emprunts de guerre s'élèvent

aujourd'hui à 9 380 000 000. C'est dire que le total en dépasse le chiffre des impôts demandés aux Chambres et que, par conséquent, ces impôts sont intégralement destinés à gager une dette dont la justice aurait voulu que nous ne fussions pas grevés. On reconnaît, en général, que le Français a l'intelligence vive. Il a cependant été un peu lent à comprendre ce résultat inattendu de la victoire. S'il en a pris bravement son parti aujourd'hui, c'est parce que, le traité une fois signé, il s'est dit que tout le monde devait être appelé à l'exécuter de bonne foi.

Mais, s'il ne réclame pas ce que le traité lui refuse, il entend bien que personne ne lui contestera ce que le traité lui accorde. Dans le budget proposé, aucune des dépenses qui doivent rester à la charge de l'Allemagne n'a pour contrepartie un impôt; le gouvernement et la commission n'ont voulu recourir à l'impôt que pour solder les frais dont l'Allemagne n'est pas déclarée débitrice et qui incombent définitivement à la France. Dommages causés aux habitants des régions envahies, pensions des réformés et des veuves de guerre, ne sont, si les signatures données à Versailles ne sont pas désavouées, que des avances à faire par la trésorerie française et à rembourser par l'Allemagne.

Pour bien marquer qu'elle ne voulait rien

abandonner de notre créance, la Chambre a insisté sur cette distinction et, toutes les ressources qu'elle a créées, elles les a employées à payer, soit les intérêts de la dette, soit les dépenses permanentes des services publics. Même sans incorporer dans le budget ordinaire une somme de plus de 6 600 000 000, qui représente certains frais de liquidation de la guerre, ni une somme de près de 1 000 000 000 prévue pour la reconstruction de notre outillage national, ni les déficits que traînent avec eux, depuis plusieurs années, quelques comptes spéciaux, tels que celui du blé, la Commission des finances a été obligée de puiser largement à presque toutes les sources d'impôts. Pour des raisons que le rapporteur général a mises en pleine lumière, elle n'avait pas voulu frapper directement le capital à une heure où les valeurs changeantes des biens meubles et immeubles auraient rendu incertaine, instable et arbitraire l'assiette de cette contribution exceptionnelle. Des points les plus divers de l'horizon politique, sont cependant venues des propositions variées d'impôts sur la fortune, dont le ministre a signalé les inconvénients et qui, pour le moment tout au moins, sont peut-être grosses de désillusions. C'est une discussion qui sera reprise et que personne n'a intérêt à écarter. En attendant, les

valeurs capitalisées ont été surtaxées à la faveur d'une fiscalité ingénieuse qui les atteint dans les mutations à titre onéreux et à titre gratuit, dans les mutations entre vifs et par décès ; et elles ont été surtaxées également dans leurs revenus, tant par l'impôt général que par l'impôt cédulaire. Après avoir réclamé ces sacrifices nouveaux à toutes les formes de la richesse, la Commission a dû se résigner à augmenter aussi tous les impôts qui pèsent sur la consommation : alcool, sucre, café, thé, cacao, chocolat, chicorée, glucoses, vins, cidres, bières, bougies, pétroles, benzols, électricité, elle n'a rien épargné. Elle a couronné son gigantesque édifice par l'établissement d'une taxe sur le chiffre d'affaires qui doit, d'après ses calculs, rapporter près de 5 000 000 000. Quel que doive être, après le vote des deux Chambres, le sort définitif de telles ou telles de ces propositions, il y a, dans l'ensemble de ce programme, un effort très sincère et très louable de reconstitution financière et le spectacle d'un pays qui, après avoir enduré les pires souffrances, se remet aussi courageusement à la besogne, ne peut qu'influencer favorablement nos alliés et nos amis.

L'image que certains d'entre eux se sont faite de nous depuis l'armistice et qui est, à n'en pas douter, le funeste produit d'une grave erreur d'optique, ne se rectifiera pas, en effet, toute

seule, automatiquement, dans la clarté de l'évidence; il faut que nous contribuions nous-mêmes à ce redressement et que nous prenions la peine de nous montrer enfin tels que nous sommes. « Le génie de la France, a écrit Michelet, c'est la propagande. » Et certes, dans le sens où il entendait le mot propagande, il avait raison. La France a toujours été et elle reste le porte-parole écouté des grandes idées qui conduisent le genre humain. Mais elle est d'une maladresse touchante dans l'art de mettre en valeur ses qualités et ses actions. Depuis quelques mois, c'est de l'Allemagne vaincue qu'a rayonné toute la propagande et nous pouvons maintenant mesurer, chaque jour, les progrès du mal qui nous a été fait. Pour un trop grand nombre de journaux américains, pour un trop grand nombre de journaux italiens, et même pour quelques journaux anglais, la France, enivrée par la victoire, est aujourd'hui dévorée d'ambition et empoisonnée d'impérialisme. Elle est sous la domination d'une caste militaire, à la tête de laquelle se trouve le maréchal Foch, et qui tire habilement les ficelles du gouvernement civil. Ce n'est pas à Berlin que Kapp et Lüttwitz ont tenté un coup d'État, c'est à Paris; si M. Millerand a fait occuper Francfort, ce n'est pas parce que la Reichswehr était, en vio-

lation du traité, entrée dans la Ruhr, c'est parce que l'état-major français voulait amorcer ainsi de plus vastes entreprises. Ah! Monsieur le Maréchal, comme vous cachez votre jeu! Lorsque, l'autre jeudi, vous veniez à l'Académie examiner si consciencieusement les candidatures au prix Gobert, qui aurait pu supposer que vous portiez en vous des projets si criminels?

Mais peut-être qu'avant de vous les prêter, on ferait bien de se demander s'ils ne contrastent pas trop violemment avec votre caractère et avec votre passé. Vous n'êtes pas, j'imagine, étranger à la victoire des Alliés. Si brillant qu'ait pu être, sur le champ de bataille, le concours des chefs et des soldats anglais, américains, belges, italiens, serbes, grecs, portugais, polonais ou tchèques, les poilus et les chefs français ont supporté, pendant plus de quatre ans, avec une vigueur incomparable, le poids principal de la guerre. Vous étiez vous-même le chef des chefs, le commandant suprême, celui dont tout le monde attendait des directions, celui dont le mot d'ordre était immédiatement observé de la mer du Nord à la Suisse, celui même dont les conseils étaient respectueusement suivis en Italie et dans les Balkans. Qui vous a vu, après de si éclatants services, faire ostentation de vos lauriers ou importuner le pouvoir civil de votre

gloire? Vous êtes resté après la victoire ce que vous étiez devant l'ennemi : un homme de devoir et un patriote. Si, pendant les négociations de paix, vous avez demandé au gouvernement français de réclamer l'occupation de la Rhénanie par les Alliés et si le gouvernement français l'a, en effet, d'abord réclamée, était-ce donc, de la part du gouvernement ou de la vôtre, un rêve de grandeur ou un acte d'impérialisme? Que de telles calomnies aient cours en Allemagne, c'est trop naturel; mais qu'elles trouvent accès chez nos alliés, il y a là vraiment de quoi nous surprendre et nous attrister. L'occupation militaire de la rive gauche n'était, dans la pensée de ceux qui la croyaient nécessaire, qu'une garantie contre les retours offensifs de l'Allemagne et un gage de notre créance, et ce ne sont pas les événements actuels qui peuvent donner tort aux hommes qui jugeaient ces sûretés indispensables à l'exécution du traité et au repos de l'Europe.

Je ne sais s'il s'est rencontré en France, pendant la guerre, quelques esprits ardents pour caresser, à la dérobée, de fugitives idées d'annexions territoriales. Mais j'affirme qu'à aucun moment, ni dans les conseils du gouvernement, ni dans les Chambres, n'a été admise la possibilité d'arracher à l'ennemi, contre le vœu des

populations, une parcelle de son sol et d'exposer le Parlement français à la présence humiliante de députés protestataires.

Il s'est trouvé à la Commission des affaires extérieures de l'ancienne Chambre une majorité importante pour adopter une thèse dont des ministres socialistes n'avaient été eux-mêmes ni effrayés ni scandalisés et pour exprimer l'avis, parfaitement raisonnable, que la France avait le droit de récupérer l'Alsace et la Lorraine de 1790 ou de 1814, puisque cette Alsace et cette Lorraine étaient celles dont l'incorporation dans la République une et indivisible avait été solennellement consacrée aux fêtes de la Révolution, et puisque la Pologne, la Tchéco-Slovaquie, la Roumanie, la Serbie, l'Italie recouvraient, ou même obtenaient, sans les avoir jamais possédés, des territoires sur lesquels elles invoquaient des titres historiques, je ne dis pas plus contestables, mais moins positifs. Le traité a écarté cette revendication française, et tout le monde, en France, s'est incliné.

Il s'est également trouvé une multitude de nos compatriotes qui n'ont pas compris l'admiration professée par certains de nos alliés pour l'unité allemande et qui se sont étonnés que le traité laissât subsister à nos portes un Empire centralisé, destiné à subir, de nouveau, l'hégémonie

de la Prusse. Il n'était pas, en effet, très facile de démêler les raisons qui avaient pu déterminer des puissances victorieuses à maintenir, sous de vagues apparences de république, au cœur même d'une Europe bouleversée par une longue guerre, un État formidable, qui se refusait à reconnaître sa défaite militaire, qui conservait, au su du monde entier, la plus grande partie de son personnel impérial, qui dressait des arcs de triomphe à ses troupes vaincues et qui nourrissait déjà, dans l'ombre, des projets de revanche. Nombre de bons Français pensaient comme M. Jules Cambon, l'un de nos délégués à la Conférence de la paix, qu'en favorisant la naissance d'une fédération allemande et en restituant aux pays rhénans leurs libertés anciennes, on ferait beaucoup pour la paix universelle. Le traité a encore écarté cette conception politique et la France a pris, de bonne grâce, son parti du fait accompli.

Ni dans les Chambres, ni dans le pays, personne ne s'est levé, depuis la ratification, pour demander un changemeut au texte signé. Ceux mêmes qui, à la tribune, avaient combattu le traité comme insuffisant, ceux qui s'étaient plaints de n'y trouver que des avantages pour nos alliés et des déconvenues pour la France, ceux qui, sans aller, jusqu'à le repousser, ne

l'avaient voté qu'à contre-cœur et avec des aveux d'inquiétude, tous se sont cependant retranchés derrière le seul rempart qui leur fût offert et se sont considérés comme tenus d'honneur à respecter la signature donnée par le gouvernement de la République. Reprocher aujourd'hui à la France un prétendu impérialisme, que dément toute sa conduite, c'est donc calomnier ses intentions et outrager la vérité.

Voici, du reste, que, par une dérision suprême, l'Allemagne enveloppe la noble Belgique dans les accusations qu'elle dirige contre nous. Au moment où je livrais à l'impression ma dernière chronique, le cabinet de Bruxelles n'avait pas encore pris la généreuse résolution d'envoyer des troupes, aux côtés des nôtres, sur la rive droite du Rhin. Mais, au lendemain du jour où il s'est courageusement associé à la mesure provisoire que nous avions adoptée pour empêcher le maintien de la Reichswehr dans la zone neutre, la Belgique s'est trouvée en butte aux plus violentes récriminations de l'Allemagne et le nouveau ministre des Affaires étrangères du Reich, le docteur Koester, a osé dire, en pleine Assemblée nationale, que le peuple allemand ne reconnaîtrait jamais les résultats du plébiscite préparé, en vertu du traité, à Eupen et à Malmédy.

En même temps, le gouvernement de Berlin, encouragé par l'espoir de créer des divisions entre alliés, nous signifiait officiellement, en trois notes dont la forme doucereuse dissimule mal l'insolence, que l'Allemagne comptait bien n'être point désarmée. On ne se borne plus à nous demander la prorogation du régime transitoire qui devait prendre fin le 10 avril et qui autorisait jusque-là l'entretien de troupes supplémentaires; on prétend déchirer le traité dans l'une de ses parties les plus essentielles. L'Allemagne s'était engagée, le 28 juin 1919, à se contenter, avant le 31 mars 1920, d'une armée de 100 000 hommes, dont l'article 160 fixait la composition; elle s'était engagée, dans les articles 164 et suivants, à ne garder qu'une quantité déterminée de pièces de campagne et à livrer tous ses canons lourds; elle avait promis, dans l'article 198, que ses forces militaires ne comporteraient plus aucune aviation. Elle entend aujourd'hui que tout cela soit lettre morte. Il lui faut douze divisions d'infanterie au lieu de sept. Il lui faut, en outre, cinq brigades d'infanterie organisées comme des divisions. Il lui faut de l'artillerie lourde pour chacune de ces unités. Il lui faut huit groupes d'aviation composés chacun de vingt appareils. Bref, à toutes les violations antérieures du traité, l'Allemagne se propose

d'en ajouter une nouvelle, plus audacieuse encore et plus dangereuse pour la sécurité de la France.

C'est l'heure qu'ont choisie M. Lloyd George et M. Nitti pour essayer d'apitoyer M. Millerand sur les malheurs du Reich et de convaincre le président du Conseil français qu'il serait bon d'inviter les Allemands à San-Remo. « Une causerie au bord de la Méditerranée n'arrangerait-elle pas bien des choses? Ne se trompe-t-on pas, lorsqu'on croit le gouvernement allemand de mauvaise foi? Il est simplement à la tête ou à la remorque d'un pays infortuné, qui est menacé par la révolution et qui meurt de faim. Il nous demande des troupes : n'est-ce pas qu'il a du mal à maintenir l'ordre et à conjurer le péril bolchevique? Il refuse de payer ce qu'il doit : n'est-ce pas qu'il est épuisé par notre victoire et qu'il se sent écrasé, d'avance, par les charges que nous lui voulons imposer? Si seulement nous pouvions, dès maintenant, le renseigner exactement sur le montant de la dette qui doit incomber à l'Allemagne, il serait en mesure de dresser ses plans, d'établir son budget et de prévoir à peu près l'avenir. Sortons-le de l'obscurité où il se débat. Fixons tout de suite la créance des Alliés. Sans doute, c'est une question qui intéresse l'Italie et même l'Angleterre moins que la

France. Mais la France elle-même ne comprend-elle pas qu'elle ne sera jamais dédommagée si l'Allemagne tombe dans le bolchevisme ou si elle s'effondre dans une catastrophe financière? Faire vivre l'Allemagne, c'est la première condition du salut européen. Commençons donc par ne pas lui imposer de trop lourdes charges. Que diriez-vous de 50 milliards à nous partager entre Alliés? Ne serait-ce pas un chiffre rond? Il est vrai que, d'après le traité, l'Allemagne doit réparer toutes les ruines qu'elle a faites en France et il est vrai aussi que ces ruines représentent une perte bien supérieure à votre part éventuelle des 50 milliards. Mais un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Si vous étiez bien inspirée, ma chère France, vous accepteriez une fraction de ces 50 milliards et vous vous réconcilieriez avec l'Allemagne. On illuminerait peut-être à Berlin, mais la paix redescendrait sur la terre. Ne nous dites pas que le calcul de la créance alliée doit être fait par la Commission des réparations et que le traité, voulant une évaluation sérieuse, a laissé à cette Commission, pour achever son travail, un délai qui n'expire pas avant le 1er mai 1921. Rien ne nous empêche de devancer ce délai : ne sommes-nous pas le Conseil suprême? Ne nous dites pas que la Commission des réparations elle-même entend sans cesse

les Allemands et tient compte de tout ce qu'il peut y avoir de juste dans leurs observations. Nous sommes beaucoup plus à l'aise à San-Remo qu'à Paris pour causer avec d'anciens ennemis et pour apprécier raisonnablement la créance alliée. A Paris, ne souffle pas assez l'esprit de transaction... »

M. Millerand a résisté de toutes ses forces à ces propositions amicales. Mais de telles instances révèlent, hélas ! entre les gouvernements alliés et la France un malentendu déplorable qui dure depuis quelques semaines et qui ne pourrait, s'il se prolongeait, profiter qu'à l'Allemagne. Ainsi, nous aurons, pendant quarante-quatre ans, souffert en silence d'une affreuse mutilation ; nous aurons subi, sans vouloir les relever, les provocations continuelles de l'Empire des Hohenzollern ; nous aurons été victimes de l'agression la plus inique ; nous aurons donné au monde l'exemple d'une bravoure et d'une persévérance sans égales ; nous aurons sacrifié, non pas seulement à notre propre défense nationale, mais à la cause universelle de la justice quatorze cent mille de nos enfants ; nous aurons vu notre sol foulé aux pieds par les armées ennemies, nos contrées les plus industrielles transformées en champ de bataille de l'humanité, les troupes de toutes les nations installées dans nos villages ruinés comme dans

les bastions du droit éternel ; nous aurons assisté à la destruction de nos plus vieux monuments historiques, au bombardement de nos cathédrales, à l'incendie de Verdun, de Reims, de Soissons, de Montdidier, de Lens, de Cambrai et de cent autres de nos villes ; nous aurons eu nos champs bouleversés et rendus incultes, nos forêts dévastées, nos maisons réduites en poussière ; nous aurons dû recueillir, dans les régions que l'ennemi n'avait pas envahies, des centaines et des centaines de mille de réfugiés, condamnés à vivre de longues années en exil, loin de leur pays natal, et douloureusement exposés à ne plus même retrouver, au jour incertain de leur retour, les pierres de leur foyer ; nous aurons été soutenus, dans ces effroyables épreuves, par la confiance en la victoire et par l'espoir de réparations légitimes ; nous aurons considéré comme acceptable pour la France un traité où les avantages positifs de certains de nos alliés l'emportaient de beaucoup sur les nôtres ; nous aurons eu foi en la signature de toutes les puissances qui avaient donné leur adhésion à ce traité et qui nous avaient promis d'en assurer avec nous l'exécution régulière ; et puis, à la première résistance des Allemands, au premier prétexte imaginé par eux pour se dérober à leurs engagements, à leur première comédie d'impuissance, on viendra

nous dire : « Il y a maldonne. Recommençons. Revisons. Faisons un traité moins dur pour l'Allemagne et soyons d'accord pour reconnaître que la France ayant été la nation la plus éprouvée, c'est à elle de faire des concessions. » Quel que puisse être le résultat final de ces tentatives trop souvent renouvelées, elles laisseront dans l'esprit et dans le cœur de la France une assez pénible impression.

Ce qui a encore accentué le caractère dramatique des conversations de San-Remo, c'est qu'elles ont été entrecoupées d'intermèdes orientaux, où les intérêts de la France, depuis longtemps épiés, ont été assez vivement assaillis. Un jour, nous avions à protéger les droits de nos régions sinistrées ; le lendemain, nous avions à sauvegarder notre influence traditionnelle dans le Levant. Par suite d'une série de circonstances qu'il serait trop long de rappeler aujourd'hui, mais sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, notre situation s'est complètement gâtée à Constantinople et en Asie Mineure. Dans un pays où rien ne compte que le prestige de la force, nous avons peu à peu compromis notre autorité par nos hésitations et par la mobilité de notre politique. En Syrie, Feyçal, qui s'est proclamé roi à notre barbe, cherche à nous pousser insensiblement dehors, en exploitant les mala-

droites concessions que nous lui avons faites, à la demande de nos alliés, mais en évitant jusqu'ici une rupture déclarée. Des bandes irrégulières, mais menées par des officiers chérifiens, envahissent, au nord et au sud du Liban, l'arrière-pays de Tyr, de Sidon et de Tripoli. Elles arborent le drapeau du roi de Syrie et elles arrachent des pétitions aux populations terrorisées. A nos clients chrétiens, on donne le choix entre la signature et le pillage. Pour mieux décourager nos partisans, on insinue que tout ce qu'on fait est convenu avec Paris. On interprète le malencontreux accord du 6 janvier comme une promesse d'abdication de la France. C'est ainsi qu'un journal de Damas, étroitement tenu en bride par Feyçal, présente l'invasion de la Caza de Tyr par des bandes chérifiennes comme une relève militaire opérée d'accord avec les autorités françaises. Pendant ce temps, nos amis du Liban, qui attendent en vain leur indépendance et leur statut et qui ont été stupéfaits de nous voir céder la Bekaa à Feyçal, se demandent avec anxiété si nous les abandonnons.

Espérons que le traité avec la Turquie sera réellement prêt à être signé le 10 mai, comme on vient de l'annoncer aux Turcs, et que de nouvelles combinaisons ne seront pas encore imaginées pour régler le sort changeant de Smyrne, de la Thrace

et de l'Arménie. Lorsque nous aurons la certitude de nous trouver en face de solutions définitives, nous ferons, pour chacune des puissances alliées, le bilan de ses gains et de ses pertes en Orient. Nous saurons alors où nous auront exactement conduits les conversations de San-Remo et si nous ne sommes venus respirer l'air de la Méditerranée que pour nous consoler de laisser sombrer, dans la partie orientale de cette mer, le vieux renom de la France. Nous saurons aussi avec précision dans quelle mesure les négociations relatives à la Turquie auront réagi sur les négociations qui concernaient l'Allemagne et si, pour obtenir une trop faible partie de ce qui nous était dû, nous n'avons pas été forcés de payer à d'autres ce qui ne leur était pas dû.

Si je parle avec tant de liberté de toutes ces petites fissures qui se sont produites dans la coalition, c'est, d'abord, qu'il serait vain d'essayer de les cacher ; c'est ensuite que le silence ne remédie à rien et qu'entre amis on se doit la vérité ; c'est enfin et surtout que, s'il y a eu des fautes commises, elles n'ont jamais été celles des nations elles-mêmes et qu'elles n'ont pas altéré, entre les peuples vainqueurs, la force irrésistible des sympathies mutuelles. Les hommes ont pu se tromper et il est probable que d'autres, qui viendront après eux, se tromperont à leur tour.

Mais il y a quelque chose qui résistera à toutes les erreurs et qui survivra à toutes les désillusions. C'est le souvenir des efforts grandioses accomplis en commun, c'est non pas seulement la fraternité d'armes, mais aussi le sentiment du devoir sacré dont ces peuples se sont acquittés ensemble envers la postérité. Que des intérêts un peu ardents paraissent étouffer un instant la voix de ce passé magnifique, on ne peut, sans doute, s'empêcher de le regretter. Mais quelques financiers ou quelques industriels, trop pressés de reprendre des affaires avec l'Allemagne et de la relever aux dépens de la France, ne sont pas l'Angleterre et l'Italie. L'Italie et l'Angleterre savent toutes deux ce qu'elles doivent à la France, comme la France sait ce qu'elle leur doit. Elles ne veulent pas plus se séparer de nous que nous ne voulons nous séparer d'elles. Elles reconnaissent qu'elles ont besoin de nous comme nous avons besoin d'elles. MM. Lloyd George et Nitti sont des hommes d'État trop avisés pour ne pas sentir que leur plus grande force sera toujours de pouvoir s'appuyer sur cette opinion fondamentale. Revenus de San-Remo à Rome ou à Londres, qu'ils interrogent le peuple de la rue! Il leur répondra : « Avant tout, restez unis avec la France. »

Avant même que la Conférence fût close, tous

deux ont tenu à proclamer la nécessité de cet accord et les notes officielles les plus rassurantes ont aussitôt fait le tour du globe. Il va falloir maintenant, à l'épreuve, vérifier les réalités que recouvrent les formules diplomatiques. Quoi qu'on en dise, c'est reviser le traité, et le reviser à l'aveugle, que de laisser à l'Allemagne un délai supplémentaire pour faire des offres forfaitaires, et certaines des combinaisons envisagées à San-Remo pour la fixation de notre créance paraissent tout à fait inacceptables. Désarmement effectif, réparations réellement égales aux dommages, tout cela devra être examiné de près. Attendons un peu plus de lumière.

V

15 mai 1920.

Le 1er mai. — Villes et campagnes. — Les Conseils généraux. — Les grèves politiques. — Vertus et erreurs de la solidarité. — Majorités et minorités. — Le sang-froid de M. Millerand. — Les faux-fuyants de l'Allemagne. — Les tentatives de revision du traité. — Les réparations.

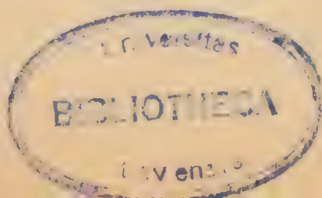
Pour avoir l'occasion d'observer la France, en quelques heures, sous trois aspects bien différents, mais également symboliques, il m'a suffi de passer à Paris la matinée du 1er mai, de traverser en automobile, l'après-midi, les plaines de l'Ile-de-France et de la Champagne et de m'arrêter, à la tombée du soir, dans un village des régions dévastées. Bien que baigné dans une fine lumière de printemps, Paris était morne et boudeur. Des cortèges de manifestants n'avaient pas encore envahi les rues, toutes silencieuses et tristes. Les chaussées étaient presque désertes. On ne voyait passer ni taxis ni fiacres. Par intervalles, un tramway, rempli de voyageurs et conduit par un mécanicien volontaire, filait sur les

rails. Un grand nombre de boutiques dormaient derrière leurs volets clos. Sur les trottoirs, des groupes d'ouvriers causaient, flânaient, les bras ballants, et semblaient comme embarrassés de leur oisiveté. Çà et là, quelques cavaliers au repos devisaient en caressant leurs montures. Partout, la vie paraissait suspendue, comme si l'humanité n'avait plus foi dans le travail et attendait, avec plus de résignation que d'enthousiasme, je ne sais quelle apparition miraculeuse.

Au delà des barrières, la banlieue avait, à peu près, la même physionomie que la ville, avec quelque chose cependant de moins morose et de moins fataliste. Déjà, sur des cycles fleuris de muguets, pédalaient allégrement des jeunes gens et des fillettes, qui ne faisaient pas du chômage un sacerdoce, mais qui en profitaient comme d'une aubaine inespérée. Puis, tout à coup, aussitôt franchie la ceinture de Paris, la campagne s'ouvrait, dans la pure clarté d'un soleil printanier, et devant l'horizon subitement élargi, on avait l'impression de s'évader d'un cauchemar. Sur les routes qui se déroulaient à l'infini et qui gardaient encore les funestes vestiges du va-et-vient des poids lourds militaires, la tendre verdure naissante des peupliers et des ormes secouait joyeusement, à la brise de mai, la poussière que soulevaient les autos. Ce n'étaient partout que

fleurs blanches de pommiers et fleurs roses de cerisiers. Dans les champs soigneusement cultivés ondulaient les blés verts; des laboureurs conduisaient leurs charrues; aucune grève ne venait interrompre les travaux rustiques; seuls les troupeaux musaient dans les pâturages; tout respirait la joie du labeur et de l'activité. On se rappelait involontairement le mot de Cowper : *God made the country and man made the town.* Dieu a fait la campagne et l'homme a fait la ville.

Mais peu à peu, les villages traversés devenaient moins riants. On apercevait des toits effondrés, des murs éboulés; la zone dévastée commençait. La culture était plus rare et moins florissante. Aux lisières des bois et au travers des prairies, subsistaient, comme une survivance des épreuves récentes, des réseaux rouillés et détendus de fils barbelés. Par moments, dans la tranquillité champêtre, se succédaient des explosions qui réveillaient brusquement les souvenirs de la guerre : c'étaient les obus qu'avaient retrouvés dans les terres les équipes de recherches et qu'elles faisaient, par précaution, éclater loin des habitations. De proche en proche, les ruines s'étendaient, toujours plus lamentables. Récemment revenus de l'Ouest, du Centre et du Midi, où ils avaient dû se réfugier pendant plusieurs années,



les paysans n'avaient pu se réinstaller dans leurs foyers détruits et ils occupaient encore des abris provisoires, pavillons en ciment ou baraques en planches, insuffisants pour recueillir toute la population exilée. Les difficultés des transports, la rareté de la main-d'œuvre, le manque de matériaux, ralentissaient la renaissance du pays. Dans une telle détresse, les habitants ne se plaignaient pas; pour fêter le premier jour du mois, ils avaient, suivant la coutume champenoise et lorraine, planté un mai devant leurs demeures de fortune ou décoré d'une branche de feuillage leurs chaumières éventrées; et ils travaillaient; ils se multipliaient pour remplacer les morts et les absents; ils ne s'absorbaient pas dans la contemplation mystique d'un monde nouveau; ils ne perdaient pas une heure de leur journée laborieuse; mais ils n'avaient ni briques ni pierres pour relever leurs murs, ni tuiles ni ardoises pour recouvrir leurs toits, et ils attendaient, avec impatience, les objets qui leur étaient indispensables et dont l'arrivée était sans cesse retardée par les grèves et les chômages.

Ce contraste entre des parties de la France qui paraissent momentanément s'ignorer s'est accusé plus fortement encore dans les jours qui ont suivi le 1er mai. Dans toutes les préfectures, se sont assemblés, pour la session des Conseils

généraux, des hommes qui touchent de très près au peuple, cultivateurs, médecins ou notaires de campagne, industriels, maires de villages, et ils se sont mis ardemment à la tâche au moment même où une oligarchie ouvrière croyait devoir décréter, contrairement au vœu de l'immense majorité des intéressés, la cessation immédiate du travail.

Certes, dans le cadre étroit de nos départements, les Conseils généraux sont condamnés à une vie un peu végétative et, de leurs fenêtres grillagées, ils n'ont guère d'échappées sur les grandes affaires nationales. La forme arbitraire de nos circonscriptions administratives et les prescriptions restrictives de la loi de 1871 leur laissent peu d'aliments et peu de liberté. Dans les limites de leurs attributions légales, ils rendent cependant de précieux services au pays et ils interprètent, d'ordinaire, avec intelligence et fidélité, la moyenne de l'opinion publique. A une immense majorité, ils ont protesté contre toutes tentatives révolutionnaires, dénoncé le péril des grèves politiques et encouragé le gouvernement à ne pas fléchir dans l'accomplissement de son devoir essentiel, qui est le maintien de l'ordre. Les assemblées départementales des régions libérées se sont montrées particulièrement empressées à réclamer la protection du travail et le

développement de la production. Elles ont elles-mêmes donné l'exemple en se mettant passionnément à la besogne et, aussi bien, quel formidable programme de restauration n'ont-elles pas à exécuter! Aider les communes à reconstruire leurs écoles et leurs églises, remettre en état un réseau vicinal bouleversé, subvenir aux besoins décuplés des services d'assistance, donner aux fonctionnaires départementaux des traitements qui correspondent à peu près à ceux que touchent désormais les fonctionnaires de l'État et pourvoir à toutes ces dépenses avec des ressources appauvries, avec un centime dont l'exil des habitants et la destruction des villages ont diminué d'un tiers ou de moitié la valeur d'avant-guerre, c'est un problème qui ressemble un peu à la quadrature du cercle et qui pourtant ne décourage aucune bonne volonté.

A l'heure où les Conseils généraux remplissent ainsi leur mission patriotique dans une atmosphère de calme que ne troublent pas les échos lointains des grèves, quelques agitateurs font des efforts désespérés pour paralyser la vie publique, et la Confédération générale du travail elle-même, souvent mieux inspirée, se laisse entraîner à suivre le mouvement qu'elle n'a pas su ou qu'elle n'a pas voulu enrayer. J'ai vu l'accueil fait aux injonctions des meneurs par de braves

cheminots qui, pendant la guerre, avaient vaillamment continué leur service sous le feu de l'ennemi et qui, après avoir si efficacement contribué à la victoire, ne comprenaient pas qu'on risquât aujourd'hui de la compromettre par de stériles conflits. Ni promesses ni menaces ne les ont déterminés à se croiser les bras ou à déserter leur poste ; et, dès le 2 mai, leur fermeté a tenu en échec les désorganisateurs des services publics.

Mais les chefs de la Confédération générale du travail, poursuivant un plan politique, ont résolu de jeter dans la bataille, paquets par paquets, des forces nouvelles. Inscrits maritimes, dockers, mineurs, chauffeurs et cochers, employés du métro, ouvriers de la métallurgie, du bâtiment, de la marine fluviale, ont été successivement chargés d'appuyer la minorité des cheminots contre la majorité qui voulait travailler, de façon que, si l'incendie s'éteignait sur un point, il se rallumât aussitôt sur un autre. Les directeurs de la grève ont pris soin de nous dire que leur initiative n'était pas dirigée contre la nation, mais contre le gouvernement qui n'avait rien fait pour diminuer la cherté de la vie, et ils ne se sont pas aperçus, semble-t-il, qu'à empêcher les arrivages maritimes, à supprimer la circulation des trains et à suspendre l'extraction du charbon, ils

n'aboutiraient qu'à rendre la vie plus chère encore et plus difficile. Les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais ont, d'abord, refusé de s'associer à des manifestations dont, mieux que d'autres, ils apercevaient le danger et, pour que des défections se produisissent parmi eux, il a fallu qu'ils fussent soumis à une savante pression. A Bruay ou à Nœux-les-Mines, je les ai vus à l'œuvre pendant la guerre; le bombardement n'interrompait pas leur travail et ils n'avaient d'autre pensée que le salut de la patrie. A Lens, je les ai visités après la libération, au milieu de leurs puits inondés par les Allemands, et ils ne m'ont parlé que de la nécessité de faire renaître le plus rapidement possible, aux frais des vaincus, leur pays ravagé. Comment auraient-ils obéi de gaieté de cœur à un mot d'ordre que la plupart d'entre eux désapprouvaient?

Au total, la grève, condamnée par le sentiment public, n'a pas éclaté, comme un coup de foudre, avec ce caractère d'universalité qu'avaient rêvé les organisateurs; elle s'est traînée avec des soubresauts; mais elle n'en a pas moins été, en définitive, très dommageable à l'intérêt national. Quelle force pour l'Allemagne, lorsque nous lui réclamons des livraisons de charbon, que de nous pouvoir répondre : « Commencez par ne pas arrêter votre propre exploitation. Je suis obligée

de réparer les torts que je vous ai causés pendant la guerre. Je ne suis pas forcée de réparer les torts que vous vous faites à vous-mêmes. » Que des ouvriers, qui sont tous ou presque tous d'excellents patriotes, n'aient pas su mesurer les graves conséquences de grèves où n'était engagée aucune question corporative, c'est un grand sujet de tristesse pour ceux qui les jugent sans prévention. Ne tombons pas dans l'injustice des gens qui reprochent aujourd'hui à la classe ouvrière de n'avoir pas supporté, pendant la guerre, une part de sacrifices proportionnelle à celles des autres classes sociales. Sans doute, il a bien fallu faire fonctionner les fabriques de canons et de munitions et entretenir le travail dans les mines. Mais la première condition de la victoire était que chacun, à son poste, dans les usines comme au front, accomplît simplement son devoir tout entier. L'ouvrier est allé à l'atelier, lorsqu'il y a été envoyé ; il est allé aux tranchées, lorsqu'il y a été appelé; et partout, il s'est conduit avec une claire conscience de ses obligations envers la patrie. C'est ce qu'aucun homme politique responsable ne saurait oublier.

Par suite de quelle erreur de vision des Français qui ont donné, pendant plusieurs années, tant de preuves de leur dévouement à la cause commune, n'aperçoivent-ils pas le péril que des

grèves où ne sont pas en jeu des intérêts professionnels peuvent, à l'heure actuelle, faire courir au pays? Solidarité, que de fautes ne commet-on pas en ton nom! Certes, c'est un sentiment très noble qui pousse un syndicat à prendre parti pour un autre et à entrer en ligne, à côté des camarades, sans même savoir exactement ce dont ils se plaignent et ce qu'ils désirent. De toutes les passions, bonnes ou mauvaises, qui conduisent les hommes, la solidarité est, à la fois, l'une des plus puissantes et l'une des plus fécondes; et elle s'est développée, avec une intensité singulière, dans les démocraties modernes, sous l'influence du milieu industriel ou administratif, des progrès économiques et sociaux et des législations libérales. Mais la solidarité ne remplit utilement son office que si, dans le domaine où elle s'exerce, elle ne porte pas atteinte à des intérêts plus généraux. Elle doit, si je puis dire, évoluer dans des cercles concentriques de rayons de plus en plus grands : la famille, la corporation, la patrie, l'humanité; et c'est un aussi grand sacrilège de dresser la famille ou la corporation contre la patrie, que de tourner la patrie contre l'humanité. La solidarité corporative est une belle chose; la solidarité nationale est une chose plus belle encore, et plus large, et plus nécessaire à la vie des sociétés civilisées.

Il est vrai que c'est sous prétexte de nationaliser les services publics de transport que les chefs de la grève ont envoyé leurs injonctions aux syndicats affiliés ; et, ce drapeau une fois arboré, ils ont tenté d'obtenir du gouvernement, par un aimable jeu de douche écossaise, l'approbation pure et simple de leurs idées et de leurs projets. N'est-ce pas Emerson qui disait, de l'histoire politique comme de l'histoire littéraire, qu'elle est un memento du pouvoir des minorités et des minorités composées même parfois d'une unité? La Confédération générale du travail est évidemment du même avis et elle est convaincue qu'elle compte dans son sein quelques-uns de ces conducteurs de peuples que le philosophe américain appelait les représentants de l'humanité. Je suis très disposé à l'admettre et je ne doute pas que, tôt ou tard, nous ne voyions au gouvernement, peut-être même dans des cabinets bourgeois, quelques-uns de ceux qui s'élèvent le plus vivement aujourd'hui contre les défauts de la bourgeoisie. Mais, si les minorités ont le droit de conquérir, dans les lettres ou dans l'État, le prestige des valeurs exceptionnelles ou l'ascendant de la foi qui agit, c'est par la persuasion et non par la force qu'elles doivent tenter cette conquête ; et, pour qu'elles soient maîtresses d'exercer le pouvoir, il faut

qu'elles soient, à leur tour, devenues majorité. L'État, c'est tout le monde, affirmait Proudhon, et peut-être allait-il un peu loin. Mais l'État, ce n'est assurément ni un syndicat, ni un groupe de syndicats, ni même des centaines de mille de travailleurs. L'État est composé d'un pouvoir législatif qui fait les lois et d'un pouvoir exécutif qui les fait exécuter. Le pouvoir législatif s'exprime par des Assemblées où siègent les élus du pays et c'est lui qui est chargé de se prononcer sur le régime des chemins de fer comme sur toutes les grandes questions qui intéressent la nation tout entière. Le jour où les propriétaires voudraient légiférer seuls sur la propriété, les fermiers sur les baux, les avocats sur la justice, les douaniers sur les douanes, les commerçants sur le commerce, les financiers sur les finances, que resterait-il de l'unité nationale, et de l'État, et de l'ordre public? La Confédération générale du travail a souvent protesté contre l'autorité qu'ont voulu, à certaines heures, s'arroger sur les représentants officiels du pays de grandes puissances d'argent, des établissements de crédit ou des trusts industriels; et, sans doute, il serait intolérable que l'État ne conservât pas, vis-à-vis de ces groupements comme des autres, une indépendance totale. Mais chasser une tyrannie pour en instituer une autre, étrange manière de servir

la liberté! Confédérés ou non, les syndicats ont leur place dans la nation; ils ne peuvent prétendre à confisquer la nation.

Dans cette série de grèves à répétition ou à rebondissement, le devoir du gouvernement était tout tracé : avant tout, maintenir l'ordre et faire respecter la loi; garantir le libre travail des volontaires qui se sont offerts ou sont encore disposés à s'offrir pour assurer, soit les transports en commun, soit tous autres services nécessaires à la vie sociale; réprimer avec fermeté les actes délictueux; se tenir à égale distance de la violence et de la faiblesse; donner à tous l'exemple de la justice, du calme et de l'énergie.

M. Millerand s'est acquitté avec bonheur de cette tâche essentielle. Les événements ne l'ont ni surpris ni troublé. Une de ses meilleures qualités est d'avoir la tête froide. Il ne connaît ni les caprices ni les coups de nerfs. Sa politique est faite, en général, de bon sens, de jugement droit et de robuste santé. Forces qui l'ont utilement soutenu au milieu des difficultés intérieures, comme, à San-Remo, dans la direction des affaires étrangères, elles l'avaient déjà sauvé des écueils les plus redoutables. Jamais plus qu'aujourd'hui il n'aura eu besoin, au dedans et au dehors, de ces précieux moyens d'action.

C'est beaucoup que, dans les dernières confé-

rences diplomatiques, M. Millerand ait ramené le gouvernement britannique à une appréciation plus équitable du rôle de la France et de la Belgique dans l'occupation de Francfort. Mais, à quelque date qu'ait lieu la réunion de Spa, le président du Conseil français n'y aura pas trop de toutes ses ressources d'esprit et de caractère pour empêcher qu'elle ne tourne à notre détriment. Dans le discours qu'il a prononcé, il y a quelques jours, à la Conférence internationale parlementaire du commerce, présidée par M. Charles Chaumet, M. Millerand a montré qu'il distinguait clairement le but à atteindre et les obstacles à éviter. Il a rappelé le mot que prononçait, avec tant d'à-propos, le roi Albert : « L'entr'aide, si nécessaire pendant la guerre, peut seule sauvegarder les fruits chèrement payés de la victoire. » Quelles que soient, en effet, les solutions auxquelles s'arrêtent finalement les gouvernements alliés, soit pour la détermination du chiffre de leur créance, soit pour les modes de paiement, rien ne sera fait, si un accord préalable n'est établi entre eux pour la mobilisation rapide des indemnités de réparation.

L'Allemagne doit, par exemple, aux termes du traité, un paquet de bons de 60 milliards marks or, à émettre immédiatement et, en

outre, un engagement écrit d'émettre 40 autres milliards de bons marks or, à titre de reconnaissance et de garantie de sa dette, lorsque la Commission des réparations sera convaincue que l'Allemagne peut assurer le service des intérêts et de l'amortissement de ces effets. La Conférence parlementaire internationale du commerce et M. Millerand se sont parfaitement rendu compte que ces bons, dont certains publicistes parlent un peu légèrement aujourd'hui comme d'une valeur réelle, allouée par le traité aux puissances victorieuses, seraient, aussi bien que le traité lui-même, du papier noirci et ne nous procureraient aucun avantage positif, si nous étions forcés de les garder dans nos coffres, à côté des parchemins de Versailles. Pour que des traites aient une utilité, il faut qu'elles puissent être négociées, et cette question primordiale, sans le règlement de laquelle l'émission resterait un leurre, est malheureusement demeurée en souffrance, non pas depuis hier, mais depuis l'armistice. Sur les suggestions de plusieurs de ses membres, et notamment de l'éminent ministre d'État belge, M. le baron Descamps, la Conférence internationale du commerce, après avoir émis le vœu qu'il ne fût porté aucune atteinte aux réparations stipulées par le traité de paix, a examiné comment les titres représentatifs

de la dette allemande pourraient être mobilisés. Elle a remarqué que les mobiliser sous la forme de monnaie internationale, ce serait aggraver encore l'inflation générale et par là même alourdir la charge des réparations. Elle a écarté, pour les mêmes motifs, la mobilisation par l'entremise de banques d'émission, auxquelles les bons seraient, directement ou indirectement, apportés en gage. Elle a rappelé avec raison qu'il est contraire à une saine politique monétaire d'émettre des billets de banque sur des garanties qui constituent une immobilisation ; et elle a conclu de toutes ces observations que c'était sur le marché des valeurs que devait inévitablement avoir lieu la mobilisation. Elle a donc demandé que les nations signataires du traité voulussent bien, autant que possible, faciliter les avances sur ces bons et en favoriser le placement et la négociation sur leurs marchés respectifs. Elle a adressé le même appel aux nations non signataires qui ont adhéré ou adhéreront à la Société des nations. Que la prochaine conférence financière de Bruxelles et que la réunion de Spa s'inspirent des mêmes idées et un premier défilé sera franchi.

Par malheur, la campagne allemande n'est pas en voie de ralentissement et qu'ils viennent à Spa plus tôt ou plus tard, les représentants du Reich ne s'y rendront certainement qu'avec la

pensée de nous arracher des concessions : concessions sur l'indemnité, concessions sur le tonnage, concessions sur le charbon, concessions sur le désarmement. Déjà, un chef d'orchestre invisible tâche d'accorder l'opinion universelle au diapason du forfait; déjà, l'Allemagne a trouvé le moyen d'échapper jusqu'ici à la livraison de sa flotte de commerce, et nos amis anglais, qui sont, à cet endroit, plus sensibles qu'à d'autres, commencent à trouver qu'avoir seulement reçu, depuis la ratification du traité, sept navires au-dessus de 1 600 tonnes et n'en avoir pas reçu un seul jaugeant de 1000 à 1600 tonnes, c'est éprouver une déception un peu forte; déjà, la presse allemande cherche à réveiller, à propos du charbon, la question de la Haute-Silésie; déjà recommencent les lamentations sur l'insuffisance des effectifs militaires.

C'est toujours sur les réparations que porte le plus gros effort de réduction. Voici maintenant qu'on jette dans la circulation l'idée d'un nombre fixe d'annuités, qui est une forme à peine déguisée du forfait et qui équivaut, par conséquent, à une revision du traité; et l'on nous propose même, pour nous allécher, des chiffres précis : trente annuités, par exemple, de 3 milliards de marks or chacune. Cette combinaison ferait peser sur chaque tête d'habitant,

en Allemagne, une somme annuelle d'environ 61 francs en or : charge inférieure à celle qu'imposerait à nos compatriotes notre dette en monnaies étrangères. Rappelons-nous, en effet, que cette dette française, contractée tout entière, au cours des hostilités, pour les besoins de notre défense nationale, et donc par la faute de l'Allemagne, s'élève approximativement à un chiffre de 35 milliards de francs or. Pour l'amortir en trente ans au taux de 6 pour 100, il faudrait une annuité de 2 milliards 542 millions, qui représenterait une charge annuelle de 67 francs par tête d'habitant. Ainsi, ce qu'on nous demande, c'est que le sort du pays vaincu soit plus favorisé que celui du pays vainqueur : étranges aberrations de la pitié!

Trente annuités de 3 milliards de marks or n'ont d'ailleurs, au taux de 6 pour 100, qu'une valeur actuelle de 41 milliards 294 millions. Nous serions loin des 100 milliards marks or minimum, dont 60 à émettre immédiatement, que l'Allemagne a, dans le traité, reconnu devoir aux Alliés. Nous serions même loin des propositions spontanées que formulait l'Allemagne, pendant les négociations de paix, et qu'il est aisé de retrouver, soit dans la lettre adressée le 29 mai 1919, par M. de Brockdorff-Rantzau à M. Clemenceau, président de la Conférence, soit dans

le mémoire concomitant où sont consignées les remarques de la délégation allemande. « L'Allemagne, écrivait M. de Brockdorff Rantzau, est prête à effectuer les payements lui incombant d'après le programme de paix convenu, dont 20 milliards en or jusqu'au 1er mai 1926, les 80 milliards en or restant, en traites annuelles sans intérêts. »

Les Alliés ont trouvé ces promesses de l'Allemagne équivoques et insuffisantes et, dans la réponse qu'ils lui ont faite le 16 juin, ils ont précisé leurs volontés. Ils ont montré que les observations de la délégation allemande ne contenaient que « des formules vagues exprimant une certaine bonne volonté d'accomplir des choses mal définies » ; ils ont déclaré que, tout en essayant de donner l'impression d'une offre importante, les Allemands se bornaient à nous proposer « des espérances à lointaine réalisation », et ils ont maintenu les dispositions du traité. L'Allemagne s'est inclinée. Elle a signé. Tout ce qu'on discute aujourd'hui a donc été discuté il y a un an, et il n'est pas admissible qu'à Spa, on rouvre une conversation close. Il ne peut plus s'agir maintenant que d'exécuter le traité.

Serait-ce l'exécuter que de faire, comme le demandent nos alliés, renaître le délai, aujourd'hui expiré, pendant lequel le protocole du

28 juin 1919 laissait à l'Allemagne le droit de présenter des propositions? Non, certes, puisque, dans la lettre du 16 juin au comte de Brockdorff-Rantzau, le président de la Conférence limitait expressément ce délai de faveur et écrivait : « Les puissances alliées et associées consentent à accorder à l'Allemagne toutes facilités nécessaires et raisonnables pour lui permettre de se former une idée d'ensemble des dévastations et dommages, et de présenter des propositions dans un délai de quatre mois à dater de la signature du traité. Si, au cours des deux mois qui suivront la mise en vigueur du traité, on peut arriver à un accord, l'exacte responsabilité pécuniaire de l'Allemagne sera ainsi déterminée. Si un accord n'est pas intervenu dans ce délai, l'arrangement prévu par le traité sera exécuté. » Un accord n'est pas intervenu avant le terme fixé. C'est donc l'arrangement prévu par le traité, c'est-à-dire l'évaluation des dommages, telle qu'elle est déterminée par la partie VIII, qui est maintenant la seule loi propre à régir les rapports des puissances contractantes. Est-il besoin d'ajouter que, si l'on faisait aujourd'hui revivre le délai de tolérance imparti à l'Allemagne, on serait, en même temps, dans la nécessité de lui octroyer « les facilités nécessaires et raisonnables » dont parlait la lettre du président de la Conférence, c'est-

à-dire de l'autoriser à envoyer demain dans les pays qu'elle a ruinés des experts, des ingénieurs, des commissions d'enquête, qui viendraient vérifier, en présence de leurs victimes, l'importance des dommages et mesurer librement l'étendue du mal qu'ils ont causé?

Déjà, dans les quatre mois qui ont suivi la mise en vigueur du traité, ces « facilités nécessaires et raisonnables » n'auraient pas été sans présenter de graves inconvénients et sans risquer de provoquer des incidents regrettables. Mais aujourd'hui qu'un plus grand nombre de réfugiés sont rentrés dans leurs communes libérées et que, sur plusieurs points, les restaurations sont déjà commencées, voit-on l'Allemagne venir procéder elle-même, dans une contrée qui ressuscite péniblement, à des évaluations d'ensemble qui entraîneraient un séjour prolongé de ses agents et, sans doute, des discussions pénibles? Il est difficile d'expliquer comment le Conseil suprême ne s'est pas fait à lui-même toutes ces objections, lorsqu'il a voulu imposer au gouvernement français la réouverture d'une procédure exceptionnelle, dont l'Allemagne avait sciemment abandonné le bénéfice et dont nous ne saurions trop nous féliciter d'être débarrassés.

Mais il paraît que l'Allemagne serait aujourd'hui tentée de reprendre, au moins avec le

consentement des Alliés, quelques-uns des avantages que le mémoire du 16 juin lui reconnaissait pour cette période de quatre mois. Il était dit que l'Allemagne pourrait offrir, soit d'effectuer en tout ou en partie, par ses propres moyens, la restauration d'un des secteurs dévastés, soit de réparer certaines catégories de dommages. L'Allemagne était, en d'autres termes, libre de nous proposer de reconstruire un groupe de communes, ou de rétablir des routes, ou de refaire des ponts, ou de remettre des canaux en état, et nous nous engagions à examiner toutes ces propositions « sérieusement et loyalement ». De plus, l'Allemagne avait le droit de nous offrir, en vue de l'exécution des travaux nécessaires, et même si ce n'était pas elle qui les exécutait, de la main-d'œuvre, des matériaux ou des services de techniciens. Des industriels allemands voudraient aujourd'hui, avec le concours de la National Bank, revenir à certains articles de ce programme. Ils ont constitué un consortium qui projette, par exemple, de racheter, en grandes quantités, le matériel de guerre qui doit être livré à l'Entente ou détruit, et de le transformer intégralement en machines, appareils et produits fabriqués, destinés au relèvement de nos provinces du Nord. Ce projet, qui vient d'être soumis à la Mission économique française, mérite

un examen attentif. Si nous sommes obligés de nous adresser, pour partie, à l'industrie allemande, nous pouvons avoir intérêt à ne pas disperser les commandes et à traiter avec des entreprises générales ou même avec le Reich. M. Millerand a dit et répété qu'il n'excluait pas la possibilité d'une collaboration économique, et il serait absurde de penser que la France et l'Allemagne doivent, dans la paix rétablie, rester éternellement dos à dos. De même, si, en paiement de ce qu'elle nous doit, l'Allemagne nous offre des matériaux, de la main-d'œuvre, voire des techniciens, nous n'aurons garde de lui opposer une fin de non-recevoir. Il se peut qu'à des conditions déterminées et avec certaines garanties de surveillance, un tel concours, soigneusement limité et contrôlé, ne soit pas à repousser.

Mais cette coopération, si elle se produit, ne devra, en tout cas, intervenir que comme mode de paiement; ce sera, pour l'Allemagne, un moyen de s'acquitter de certaines parties de sa dette; et il faudra, d'abord, que cette dette soit mise au-dessus de toute contestation. Même pour la période où l'Allemagne était autorisée à faire des propositions, le mémoire du 16 juin prenait soin de spécifier que « les catégories de dommages et les clauses de réparations resteraient acceptées par les autorités allemandes

comme étant hors de toute discussion ». Et il ajoutait : « Les puissances alliées et associées ne prendront en considération aucun argument, aucune tentative qui auraient pour objet de les modifier en quoi que ce soit. » Puisqu'on veut aller à Spa, c'est, du moins, à l'abri de ce rempart qu'il y faudra conférer; et si, lorsque la dette aura été fixée suivant les prescriptions du traité et reconnue par l'Allemagne, on juge à propos d'adopter, pour en hâter la liquidation, un système de prestations particulières, qu'on épargne, de toutes façons, aux provinces libérées de nouvelles invasions prétendues pacifiques, qui ramèneraient, sous des masques d'ingénieurs et d'architectes, dans les malheureuses villes détruites, les officiers incendiaires.

VI

1er juin 1920.

La restauration des finances. — L'échec de la grève générale. — Le traité de Versailles et les manœuvres allemandes. — Le danger des concessions. — Nos dommages de guerre et la dette allemande. — La Commission des réparations. — Le protocole du 28 juin 1919. — La peau de chagrin. — Le forfait. — La déclaration de Hythe.

La situation intérieure continue à s'éclaircir. Le Sénat s'est mis, comme la Chambre, en devoir d'assainir nos finances par la création de nouvelles ressources, et la discussion qui s'est développée devant l'Assemblée du Luxembourg a été digne de celle qui avait eu lieu au Palais-Bourbon. MM. Paul Doumer, Raphaël-Georges Lévy, André Berthelot, Ribot, Perchot, ont, comme le ministre des Finances, démontré, tout à la fois, la nécessité et la grandeur de l'effort fiscal qui est demandé à la nation. L'Angleterre n'en a pas fait un plus considérable, a dit M. Raphaël-Georges Lévy, et il l'a prouvé. Si l'Allemagne en faisait un semblable, elle serait rapidement en

mesure de s'acquitter envers nous, a dit M. Doumer, et il l'a prouvé. La France va payer environ 550 francs d'impôts par tête d'habitant. A ce taux, l'Allemagne obtiendrait une recette budgétaire annuelle de 40 milliards. Mais, comme l'avouait récemment un haut fonctionnaire du Reich, le directeur même de la statistique officielle, les impôts allemands sont très inférieurs à ceux de la Grande-Bretagne et, par conséquent, à ceux que nous allons nous-mêmes connaître. Cette position privilégiée n'empêche pas l'Allemagne de crier misère et de chercher à nous apitoyer. Peut-être est-il juste de réserver une part de notre commisération pour nos compatriotes. Dans son remarquable discours, qui a été accueilli par des applaudissements unanimes, M. François-Marsal a déclaré avec quelque optimisme : « Le contribuable paiera; il paiera même avec le sourire. » C'est beaucoup dire. Le Français est ainsi fait qu'il saigne et même qu'il meurt avec le sourire, et qu'il ne paie guère qu'en maugréant. Il maugréera, n'en doutez point. Mais comme néanmoins il paiera, la France sera sauvée.

En même temps que se poursuivait avec succès cette restauration de nos finances, il nous était donné d'assister au lamentable échec des dernières tentatives révolutionnaires et à l'avorte-

ment piteux de la grève générale. Approuvé par l'immense majorité de la Chambre, le cabinet a victorieusement expliqué la conduite qu'il avait tenue en présence des menaces de désordre. « Nous ne sommes pas des briseurs de grèves, a précisé M. Steeg, mais des briseurs de guerre civile. » — « Nous étions tout prêts à collaborer avec la Confédération générale du travail dans la préparation du projet relatif au régime des chemins de fer, a dit M. Le Trocquer, mais nous n'étions pas disposés à abdiquer. » — « Si le gouvernement avait cédé, a très exactement remarqué M. Millerand, le problème de la souveraineté était résolu. C'était le triomphe de ce régime abominable et qui ne peut pas durer, de la grève pour la grève. » Et il ajouté éloquemment : « Cette Chambre, toute pénétrée encore de la fraternité des tranchées, sait bien que son premier devoir est de la réaliser dans l'ordre. » La Chambre a entendu cet appel et elle a félicité le gouvernement de n'avoir pas cédé. Elle a rendu également un solennel hommage à la sagesse des travailleurs, qui, pour la plupart, ne se sont pas laissé détourner par les mauvais conseils et qui ont admirablement compris combien serait aujourd'hui funeste un ralentissement, même momentané, de l'activité nationale. Ces remerciements qui s'adressent aux ouvriers et au gou-

vernement, il est équitable de les étendre aux volontaires, jeunes et vieux, qui se sont offerts pour empêcher l'interruption des services publics et qui ont donné, non sans courage parfois, l'exemple du devoir civique simplement accompli. Espérons maintenant que le méchant rêve qui a troublé la France est définitivement évanoui. Au lendemain de nos grands deuils et de nos prodigieux sacrifices, nos nerfs se sont, d'abord, momentanément détendus; nous nous sommes assoupis et nous avons vu en songe une vague de paresse, venue des profondeurs de l'abîme, qui déferlait tout à coup sur nos rivages désolés. En se retirant, elle a laissé un peu d'écume sur la grève. Le soleil et le vent ont balayé tout cela. Réveillons-nous et travaillons.

La vigilance et l'action nous sont d'autant plus nécessaires que si, à l'intérieur, les difficultés les plus graves sont heureusement écartées, elles ne cessent, en revanche, de s'accumuler à l'extérieur. Nous verrons bientôt que le traité turc contient de formidables réserves de matières explosibles, et que notre situation en Orient va toujours s'aggravant. En Syrie, nous restons en butte à l'hostilité caractérisée du gouvernement de Damas, par suite de la faiblesse complaisante ou de la duplicité de l'Émir; en Cilicie, nous soutenons, avec des effectifs très réduits, une lutte

âpre et inégale contre un ennemi brave, bien armé, largement approvisionné, conduit par des chefs qui ont fait la Grande Guerre. On a offert au président Wilson la tâche délicate de fixer les frontières de l'Arménie et il l'a volontiers acceptée. Mais il est malheureusement à craindre que ni son arbitrage ni les dispositions générales du traité ne ramènent la paix en Asie Mineure, et les gouvernements alliés ont encore dans le Levant de longues perspectives d'embarras communs. Quelque accueil que fassent les Turcs au document qui leur a été remis, ce ne seront, ici non plus, ni des papiers, ni des signatures, qui mettront fin aux conflits d'intérêts, et les innombrables problèmes posés ne se résoudront qu'avec l'assentiment des peuples et la ratification des faits. Aujourd'hui encore, d'ailleurs, c'est l'exécution du traité de Versailles qui retient surtout notre attention et qui nous inspire le plus d'inquiétude. Pour emprunter au maréchal Foch la métaphore par laquelle il décrivait la marche finale des grandes victoires militaires, il semble que, par la volonté persévérante des uns et par la résignation des autres, nous glissions peu à peu, « comme sur un plan incliné », vers la revision du traité.

Avec une franchise qui l'honore, bien qu'elle ne soit pas pour nous rassurer, M. Asquith a en-

trepris, en Angleterre, une campagne en faveur de cette revision et il s'est approprié, en grande partie, cette spécieuse argumentation de M. Keynes dont MM. Raphaël-Georges Lévy et Henri Hauser ont présenté, en France, une réfutation péremptoire. Mais, lorsqu'au lieu de M. Asquith ou de Lord Robert Cecil, nous entendons M. Lloyd George ou M. Bonar Law, c'est un son de cloche très différent. Personne ne songe à reviser le traité. Tout le monde est, au contraire, résolu à le respecter et à l'appliquer. C'est l'arche sainte. On n'y touchera pas. Que ceux qui redoutent de le voir modifié se tranquillisent! Ni M. Asquith, ni M. Keynes, n'ont aucune influence sur le cabinet britannique.

Il est vrai que, pour la livraison des coupables, d'abord demandée par l'Angleterre elle-même, les Alliés ont abandonné leur réclamation et donné ainsi à l'Allemagne une première impression de mollesse qui a naturellement encouragé toutes les prétentions à une résistance systématique et généralisée. Il est vrai que, pour le désarmement, les Alliés ont accordé à l'Allemagne, par une faveur insigne, des conditions plus avantageuses que celles du traité et consenti, sous prétexte de nécessités policières, à une augmentation des effectifs. Il est vrai qu'on a ainsi donné successivement deux ou trois coups de pouce à la

bille posée sur le plan incliné et qu'on ne peut s'étonner qu'elle se soit mise à rouler. Mais on a toujours eu, nous dit-on, la ferme intention de l'arrêter dans sa descente et, en ce qui concerne notamment les réparations, on est plus déterminé que jamais à faire des stipulations du traité une réalité prochaine. Rien de mieux. Voyons donc comment on s'y prend pour obtenir ce résultat si souhaitable.

Sur le chapitre des réparations, le traité était lumineux. Il commençait par rappeler, en termes solennels, que l'Allemagne était responsable, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis soit par les gouvernements alliés, soit par leurs nationaux, et il contraignait l'Allemagne à reconnaître expressément cette responsabilité (article 231). Néanmoins, aussitôt après cette déclaration générale, le traité faisait aux principes du président Wilson une importante concession, en ne mettant pas les frais de la guerre à la charge du peuple vaincu. Non seulement il n'imposait à l'Allemagne aucune indemnité pénale, mais il laissait peser sur les nations victorieuses tout le poids des frais de guerre proprement dits, dépenses militaires, ravitaillement, canons, fusils, tanks, avions, munitions. Il était déclaré que les ressources de l'Allemagne n'étaient pas suffisantes pour assurer

complète réparation de tous ces frais (article 232), et alors qu'en 1871 l'Allemagne, après nous avoir arraché l'Alsace et la Lorraine, était, en outre, rentrée dans tous les déboursés qu'elle avait dû faire pendant la campagne, nous étions, au contraire, forcés de rester à découvert pour les milliards que nous avions dépensés, pendant quatre ans, en France et à l'étranger, dans l'entretien de nos armées et dans la défense de notre territoire. Ce sacrifice, nous l'avons fait, en connaissance de cause, par loyauté vis-à-vis du président Wilson et de l'Amérique ; mais, avec le consentement de nos alliés et de nos associés, nous avons pris soin de le limiter. Comme contrepartie de cet abandon, nous avons, en effet, stipulé (article 232) que seraient réparés tous les dommages définis à l'annexe I du traité et notamment tous ceux qui auraient été causés à la population civile ou à ses biens. Et dans une formule particulièrement impérative, le texte porte : « Les gouvernements alliés et associés exigent que tous ces dommages soient réparés. » Et il est ajouté : « L'Allemagne en prend l'engagement. »

L'annexe I tout entière est consacrée à l'énumération détaillée de ces dommages : dommages causés aux civils atteints dans leur personne ou dans leur vie ; dommages causés aux civils victimes d'actes de violence ou de cruauté ; dom-

mages causés aux civils qui ont été atteints dans leur honneur, leur santé ou leur capacité de travail; dommages causés aux prisonniers de guerre par mauvais traitements; dommages causés aux militaires mutilés, blessés, malades ou invalides; frais d'assistance aux prisonniers de guerre; allocations aux familles des mobilisés; dommages causés à des civils que l'Allemagne a contraints de travailler sans une juste rémunération; dommages relatifs aux propriétés immobilières ou mobilières, détruites ou détériorées par l'Allemagne et ses alliés; dommages causés sous forme de prélèvements, d'amendes ou d'exactions. Le tableau est clair et tous les traits en sont dessinés avec précision.

Est-ce que le traité subordonne la réparation de ces dommages à l'évaluation préalable de la capacité de paiement de l'Allemagne? Nullement. La dette sera égale à la totalité du dommage, voilà le principe proclamé. L'examen de la capacité de paiement n'aura lieu qu'ensuite (article 234) et elle aura lieu alors de temps en temps, de façon à étendre, au besoin, la période fixée pour la libération de l'Allemagne et à modifier les modalités de paiement, c'est-à-dire à donner, en cas de nécessité constatée, terme et délai au débiteur (article 234). Cette méthode est, du reste, de simple bon sens. Si un malfaiteur met le feu à

votre maison, ou si un automobiliste vous écrase le pied, vous ne commencez pas par leur dire : Combien avez-vous dans votre poche pour m'indemniser? Vous faites le total de votre dommage, vous prenez condamnation contre le coupable et, s'il n'est pas immédiatement solvable, vous lui accordez des sursis.

Tant pour déterminer le montant de la créance des Alliés que pour arrêter les conditions dans lesquelles l'Allemagne devrait s'acquitter, le traité a institué un organisme qu'il a appelé la Commission des réparations (article 233). Cette Commission, destinée, semblait-il, à exercer de grands pouvoirs, devait comprendre des délégués nommés par les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, le Japon, la Belgique et l'État serbe-croate-slovène. Toutefois, les délégués de cinq de ces grandes puissances seulement avaient le droit de prendre part ensemble aux débats. Ceux des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie étaient appelés à siéger constamment et à voter sur toutes les questions. Celui du Japon serait convoqué chaque fois que seraient portés à l'ordre du jour des problèmes concernant les dommages sur mer ou que seraient en jeu les intérêts japonais. Celui de l'État serbe-croate-slovène viendrait aux séances lorsque seraient examinées des affaires

relatives à l'Autriche, à la Hongrie ou à la Bulgarie. Tout le reste du temps, ce serait le délégué belge qui participerait aux discussions. Quant aux autres puissances alliées et associées, Boliviè, Brésil, Chine, République cubaine, Équateur, Grèce, Guatemala, Haïti, Hedjaz, Honduras, Libéria, Nicaragua, Panama, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Siam, République tchécoslovaque, Uruguay, elles étaient un peu moins avantagées; elles pouvaient toutefois nommer des délégués, qui auraient la faculté d'assister aux séances, lorsque seraient examinés les intérêts de ces puissances, mais qui n'auraient pas le droit d'y voter (annexe II, §§ 2 et 3). Ainsi composée et représentant, par suite, l'ensemble des nations victorieuses, la Commission recevait du traité (annexe II, § 12) les pouvoirs de contrôle et d'exécution les plus étendus, pour résoudre le problème des réparations. Elle n'était liée par aucune législation ni par aucun code particulier; elle ne devait se laisser guider que par la justice, l'équité et la bonne foi; mais elle avait à établir des modes de preuve et des règles uniformes, qui étaient laissés entièrement à son appréciation (§ 11). Ses délibérations étaient secrètes (§ 8). Elle nommerait elle-même ses fonctionnaires (§ 7), qui devaient être rétribués par l'Allemagne (article 240). Le gouvernement alle-

mand prenait l'engagement de fournir à la Commission tous les renseignements dont elle pouvait avoir besoin « sur les opérations financières et sur les biens, sur la capacité de production, les approvisionnements, la production courante en matières premières et en objets manufacturés, de l'Allemagne et de ses ressortissants » ; et il reconnaissait « irrévocablement » la possession et l'exercice des droits et pouvoirs que le traité conférait à la Commission (article 240).

Dans toute la partie VIII, le double rôle assigné à cette institution interalliée apparaissait avec la clarté de l'évidence. Elle avait à fixer le montant des dommages et à notifier ses conclusions au gouvernement allemand le 1er mai 1921 au plus tard (article 233). Elle avait, d'autre part, à dresser un état de paiements, échelonnés d'abord sur trente années, et elle pouvait ensuite, en toute souveraineté, modifier cet état, si l'examen successif des ressources et de la capacité de l'Allemagne l'amenait à prolonger la période prévue. De chiffre forfaitaire il n'était pas question. Le traité disposait, au contraire (annexe II, § 12), qu'afin de faciliter la restauration immédiate de la vie économique « des pays alliés et associés, la Commission recevrait de l'Allemagne, comme garantie et reconnaissance de la dette, un premier versement de bons au porteur en or ». J'ai dit, il

y a quinze jours, que ce *premier* versement, divisé en trois fractions, s'élevait à 100 milliards de marks, dont 20 milliards payables au plus tard le 1er mai 1921, sans intérêts, et 80 milliards portant intérêts. On s'est demandé si la Commission des réparations avait réclamé ces bons. Elle les a réclamés dès le mois de février et, par l'entremise de son représentant, M. Bergmann, l'Allemagne s'est engagée à les remettre. Mais par quelles autorités doivent-ils être émis? Quelle forme doivent-ils recevoir? En combien de coupures doivent-ils être partagés? Comment surtout en tirer parti et les rendre négociables? C'est ce que la Commission est encore occupée à étudier avec ses experts, jurisconsultes et financiers, en coopération, d'ailleurs, avec les Allemands. Elle remplit son mandat. Elle exécute le traité.

Sans doute, à côté du traité, il y a le protocole, qui a été signé le même jour, 28 juin 1919, et qui a incontestablement la même valeur diplomatique. Comme le disait très justement l'honorable M. Bertolini, délégué italien, en recevant, l'autre jour, le nouveau délégué français à la Commission, — cet homme de grand labeur et de haute conscience qu'est M. Louis Dubois, — le protocole et le traité ont institué « deux méthodes distinctes ». Le traité consacre

toute sa partie VIII à l'évaluation des dommages, le protocole ouvre, pour un temps très court, la possibilité d'un autre système; il permet à l'Allemagne, pendant les quatre mois qui suivront la signature du traité, « de présenter à l'examen des puissances alliées et associées des documents et des propositions à l'effet de hâter le travail relatif aux réparations, d'abréger ainsi l'enquête et d'accélérer les discussions ». J'ai montré, dans ma dernière chronique, qu'il s'agissait d'une faveur passagère et que, dans la lettre écrite le 16 juin par M. Clemenceau au comte de Brockdorff-Rantzau, il était nettement expliqué comment les choses se passeraient. Dans un délai de quatre mois, à dater de la *signature,* les puissances alliées et associées accorderaient à l'Allemagne « toutes facilités nécessaires et raisonnables » pour lui permettre de se former une idée d'ensemble sur les dévastations et de présenter des propositions pour la réparation des dommages. Si l'Allemagne usait de ces facilités et faisait ces propositions, les Alliés auraient, pour examiner les offres, deux mois *après la mise en vigueur* du traité; et si un accord n'intervenait pas dans ce délai, « l'arrangement prévu par le traité serait exécuté ». Le délai de quatre mois est expiré. Le délai complémentaire de deux mois est expiré. L'accord n'est point

intervenu. Le protocole doit donc disparaître pour faire place au traité.

Par un défi véritable à la lettre et à l'esprit du protocole, l'Allemagne a, il est vrai, prétendu que le délai de quatre mois ne datait que de la mise en vigueur, et non de la signature, et qu'il expirait seulement le 10 mai; et dans la journée du 10 mai, elle a envoyé des états dérisoires de dommages qui ne contiennent aucun élément sérieux de discussion. Mais, de toutes façons, aucun accord n'est intervenu dans les deux mois qui ont suivi la mise en vigueur du traité, et le détour imaginé par l'Allemagne nous ramène lui-même aux exigences de la partie VIII. Les dommages doivent être évalués et, pour difficile que soit la tâche, elle n'est pas irréalisable, si, comme il y avait paru disposé, le gouvernement simplifie la procédure des commissions cantonales et les aide à hâter leurs décisions. On aura alors de véritables jugements qui auront été rendus contradictoirement entre les particuliers sinistrés et l'État, et qui fourniront à la Commission des réparations une base inébranlable pour l'ensemble de ses estimations.

Il semblerait donc que l'exécution du traité pût suivre son cours normal et que les gouvernements, surchargés de besogne, assaillis par tant de difficultés économiques, financières et so-

ciales, fussent libres de se reposer aujourd'hui sur la Commission des réparations du soin de régler la dette de l'Allemagne, ainsi que les conditions de paiement. Mais non. Les gouvernements ou, tout au moins, deux ou trois d'entre eux, préfèrent opérer par eux-mêmes. Sont-ils, du moins, d'accord dans l'entreprise qu'ils veulent tenter? Le cabinet français a la volonté sincère de ne pas toucher au traité. Personne ne saurait mettre en doute, sur ce point ni sur aucun autre, la parole de M. Millerand. Mais M. Nitti propose ouvertement d'adoucir la paix et de la rendre tolérable à l'Allemagne; et, pendant que M. Lloyd George proteste contre l'idée de revision, il laisse tous les jours les Allemands grignoter un nouveau morceau du traité. Si douloureux qu'il soit d'avoir à faire de telles constatations, elles s'imposent irrésistiblement à notre patriotisme alarmé.

Chaque fois que Raphaël de Valentin voit se rétrécir, en ses mains prodigues, la peau de chagrin qu'il a reçue en talisman, c'est, du moins, qu'il a eu la joie d'avoir un vœu réalisé ou un désir assouvi. Nous, à chaque rétrécissement du traité, nous enregistrons une déception; et après Londres, après San-Remo, après Hythe, voici que le spectre de la revision apparaît, à chaque instant, devant nos yeux. Je vois même

des hommes de valeur, publicistes ou membres du Parlement, qui, ayant trouvé le traité médiocre et persistant dans cette opinion, voudraient saisir l'occasion de le reviser, dans l'espoir de l'améliorer. J'ai bien peur qu'ils ne s'exposent à lâcher la proie pour l'ombre. Le long temps écoulé depuis l'armistice, la démobilisation de nos armées, l'évolution qui s'est insensiblement produite dans l'esprit de nos alliés, tout conspire à empêcher qu'une revision se fasse désormais à notre profit. On l'a bien vu à Hythe, lorsqu'a été écartée la priorité de notre créance et retenue, en même temps, sous un manteau de fortune, l'idée du forfait. Laissons même de côté, pour un instant, les explications qu'ont données séparément, dans leurs pays respectifs, les ministres alliés et qui sont, sur certains points, un peu contradictoires. Pour essayer de les mettre d'accord, on a dû inventer des alliances de mots singulièrement audacieuses, telles que celles de minimum forfaitaire, ou de forfait minimum, dont la langue parlementaire refusera, sans doute, de s'enrichir. Si piquants que soient tous ces commentaires, je les néglige pour m'en tenir à la déclaration commune des gouvernements britannique et français. Elle débute par cet oracle : « Il est désirable que l'Allemagne soit mise en mesure de retrouver, pour un prompt

accomplissement de ses obligations, son autonomie financière. » Et je me demande, d'abord, comment l'expression de ce désir se concilie avec les paroles que M. Léon Bourgeois prononçait tout récemment à Rome, devant la Société des nations : « L'Allemagne a été placée par le traité sous la tutelle financière de la Commission des réparations. » Tutelle financière, autonomie financière, où est la vérité? Va-t-on essayer encore de nous dire qu'il y a là deux idées semblables, comme on a tenté de faire de forfait et de minimum deux synonymes, et cherchera-t-on à nous expliquer qu'on peut rendre à l'Allemagne son autonomie financière, sans l'affranchir du contrôle de la Commission des réparations? Je sais des polémistes assez ingénieux pour tenter cette démonstration.

La déclaration continue : « Il importe d'aboutir à un règlement embrassant l'ensemble des charges internationales léguées par la guerre et d'assurer parallèlement l'apurement des dettes de guerre des pays alliés et des dettes de réparation des Empires centraux. » Et tout le monde est immédiatement porté à crier bravo! Apurer nos dettes de guerre envers nos alliés et nous servir à cet effet de notre créance sur l'Allemagne, voilà une combinaison à laquelle on ne peut qu'applaudir; mais lorsque sir Donald Mac

Lean — qu'il me sera bien permis de remercier, au passage, de l'appréciation si chaleureusement sympatique qu'il a exprimée sur mon compte — interroge, à la Chambre des communes, M. Bonar Law, celui-ci lui fait une réponse qui glace immédiatement notre enthousiasme : « Si, dit-il, la question des dettes interalliées a été mentionnée dans les communiqués de la conférence de Hythe, cela ne veut pas dire que des dispositions aient été prises à ce sujet. » Nous voilà avertis. Rien n'est décidé sur les dettes interalliées. Ne croyons cependant pas que le passage que nous venons de lire dans la déclaration soit dénué de toute portée pratique. Il a une suite, et la voici : « En conséquence, les experts des deux pays seront chargés de proposer *immédiatement* à l'examen de leur gouvernement le montant minimum de la dette de l'Allemagne qui soit, à la fois, acceptable par les Alliés et compatible avec la capacité de paiement de celle-ci, de déterminer les modalités de paiement et de mobilisation de cette dette les plus opportunes pour réaliser les vues générales exposées ci-dessus. » Magnifique programme, mais un peu vaste peut-être pour être *immédiatement* réalisé. Eh quoi ! il y a, en Angleterre et en France, des experts assez sûrs d'eux-mêmes pour proposer, tout de suite, du jour au lendemain,

ou, en tout cas, avant la conférence de Spa, un montant minimum de la dette allemande et, dans leur calcul, ils devront, non seulement supputer ce qui peut être acceptable par les Alliés, mais ce qui sera compatible avec la capacité de paiement de l'Allemagne! Réservons à ces hommes de génie la plus rare des couronnes civiques.

Mais j'y songe; que devient, en tout ceci, la Commission des réparations? Un des journaux anglais les plus fidèles à l'Entente cordiale, le *Times,* s'est, le premier, posé la question et il a remarqué que M. Bonar Law s'était bien gardé d'y répondre. Le *Times* n'a que trop raison : la Commission des réparations est simplement dessaisie. Qu'on ne dise pas : « C'est à elle que les deux gouvernements ont eu l'intention de confier ce travail surhumain. » Non, non : il est possible, et je le souhaite, qu'on puisse revenir à cette conception : mais, à Hythe, c'est de tout autre chose qu'on est convenu. On a entendu charger de cette besogne gigantesque, non pas la Commission interalliée dans les attributions de laquelle elle devait obligatoirement rentrer, mais des experts choisis *ad hoc* par les deux gouvernements britannique et français. Il est difficile de faire meilleur marché du traité. Mais ce n'est là encore qu'une question de compétence, et la

décision prise suggère une observation beaucoup plus grave. Ce montant minimum, qui risque tant de devenir, après plus ample discussion, un montant forfaitaire, comment ces surhommes, qui vont avoir mission de l'expertiser en un clin d'œil, devront-ils l'évaluer? Sur quoi devra, d'abord, s'exercer leur flair surnaturel? Sur la capacité de paiement de l'Allemagne! C'est là, vous le sentez bien, qu'on voulait nous conduire. La capacité de paiement, qui est chose ondoyante et diverse, qui est aujourd'hui au plus bas et qui peut être demain au plus haut; la capacité de paiement qui se développera bientôt avec le relèvement économique de l'Allemagne; la capacité de paiement, dont la Commission des réparations avait à suivre, d'année en année, les variations inévitables; la capacité de paiement, dont il est assurément légitime de mesurer l'étendue actuelle pour fixer le chiffre d'une ou plusieurs annuités, mais que le traité n'a pas voulu faire entrer immédiatement en ligne de compte pour la détermination du capital de la dette, les experts devront, sans avoir, du reste, aucun moyen de l'apprécier exactement, l'évaluer à vue de pays, de manière à adapter, au mieux des intérêts allemands, le chiffre des réparations dues et à vendre ainsi pour un plat de lentilles nos droits les plus sacrés.

Et pourquoi ce travail hâtif? Pour mobiliser plus rapidement notre créance? Nullement, puisqu'il y aurait, comme je l'ai déjà indiqué, d'autres procédés plus sûrs pour la mobiliser, si vraiment les Alliés en avaient la commune et ferme volonté. Ce semblant d'expertise a un tout autre objet. M. Bonar Law a pris soin de nous le rappeler : « Le fait nouveau, a-t-il dit, c'est que les chefs des gouvernements alliés vont se rencontrer avec les chefs du gouvernement allemand... Cette méthode de conversations ouvertes incitera certainement davantage les Alliés à formuler des conditions raisonnables. » J'aime ce qualificatif, car enfin nous voulons être raisonnables; mais tout de même, je préférerais que les Allemands ne fussent pas appelés à décider si nous le sommes ou ne le sommes pas; et, pour l'être, nous n'avons pas besoin d'être traînés en présence du chef du gouvernement allemand.

Cette réunion de Spa peut, si l'on n'y prend garde, devenir la plus dangereuse des aventures. Aux termes du traité (annexe II, § 10), la Commission des réparations doit, chaque fois qu'il y a lieu, donner au gouvernement allemand « l'équitable faculté de se faire entendre », mais cela sans qu'il puisse prendre aucune part aux décisions de la Commission. La procédure de ces

auditions est, depuis longtemps, réglée, et, à maintes reprises déjà, la délégation allemande a été entendue, soit par la Commission elle-même, soit par ses divers services. Était-il nécessaire d'inviter, en outre, à Spa, le chef même du gouvernement allemand? Lisez la presse germanique. Elle déclare qu'il ne se rendra pas à cette invitation, s'il ne doit avoir, dans la conférence, que voix consultative. Toujours le plan incliné!

Mais qu'on donne ou non voix délibérative au chef du gouvernement allemand, il ne viendra pas là pour discuter comme un expert devant une commission d'experts, ni pour causer comme un ambassadeur avec un ministre. Il viendra comme un homme politique s'expliquer de pair à pair avec des hommes politiques. A Londres, à San-Remo, à Hythe, nous avons vu à quels malentendus aboutissent trop souvent, même entre Alliés seuls, ces conversations rapides, improvisées, qui commencent à l'arrivée d'un train et qui finissent au départ d'un autre. Que sera-ce d'un entretien de même genre entre ennemis d'hier? Depuis l'armistice, comme pendant la guerre, les Allemands cherchent à s'insinuer entre les Alliés pour les diviser. Allons-nous nous-mêmes leur en offrir l'occasion? Supposons que nous obtenions de l'Angleterre, pour tous les Alliés, ce chiffre de 120 milliards de marks or

qu'on a essayé de faire luire à nos yeux et qui — M. Perchot l'a clairement montré à la tribune du Sénat — ne nous procurerait pas jusqu'au paiement total les tristes avantages du change actuel; supposons que nous soyons, les Anglais et nous, d'accord sur ce chiffre, dont même les 55 pour 100 ne nous laisseraient, à nous, Français, ni un forfait, ni un minimum, mais une réduction arbitraire de notre créance. A Spa, ce rabais serait peut-être encore rabaissé; et, le nouveau rabais une fois fixé, une Allemagne qui aurait pris goût à nos concessions serait certainement moins disposée qu'aujourd'hui à nous payer. Avant que nous soyons au bas du plan incliné, n'est-il pas temps encore de jeter un cri d'alarme?

VII

15 juin 1920.

Le président de la République. — Le maintien de l'ordre. — Associations et syndicats de fonctionnaires. — L'État et le Gouvernement. — Le relèvement du pays. — Les réparations et l'accord de Hythe. — La Haute-Silésie. — Avant Spa. — Les manœuvres allemandes. — M. Lloyd George et M. Krassine. — L'Entente cordiale.

« Il est aussi peu en la puissance de toute faculté terrienne, a dit Pierre de l'Estoile, d'engarder le peuple français de parler que d'enfouir le soleil en terre ou l'enfermer dedans un trou. » Qu'il arrive à un président de la République une indisposition ou un accident, voilà toutes les langues qui se mettent en mouvement et, par surcroît, toutes les plumes qui grincent sur le papier. Reportages indiscrets et commentaires fantaisistes se donnent aussitôt carrière. Indisposés par ce débordement d'imagination, des gens bien intentionnés rêvent de sombres complots et aggravent, par des soupçons absurdes, l'émotion qu'ils veulent apaiser. Par heureuse fortune, le peuple français, si on ne peut « l'en-

garder de parler », a du cœur et du bon sens. Il ne se laisse pas troubler. Il apprend avec joie que le président est sauf, qu'un court repos achèvera de le remettre et qu'aucune crise politique n'est à redouter. Alors, les langues commencent à se reposer elles-mêmes et la crise des plumes est terminée.

Mais la leçon ne nous servira-t-elle point? Ne nous déciderons-nous pas à admettre que le chef de l'État doit rester à l'abri des commérages et des insinuations désobligeantes? Vous placez un homme à l'Élysée pour représenter la France; vous lui retirez tout pouvoir d'action; vous lui refusez jusqu'au droit d'exprimer une opinion personnelle; vous ne lui permettez même pas de se défendre, s'il est attaqué : ne pouvez-vous, du moins, pendant les sept années de cette magistrature sacrifiée, lui épargner les médisances et honorer en lui la nation dont il est le symbole?

Passe encore lorsque le président, ayant pris, avant son élection, une part active aux batailles politiques et s'y étant fait, malgré lui, des adversaires, n'arrive pas à les désarmer, pendant son septennat, par la loyauté de son attitude! Il subit alors la peine d'avoir accepté, en pleine lutte, un poste où il lui est interdit de continuer à lutter et où il est cependant suspect de n'avoir pas dépouillé tout esprit de parti. Mais lorsque, au

contraire, l'élection a porté sur un candidat qui était déjà, par sa situation, une sorte d'arbitre suprême et dont tout le monde reconnaissait la haute impartialité; lorsque l'unanimité s'est tout naturellement faite sur son nom; et lorsqu'il remplit ensuite ses délicates fonctions avec une dignité impeccable et avec un talent dont le pays entier a lieu d'être fier, ne serait-il pas juste d'avoir pour lui les mêmes égards que les peuples voisins ont pour leurs chefs d'État constitutionnels, de le laisser en dehors des polémiques et de réserver les plaisanteries et les chansons pour les ministres ou pour les anciens présidents, qui, eux, n'ont pas les mains liées? Ce sentiment de justice, la France l'a tout de suite éprouvé; elle s'est rangée autour de son premier magistrat et elle s'est dit qu'aux heures graves où nous sommes, elle avait, avant tout, besoin d'ordre et de stabilité. Au milieu d'une Europe bouleversée, elle veut donner l'exemple de l'équilibre et de la raison.

C'est la même pensée qui l'a déterminée à approuver, dans l'ensemble, les mesures de fermeté que le gouvernement a continué à prendre pour rétablir la marche régulière des services publics. Un projet de loi, qui contient une véritable charte des fonctionnaires, a été déposé sur le bureau de la Chambre. Il a soulevé déjà, dans

quelques administrations, de bruyantes protestations de la part d'une minorité tyrannique, et il est à craindre qu'un long temps ne s'écoule avant le vote définitif de nouvelles dispositions légales. Voilà plus de vingt ans qu'on discute dans les Chambres, non seulement sur les questions de discipline administrative, mais sur la définition même du fonctionnaire public et sur le droit qu'il peut avoir, soit de s'associer, soit de se syndiquer. Les auteurs de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels avaient entendu en réserver le bénéfice aux ouvriers, pour la défense de leurs intérêts économiques, et ils ne s'étaient pas attendus à ce que des agents de l'État et des délégués de l'autorité publique pussent, un jour, chercher dans la forme syndicale un moyen de défendre leurs intérêts collectifs. Plus tard, les auteurs de la loi de 1901 sur les associations n'avaient pas eux-mêmes songé que les fonctionnaires dussent en tirer profit. Mais cette dernière loi, comme la précédente, était entrée en vigueur à un moment où l'esprit corporatif se réveillait dans toutes les classes sociales. Les quelques « Amicales » qui s'étaient antérieurement formées dans les administrations publiques s'adaptèrent vite à la législation nouvelle, et il s'en constitua rapidement, sur le même type, une multitude d'autres. Les

ministres virent, d'abord avec quelque surprise, puis avec un peu d'inquiétude, pulluler autour d'eux ces organismes naissants, qui concentraient, bien entendu, toutes les réclamations et qui risquaient d'ébranler la hiérarchie traditionnelle. On s'accommoda cependant peu à peu d'un régime que semblait rendre inévitable l'évolution de la vie administrative et qui, appliqué par des fonctionnaires disciplinés, n'était pas sans avantages.

Mais un jour vint où la loi de 1901 et la forme de l'association ne répondirent plus exactement aux conceptions de certains intéressés. Ils prétendirent avoir le droit de demander un abri à la loi de 1884 et de se grouper dans des syndicats professionnels. Beaucoup d'entre eux, il en faut convenir, ignoraient les différences des deux législations et ne soupçonnaient pas que l'une et l'autre leur conféraient à peu près les mêmes droits. Mais la loi de 1884 se présentait à eux, croyaient-ils, sous un aspect plus démocratique; ils s'imaginaient qu'elle les associait plus étroitement aux espérances des travailleurs et, pour les plus ardents, elle avait surtout la valeur d'un instrument de combat. Devant une illégalité flagrante, les gouvernements commencèrent par menacer de dissolution les syndicats de fonctionnaires; un ou deux ministères eurent même le

courage de mettre la menace à exécution ; mais ils furent aussitôt suivis d'autres ministères qui abandonnèrent les poursuites. Les Chambres, constatant l'incohérence d'une politique qu'elles n'avaient rien fait pour rendre plus rationnelle, demandèrent qu'on laissât les choses en l'état jusqu'au jour où interviendrait un statut général des fonctionnaires. Des projets furent déposés qui donnèrent à MM. Barthou et Maginot l'occasion de rédiger de remarquables rapports. Mais le temps passa sans que rien fût voté ; les syndicats continuèrent à recruter des adhérents et à se multiplier ; les gouvernements s'accoutumèrent, de plus en plus, à fermer les yeux. Au lendemain de la guerre, certains fonctionnaires, fortifiés par cette longue impunité, reprirent activement leur propagande et il ne leur fut pas adressé par leurs chefs le moindre avertissement. Encouragés par cette tolérance, ils déclarèrent s'affilier à la Confédération générale du travail et il ne leur fut fait d'abord aucune observation. Comment ne se croiraient-ils pas autorisés à se prévaloir d'un silence qui avait toutes les apparences d'un acquiescement? Ressaisir aujourd'hui, après de tels abandons, l'autorité gouvernementale, ce n'est pas chose facile, et si M. Millerand y réussit, il rendra à l'ordre public un service signalé.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : la question la

plus importante n'est pas de savoir sous les auspices de quelle législation devront vivre désormais les groupements de fonctionnaires. Pas plus que la loi de 1901, la loi de 1884 ne leur attribue le droit de grève, ni, à plus forte raison, le droit de coalition. Le premier leur est refusé par le bon sens; le second par le code pénal. La forme syndicale ne constitue pas plus, en soi, un péril, que le cadre de l'association ne suffit, par lui-même, à donner une garantie. Syndicats ou associations, ce sont des vases où l'on verse tantôt la même liqueur, tantôt des liqueurs différentes. L'esprit de travail, de sagesse et de discipline peut animer un syndicat et déserter une association. J'ajoute que, pour discerner les caractères distinctifs des deux types, le jurisconsulte est quelquefois obligé de chausser ses meilleures lunettes. S'il ne s'agissait vraiment que de l'étiquette légale à prendre par les communautés de fonctionnaires, on ne comprendrait guère la passion qui agite les intéressés et qui envenime le débat. Considérez chacun des deux mots et ne voyez en lui que l'idée simple dont la loi a voulu qu'il fût l'expression : vous ne trouverez pas entre eux d'incompatibilité fondamentale. Mais les mots, « ces passants mystérieux de l'âme », sont de grands magiciens et de redoutables entraîneurs de foules. Ils sont toujours prêts à revêtir

de fausses apparences et à représenter des associations d'idées, j'allais dire des syndicats d'idées, que l'erreur et le préjugé assemblent autour de la signification vraie. C'est ainsi que peu à peu le terme syndicat s'est présenté aux yeux de quelques personnes avec un sens très « avancé » et le terme association avec un sens plus « réactionnaire ».

Si nous cherchons à pénétrer les raisons profondes de cette contradiction, nous n'en trouvons, en dernière analyse, qu'une seule : le syndicat était le fruit défendu, tandis que l'association était devenue, dans toutes les administrations, le régime officiellement autorisé. Mais ce qui est intéressant, ce n'est pas cette querelle verbale, si ardente qu'elle soit, c'est l'appréciation du degré de liberté dont pourront désormais jouir, de quelque nom qu'ils s'appellent, les syndicats ou les associations de fonctionnaires. Auront-ils ou non le droit de s'affilier en toute liberté à des groupements dont les membres exercent d'autres professions que la leur et ne sont pas, comme eux, les collaborateurs de l'État? Pourront-ils, en outre, provoquer, à leur aise, dans les services publics, la cessation concertée du travail administratif et suspendre ainsi, par leur bon plaisir, la vie nationale? C'est ici qu'apparaît de nouveau, suivant le mot de M. Millerand, la question de souveraineté.

Je sais que les agents qui émettent la prétention de pouvoir faire grève donnent de leur attitude cette explication subtile qu'ils n'entrent pas ainsi en conflit avec l'État, dont ils restent les serviteurs fidèles, mais avec les gouvernements, dont ils sont les victimes mal résignées. S'ils ont, d'aventure, à se plaindre des gouvernements, n'ont-ils donc pas, dans les Chambres, des défenseurs empressés qui sont toujours maîtres d'interpeller les ministres et de changer les cabinets? Jusqu'à ce qu'un gouvernement soit renversé, c'est lui qui représente l'État; c'est lui qui exerce le pouvoir au nom de la nation; il a le devoir, dans l'intérêt même de la nation, de se faire respecter par les fonctionnaires. Toute autre doctrine est d'anarchie. Pour tenter de justifier le désordre administratif, quelques docteurs, qui se font les conseillers de la révolution, s'en prennent, il est vrai, à l'idée même de l'État et soutiennent qu'elle est archaïque. Ils en font remonter l'origine à la monarchie du dix-septième siècle; ils disent qu'elle a trouvé sa forme la plus rigide dans le système de l'an VIII et qu'il faut adapter enfin des mécanismes surannés aux besoins changeants d'une société progressive. Faisons, aussi large qu'on voudra, la part de ce qu'il peut y avoir de juste dans ces observations. Admettons que soit à jamais passé cet âge légendaire, où

une volonté directrice, tour à tour propulsive et répressive, se faisait sentir d'en haut jusqu'aux extrémités du corps social. Tenons pour définitivement ruinée cette organisation de l'an VIII qui, après une longue période de troubles, a cependant rétabli dans toute sa force l'unité française et répondu alors aux aspirations du pays. Il n'en restera pas moins qu'aucun régime administratif ne saurait, sans danger mortel pour la nation, dépouiller la nation de sa souveraineté. Même associés, des intérêts particuliers ne sont jamais que des intérêts particuliers. Même syndiqués, des citoyens ne se peuvent substituer aux représentants qne le peuple a librement choisis. Où en serions-nous si des soviets administratifs se chargeaient dorénavant de gouverner la France, sans autre contrôle et sans autre frein que ceux de leur fantaisie et de leur arbitraire?

Félicitons donc le président du Conseil et ses collègues du vaillant effort qu'ils font pour remettre un peu d'ordre dans la cité : ordre dans la rue, ordre dans les services publics, ordre dans les finances. Sur ce dernier point, le résultat final n'est malheureusement pas encore obtenu. Dans une discussion où le rapporteur général, M. Doumer, et le ministre, M. François-Marsal, ont rivalisé de compétence et de vigueur, le Sénat a achevé de façonner le formidable bloc d'impôts

sur lequel doivent être assis nos budgets. Mais il a remanié quelques-uns des articles qu'avait votés la Chambre ; il a augmenté certaines taxes comme celles qui frappent le revenu général ou le chiffre d'affaires ; et ces changements ont, par conséquent, rendu nécessaire un va-et-vient de la loi entre les deux Assemblées. Souhaitons que l'accord s'établisse sans retard. Pour plusieurs des impôts directs, il est, sans doute, prévu que les dispositions nouvelles prendront, en tout cas, effet à partir du 1er janvier dernier ; mais pour la grande majorité des taxes et notamment pour toutes les contributions indirectes, il ne peut, bien entendu, y avoir de recouvrement rétroactif et chaque jour qui passe représente, par suite, une lourde perte pour le trésor. Puissent les sénateurs ou les députés qui montent à la tribune ou qui prennent — habitude nouvelle et terriblement contagieuse — la parole de leur place, garder les yeux toujours fixés sur les aiguilles de l'horloge et se rappeler ce qu'une minute d'éloquence coûte aux finances publiques ! Puissent-ils également se hâter de voter, avec les réductions indispensables, le budget des dépenses ! Il n'est que temps de mettre un terme aux prodigalités et de faire passer les économies des programmes dans la réalité. Une Chambre sur qui ne pèse plus le manteau de plomb du scrutin uninominal

saura se dégager des petites préoccupations de l'arrondissement et entreprendre enfin, pour le salut du pays, de grandes simplifications administratives.

Quoi qu'il en soit, la maison commence à se reconstruire et nous entrevoyons l'heure où les maçons hisseront sur le faîte le bouquet symbolique. C'est au nom d'une France unie et forte que M. Millerand va pouvoir parler, dans ses conversations avec les Alliés et, s'il y a lieu ensuite, dans ses conversations avec les Allemands. La confiance des Chambres lui a donné, dans ces négociations difficiles, une autorité grandissante et les observations précises qui ont précédé, en particulier, le vote de l'ordre du jour de M. Maurice Colrat, l'amendement qui a été ajouté au texte pour écarter, avec certitude, toute altération du traité, l'éclatante volonté du Parlement de considérer ce traité comme un minimum intangible et de n'en rien céder que contre compensations équitables et garanties positives, tout cela permet à M. Millerand de dire à MM. Lloyd George et Nitti : « Ne m'en demandez pas trop. L'opinion française ne me suivrait pas. » Notons déjà quelques signes favorables. Comme l'indiquait, l'autre jour, M. Jacques Bardoux, dans une remarquable étude sur le mandat financier des négociateurs

français, plus on parle du malencontreux accord de Hythe, moins il en reste. La déclaration franco-britannique s'évanouit. C'est une constatation qu'avait déjà faite la *Westminster Gazette* après les premières explications de M. Bonar-Law; elle est encore plus exacte après le second discours du ministre anglais. Les experts qu'on avait chargés, non seulement de préparer une évaluation de la créance alliée, mais d'apprécier la capacité de paiement de l'Allemagne, n'auront plus à remplir qu'un mandat obscur et n'en seront même pas récompensés par la gloire de rédiger un rapport public. D'autre part, le chiffre de 120 milliards de marks or, dont il avait été parlé à Hythe et dont la France aurait touché, après entente avec l'Italie, la Belgique et les autres alliés, une part encore indéterminée, a paru aux Chambres tout à fait insuffisant pour réparer nos dommages; et M. Millerand a déclaré, en termes très nets, qu'il n'avait été pris, à cet égard, aucune décision irrévocable. La France, comme l'Angleterre, a conservé sa liberté. Il est donc encore possible de rechercher des solutions plus conformes à l'intérêt français, soit qu'on parvienne à s'entendre sur un chiffre assez élevé pour assurer réellement la restauration de nos régions dévastées, soit que, par un heureux retour à une combinaison plus logique,

on reprenne l'idée d'une annuité progressive, calculée de manière à ménager, dans la mesure nécessaire, la situation actuelle de l'Allemagne et, en même temps, à réserver l'avenir.

Quelle que soit la détermination à laquelle on finira par s'arrêter, il demeure, du reste, évident que rien ne sera fait si les Alliés ne complètent pas leur accord en réclamant des garanties et en se concertant pour financer la créance commune. C'est un problème complexe qu'on ne résoudra pas dans des entretiens rapides de premiers ministres. D'après la déclaration de Hythe, les gouvernements avaient reconnu qu'il fallait liquider parallèlement et au plus tôt les dettes interalliées et l'indemnité allemande. Cette liquidation parallèle, si on ne la réglait pas prudemment, ne serait pas sans grands risques pour nous. M. Jacques Bardoux a clairement montré qu'elle pourrait avoir pour résultat direct d'intéresser la Grande-Bretagne, non point à accroître les versements de l'Allemagne, mais à les diminuer et à faire que les charges imposées à la nation débitrice fussent inférieures à sa capacité de paiement. Il faut donc se défier de ces formules séduisantes destinées à masquer, après des conversations forcément un peu vagues, le néant des résolutions. Si les gouvernements pouvaient causer entre eux sans se croire astreints à cette demi-

publicité, qui n'est ni l'ombre ni la lumière, tout le monde gagnerait à cette discrétion.

Il reste qu'avant la réunion de Spa, maintenant retardée de semaine en semaine, bien des mises au point sont encore nécessaires et que si les Alliés veulent, dans cette rencontre périlleuse, présenter aux Allemands un front commun et continu, solidement équipé, ils ont un départ à faire, d'abord, entre ce qui les rapproche et ce qui les divise. L'Allemagne les guette avec une attention de plus en plus aiguisée, et elle cherche la fissure qu'elle pourra agrandir. Il a suffi que fût publié le chiffre indicatif de 120 milliards de marks pour qu'une protestation unanime et savamment indignée éclatât, non seulement dans toute la presse germanique, mais dans les discours prononcés par les ministres du Reich. Comment la pauvre Allemagne pourrait-elle jamais supporter la charge écrasante qu'on lui veut imposer? N'est-elle pas la plus innocente victime de la guerre? Son sol n'est-il pas partout appauvri? Ses récoltes ne sont-elles pas réduites de moitié? Ses fabriques ne sont-elles pas vieillies dans leur outillage? Sa flotte de commerce n'est-elle pas anéantie? Ses chemins de fer n'ont-ils pas perdu leur valeur? Ses colonies, dont les richesses lui eussent été si utiles, ne lui ont-elles pas été enlevées? Ces vastes territoires, qui

étaient la source de sa prospérité, ne sont-ils pas passés sous des dominations étrangères? Ses stocks de matières premières et d'objets manufacturés ne sont-ils pas épuisés? Ne manque-t-elle pas de minerai et n'est-elle pas iniquement privée de son charbon? Ah! si seulement on lui rendait celui qui gît là-bas dans les mines de Silésie!

Et aussitôt l'idée a germé dans le cerveau des hommes d'État allemands : profiter de la conférence de Spa pour obtenir des Alliés qu'ils fassent disparaître du traité de Versailles l'article 88 et l'annexe qui le complète. Dans un article récent dont il m'a été donné de contrôler les informations, M. Maurice Barrès a déjà dénoncé cette audacieuse manœuvre. Il faut que l'opinion française soit avertie. L'Allemagne ne veut pas renoncer à l'empire du charbon; elle ne veut pas laisser faire, en Haute-Silésie, un plébisciste qui tournera certainement contre elle dans les régions industrielles et qui attribuera à la Pologne les cercles les plus prospères. Elle multiplie les essais de propagande pangermanique et même les tentatives de désordre. Elle abuse de ce que la commission interalliée, dont le chef est le général Le Rond, n'a à sa disposition dans tout le pays que 3 000 Italiens et 7 000 de nos chasseurs alpins. Pas un soldat américain, pas un soldat anglais. L'Allemagne espère entraver, par ses

intrigues, l'œuvre délicate de la commission, déconcerter les habitants, décourager la majorité polonaise. Elle espère surtout qu'à Spa l'Angleterre se désintéressera du sort de la Haute-Silésie et de la vitalité de la Pologne. La France seule, sans doute, se montrera intransigeante sur le maintien de l'article 88. Mais si la France comprend qu'elle doit choisir entre la réparation de ses dommages et la consultation populaire de la Haute-Silésie, elle sera bien forcée d'opter pour son propre intérêt. Dès lors, quoi de plus facile? Le gouvernement allemand viendra exposer aux négociateurs de Spa qu'il lui est impossible de payer sa dette, s'il n'a pas le moyen de relever immédiatement son industrie, et que, pour la relever, il a besoin de charbon. Ce n'est pas assez, dira-t-il, que, par l'article 90 du traité, la Pologne se soit engagée à autoriser, pendant une période de quinze ans, en franchise de tous droits, l'exportation en Allemagne des produits miniers de la Haute-Silésie. Il faut que ces produits nous soient réservés. Le seul moyen pour nous d'en avoir l'assurance est d'empêcher que la Haute-Silésie ne devienne polonaise. Tout au plus consentirions-nous, pour le moment, à la constitution d'un État neutre, qu'une puissance, comme l'Angleterre ou l'Italie, administrerait en vertu d'un mandat donné par la

Société des nations. Plus tard, nous aviserions.

Ainsi, l'Allemagne s'est promis de ne pas revenir de Spa les mains vides et, si elle nous donne quelque satisfaction sur le montant de notre créance, elle prendra sa revanche sur la Pologne, c'est-à-dire sur un pays dont l'amitié nous est précieuse, et, en même temps, sur les mines, qui sont, à ses yeux, le gage le plus sûr de sa prompte résurrection économique et de sa future hégémonie industrielle. Ce ne sont pas les élections allemandes qui modifieront ces dispositions. Le premier Reichstag de la République vient de sortir d'un mode de scrutin très perfectionné, une représentation proportionnelle intégrale qui laisse loin derrière elle le système bâtard de notre dernière législation française. Mais quelles qu'aient été les pertes des majoritaires et des démocrates, quels qu'aient été les gains des indépendants et des populaires, le nouveau Reichstag épousera certainement, dans l'application du traité, toutes les passions de la défunte Assemblée nationale. Probablement même, ces passions vont se trouver renforcées. Que l'Allemagne n'arrive pas, depuis sa défaite, à retrouver son équilibre politique, que les crises y succèdent aux crises, qu'au milieu de ce désarroi, elle soit toujours à la merci d'une entreprise militaire ou de troubles fomentés par la populace, c'est au-

jourd'hui, après les élections, encore plus vrai qu'hier. Mais quoi que pense et quoi que fasse demain, dans les questions d'ordre intérieur, le gouvernement du Reich, il ne s'éloignera pas du chemin que l'Allemagne s'est tracé. Ce chemin la mène à Spa par une pente gazonnée et le sentier qui nous y conduit longe un précipice. Avant de nous y engager définitivement, assurons-nous de n'y être tirés, ni à droite ni à gauche, par nos alliés et de pouvoir y marcher droit devant nous. Ne laissons aucune question en souffrance. Rappelons bien à nos amis d'Angleterre et d'Italie qu'à San-Remo, pour obtenir l'adhésion de M. Millerand à la convocation ultérieure du premier ministre allemand, ils se sont engagés à n'accepter, après son audition, aucun changement aux clauses du traité. Il faudra donc qu'il soit bien entendu, d'avance, que la question préalable sera opposée à toute demande d'atténuation.

M. Millerand a maintenant le droit de dire à MM. Lloyd George et Nitti que la volonté du Parlement français est formelle à cet endroit et MM. Lloyd George et Nitti, qui sont eux-mêmes responsables vis-à-vis de leurs assemblées, sont trop accoutumés à la pratique des règles parlementaires pour s'étonner du langage qui leur sera tenu. Si l'Allemagne parle de la Haute-

Silésie, on la renverra donc courtoisement à l'article 88. Si elle cherche à justifier les instructions secrètes que le ministère de la Reichswehr a envoyées aux chefs de corps et qui ont été publiées, à Mayence, par *l'Écho du Rhin,* si elle tâche d'équivoquer sur le désarmement et si elle réclame des forces supplémentaires, on lui relira poliment les articles 159 et suivants. Si elle se refuse à livrer régulièrement les tonnes de charbon qu'elle nous doit, on lui rappellera doucement l'annexe V. Si elle ne consent pas à payer, par acomptes loyalement échelonnés, la totalité de sa dette, si elle ne s'oblige pas à réparer tous les dommages causés aux civils et toutes les dépenses afférentes aux pensions militaires, on lui remettra sous les yeux, avec tous les égards nécessaires, la partie VIII du traité.

Après cela, on peut se demander s'il n'aurait pas mieux valu ne la pas inviter et s'il était bien utile de la déranger pour lui refaire des lectures qu'elle a déjà plusieurs fois entendues. Pour moi, je ne me le demande pas et je suis tout à fait convaincu que cette convocation était, pour le moins, superflue. Mais, puisqu'elle a eu lieu, la seule façon de la rendre inoffensive est que les Alliés se présentent tous à Spa avec l'inébranlable résolution d'y faire exécuter le traité. Et faire exécuter le traité, ce n'est pas seulement le relire

à l'Allemagne, ce n'est pas seulement lui refuser de le modifier, ce n'est pas seulement repousser toutes les demandes de concessions et d'adoucissements, c'est encore et surtout dire à l'Allemagne, comme les Alliés, du reste, l'ont solennellement déclaré à San-Remo : « Si vous ne désarmez pas, si vous n'acquittez pas votre dette, si vous ne vous mettez pas en mesure d'observer honnêtement le traité, nous prendrons, en commun, des garanties et des gages; nous occuperons, s'il le faut, de nouveaux territoires; nous nous saisirons de vos mines, de vos douanes, de vos chemins de fer; nous vous traiterons, à notre vif regret, comme un débiteur récalcitrant, jusqu'à ce que vous vous soyez enfin décidée à faire preuve de bonne volonté. » S'il est vrai, comme M. Millerand l'a dit à la Chambre, que le traité soit plus lourd de promesses que de réalités, voilà la seule réalité qui vaille la peine d'être ajoutée aux promesses du traité.

Sans doute, pour pouvoir prendre cette attitude, les gouvernements des peuples vainqueurs doivent s'inspirer tous de l'esprit d'alliance, et renoncer, autant que possible, à ces initiatives isolées qui font naître entre eux de légers malentendus et qui donnent à l'étranger l'impression de graves désaccords. Les commentaires qu'a provoqués, en Angleterre et en France, la récep-

tion de M. Krassine par M. Lloyd George montrent combien il est dangereux de faire cavalier seul dans des circonstances où il nous serait si utile de nous sentir les coudes. Je laisse de côté la question bolcheviste, mais la France est créancière impayée de la Russie; il y a, en Russie, des prisonniers et des internés français; l'Amérique et la France sont les amies de la Pologne et M. Krassine annonce que la Russie soviétique se prépare à une guerre de deux ans contre la Pologne. Est-ce le moment, pour l'un de nous, de poursuivre, en dehors des autres, avec le gouvernement de Moscou, des négociations économiques et de paraître passer sous silence les intérêts des nations alliées? Ne pourrait-on rétablir, à la veille de Spa, les saines traditions de l'entente cordiale? Pendant la guerre, que dis-je? avant la guerre, les deux chancelleries avaient contracté l'habitude de se consulter et de se concerter à propos des moindres incidents. Se consulter, se concerter, ce n'est pas envoyer un avertissement rapide, et, si l'accord ne s'établit pas immédiatement, passer outre avec indifférence. Non. C'est essayer réciproquement de se convaincre et, tant que l'un des deux ne s'est pas rendu, patienter un peu dans l'espoir d'influencer son opinion. Affaire de confiance mutuelle, de tact et d'amicale sincérité. Si, par distraction,

ou par piqûre d'amour-propre, chacun s'en va de son côté, nous ne saurons plus nous retrouver, lorsque nous nous chercherons.

Ne serait-il pas plus sage et plus prudent de demeurer ensemble? C'est ensemble que les Alliés ont préparé le traité de Versailles; il est leur œuvre indivisible et solidaire et ils sont tous engagés d'honneur à le faire appliquer. C'est ensemble qu'ils ont rédigé le traité de Saint-Germain, dont voici enfin venir la ratification tardive et dont l'Autriche paraît avoir pris douloureusement, mais loyalement son parti. C'est ensemble qu'ils ont élaboré ce projet de traité turc qui a été remis à Tevfik pacha et dans lequel la France a fait à ses alliances de si durs sacrifices. C'est ensemble qu'ils ont dressé les statuts de cette Commission interalliée des Détroits qui devra exercer son autorité souveraine sur toute l'étendue des Dardanelles, du Bosphore et de la mer de Marmara. C'est ensemble qu'ils ont fixé le sort de la Hongrie, par ce dernier traité que le cabinet Simonyi-Semadan s'est résigné à accepter et que M. Millerand a présenté à la signature des délégués magyars dans le cadre pittoresque du Grand-Trianon. Se pourrait-il que nous fussions désunis, là précisément où l'union nous est le plus nécessaire?

VIII

1er juillet 1920.

Les droits financiers des deux Chambres — Les plus-values. — La vraie France. — L'organisation militaire de demain. — La nécessité de désarmer l'Allemagne. — Le charbon. — Trop de concessions. — L'entrevue de Boulogne. — L'Amérique et les Alliés. — L'Italie et M. Giolitti.

Les relèvements de taxes que le Sénat avait superposés au projet d'impôts voté par la Chambre ont été, pour la plupart, rejetés ou réduits au Palais-Bourbon. Deux raisons d'ordre différent ont agi dans le même sens et déterminé, en général, l'accord des deux Assemblées sur les chiffres les plus bas. D'abord, un scrupule constitutionnel. Le Sénat a-t-il le droit de créer des contributions nouvelles ou d'augmenter le taux de celles qui lui viennent de la Chambre? C'est une question vieille comme la Constitution. Elle n'a jamais été résolue par un texte et elle a suscité, depuis 1875, entre le Sénat et la Chambre, une de ces querelles à répétition qui, dans les ménages les mieux accordés, éclatent par inter-

valles sur les mêmes thèmes, s'apaisent par des concessions réciproques et renaissent à la première occasion. Dans ce conflit périodique, l'éminent secrétaire général de la présidence de la Chambre, M. Pierre, gardien sévère des traditions et des rites, défend toujours avec une belle énergie les prérogatives du suffrage universel et après quelques heures de scènes domestiques, le Sénat, bienveillant et sage, laisse le dernier mot à son inséparable compagne.

A vrai dire, les précédents ne donnent pas tort à M. Pierre. Dans la charte de 1814, les articles 17 et 47 stipulaient que la loi d'impôt devait être adressée, d'abord, à la Chambre des députés et que c'était seulement après avoir été admises par elle que les propositions fiscales pouvaient être portées à la Chambre des pairs. Même règle en 1830, même règle dans la Constitution de 1870. L'article 8 de la loi du 24 février 1875 s'est inspiré d'une doctrine semblable : « Le Sénat a, concurremment avec la Chambre des députés, l'initiative de la confection des lois. Toutefois les lois de finances doivent être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle. » Mais cet article laisse dans l'ombre plusieurs points essentiels. La Chambre a-t-elle simplement, dans les questions financières, un droit de priorité?

Lorsqu'elle a, par exemple, repoussé un crédit, le Sénat le peut-il rétablir? Lorsqu'elle a voté un impôt, le Sénat est-il libre d'augmenter la charge qu'elle a jugé bon de faire peser sur les contribuables?

La controverse a commencé dès le mois de décembre 1876, à l'occasion de certains relèvements de crédits que proposait la Commission sénatoriale des finances. Le rapporteur, M. Pouyer-Quertier, se défendait d'avoir voulu provoquer un débat théorique sur les droits respectifs des deux Assemblées et prenait soin d'indiquer que les crédits litigieux avaient été, d'abord, demandés par le gouvernement, que la Chambre les avait écartés et que la Commission du Sénat se bornait, en réalité, à en demander le rétablissement. Les crédits augmentés revinrent en discussion devant la Chambre. Dans la séance du 28 décembre 1876, Gambetta, qui était alors président de la Commission du budget, s'éleva avec force contre la prétention du Sénat. « Lorsque le gouvernement vous a présenté un projet financier, dit-il aux députés, et que vous l'avez supprimé, il ne reste rien, rien qu'une feuille de papier. Une motion ministérielle ne reçoit la vie légale qu'à la condition que vous y ayez appliqué votre ratification. Si l'autre Chambre n'a pas le droit d'initiative, elle ne peut examiner et voter

un crédit qu'après que cette Chambre l'a voté. Où le Sénat puiserait-il le droit d'initiative? Ce n'est ni dans l'article 8, ni dans les précédents. Ce ne serait donc que dans sa volonté. » A quoi Jules Simon répliquait avec sa bonhomie souriante : « En rétablissant les crédits, le Sénat ne crée pas l'obligation d'une dépense. Est-ce que vous n'êtes pas là? Quand le Sénat a voté, qu'avez-vous devant vous? Une proposition du Sénat. Ce n'est pas une loi tant que vous n'y avez pas adhéré. » Les partisans de chacune des deux thèses couchèrent sur leurs positions respectives; mais les Chambres, plus conciliantes, se rapprochèrent sans effort dans des combinaisons transactionnelles, une partie des augmentations étant maintenue, les autres étant rejetées.

Un arrangement analogue est intervenu toutes les années suivantes, et le Sénat s'est même, en général, résigné, de bonne grâce, à céder aussitôt après le premier refus de la Chambre. Le 14 novembre 1881, le Cabinet présidé par Gambetta a déposé un projet de revision dans lequel cette solution de fait devait recevoir une consécration légale : « Les remontrances, les observations du Sénat une fois présentées à la Chambre, disait l'exposé des motifs, le droit du Sénat est épuisé. La Chambre des députés statue en dernier ressort. » La revision n'ayant pas eu lieu en

1881, un nouvel effort de règlement fut tenté en 1884 et avorta comme le précédent : ce qui permit à la Chambre de réveiller le débat, en 1885, à propos d'un intéressant rapport de M. Jules Roche. La Commission demandait, une fois de plus, qu'il fût bien entendu qu'après un premier appel, le droit de contrôle du Sénat s'évanouissait. M. Charles Floquet voulait aller plus loin et soutenait qu'en sortant de la deuxième délibération de la Chambre, le budget n'avait même pas à retourner devant le Sénat et qu'il devait être envoyé tout droit à l'imprimerie du *Journal officiel,* pour être promulgué. M. Ribot mit, au contraire, la Chambre en garde contre le danger de diminuer à la fois le pouvoir budgétaire et le pouvoir législatif du Sénat, et, sur l'invitation de Jules Ferry, président du Conseil, tout finit encore par une transaction. Trente-cinq ans ont passé et pour rajeunir ceux d'entre nous qui ont été témoins de ces vieux dissentiments, de nouveaux orateurs ont repris, avec une ardeur de néophytes, ces controverses doctrinales. Il en est résulté une diminution sensible des impositions supplémentaires qu'avait votées le Sénat.

Un autre motif a, d'ailleurs, poussé la Chambre à introduire quelques tempéraments dans le chiffre final des contributions. Le ministre des Finances lui a montré, avec une complaisance fort

excusable, les plus-values enregistrées, depuis le mois de janvier, dans la rentrée des impôts et il lui a donné l'espoir qu'elles continueraient, au grand avantage du budget, pendant tout l'exercice, et au delà. Il est, en effet, probable que la reprise de notre activité commerciale et industrielle se traduira, pendant assez longtemps, par une augmentation graduelle dans le rendement des divers droits qui frappent les capitaux, les revenus et les transactions. Nous sommes dans la période du flux et la vague, gonflée par la force de travail de toute la nation, est encore loin d'avoir atteint le coefficient de marée montante qu'il est permis de prévoir. Mais gare au jusant! Ce qui vient de flot s'en retourne d'ebbe, dit le proverbe, et des plus-values, cela est vrai littéralement. Considérez un budget sur un espace de dix ou vingt ans. Vous y verrez toujours les vaches maigres alterner avec les vaches grasses, et ce serait une grave imprudence de nous croire propriétaires d'un riche troupeau pour l'éternité. Ajoutez que, cette année, les Chambres votent les nouveaux impôts avant d'avoir arrêté les dépenses et, si ferme que soit leur volonté d'imposer des économies, il est à craindre qu'elles ne s'imaginent parfois les avoir définitivement réalisées, en opérant d'autorité certaines réductions de crédits. Illusions d'un

jour que dissipent bientôt ces « trains » de crédits supplémentaires, dont l'horaire impitoyable demeure le même dans la diversité des temps. Mieux vaudrait donc conserver, pour faire face à ces retours offensifs de dépenses budgétaires, l'heureuse provision de ressources que nous apportent les plus-values. J'ai connu des époques où le Parlement s'est vite repenti d'avoir équilibré le budget sur le vu des derniers encaissements, au lieu de s'en tenir à la règle, antique et tutélaire, de la pénultième année. Mais trop d'exigence n'irait pas, en ce moment, sans mauvaise grâce. Dans son ensemble, l'œuvre accomplie par les deux Chambres aura mérité les plus grands éloges et, de ces longs et remarquables débats, sera sortie, pour les finances françaises, une certitude d'assainissement très prochain.

Je ne sais si, à l'extérieur et en particulier chez les nations amies, on se rend suffisamment compte de tout ce qu'a déjà fait la France pour hâter sa renaissance financière, politique et sociale. Si les autres peuples voulaient bien se rappeler les chiffres officiels que citait, ces jours-ci, à la Sorbonne, le maréchal Foch, s'ils avaient toujours présent à l'esprit le nombre de nos morts et de nos mutilés, s'ils mesuraient la formidable diminution que ces pertes douloureuses infligent à notre capacité de travail, ils ne man-

queraient pas d'admirer notre pays dans la paix comme ils l'ont admiré dans la guerre. Le malheur est que la plupart des étrangers continuent à nous juger sur de fausses apparences, que nous ne cherchons pas toujours à dissiper nous-mêmes et dont nous sommes trop souvent les victimes volontaires. Il semble que nous prenions à tâche de nous représenter au monde sous les couleurs les plus noires. Notre pensée paraît obsédée par des comparaisons trompeuses entre la France du Directoire et celle d'aujourd'hui. Nous nous complaisons à des clichés qui nous troublent la vue ; nous relisons quelques belles pages d'Albert Vandal et nous croyons retrouver autour de nous l'état économique et social qui a suivi la Terreur et les guerres de la Révolution, la gêne des petits rentiers, l'importance des financiers et des fournisseurs, l'insolence de ceux qu'un rapport de Malmesbury appelait déjà le parti des nouveaux riches, le luxe dévergondé à côté de la misère noire, le manque du nécessaire et la course au superflu, l'enivrement des danses et la folie d'une trépidation continue, bref une immense foire au plaisir installée dans la désolation des ruines. Et certes, lorsque repassent sous nos yeux ces tableaux d'une société purulente, nous en apercevons involontairement un mauvais reflet dans certains spectacles qui

s'offrent encore à nous ; et quand Mallet du Pan écrit : « Tel ne sait pas comment il dînera demain, qui aujourd'hui dépense dix francs à prendre une glace », il nous paraît avoir dépeint, plus de cent vingt ans à l'avance, l'imprévoyance et la joie de vivre où s'étourdissent de nos jours, comme à la veille de brumaire, quelques figurants des mascarades parisiennes.

Mais à qui cette écume légère peut-elle cacher la profondeur et la pureté de l'esprit national? Allez voir, jusque dans les régions dévastées, ces vastes superficies emblavées où achèvent de mûrir les moissons de demain ; allez voir dans les usines les ouvriers qui ont résisté aux suggestions de la grève et qui vaquent sans bruit à leur ouvrage quotidien ; vous surprendrez la France en plein travail de résurrection. Nous n'avons, en ce moment, à redouter la comparaison avec aucun autre peuple ; il n'en est pas un seul dont la santé soit plus robuste que la nôtre ; aucun des symptômes inquiétants qui se révèlent chez les mieux portants d'entre eux ne se manifeste dans notre pays. Jetons les regards autour de nous : en Irlande, de la Chaussée des Géants au cap Clear, — en Europe centrale, de la mer du Nord aux Alpes bavaroises et de la mer Baltique à la Sibérie, — au sud, du golfe de Trieste à la pointe de Calabre, — à l'orient, du golfe de Fin-

lande à la Caspienne, partout, la terre est comme agitée de secousses sismiques et le sol de France est presque le seul qui ne soit pas ébranlé. Profitons de cette heureuse tranquillité pour rétablir sur des assises solides notre demeure nationale.

En restaurant les finances, les Chambres ont commencé par le commencement, mais quelle vaste besogne s'offre encore à notre activité! La discussion du buget des dépenses a déjà permis d'entrevoir quelques-unes des réformes et des simplifications dont la nécessité s'impose dans nos administrations publiques. Elle a également montré combien il était urgent d'accorder enfin notre organisation militaire avec la situation nouvelle créée, non seulement par la guerre et la victoire, mais hélas! par les difficultés survenues dans l'application du traité. Sur la question de l'armement, sur celle des cadres, sur celle des effectifs, sur la durée du service militaire, de très intéressantes observations ont été échangées entre le général de Castelnau, président de la commission de l'armée, M. Raiberti, président de la commission des Finances, M. Henry Paté, rapporteur, M. Jean Fabry, M. André Lefèvre, ministre de la Guerre, et plusieurs autres orateurs, tous animés des mêmes sentiments patriotiques. Avec sa haute autorité, le général de Castelnau a appelé l'attention de la Chambre sur la

redoutable crise que traversent, faute d'une rétribution suffisante, les officiers et sous-officiers de carrière. Il a rappelé d'éloquentes paroles de Jaurès sur la constitution d'une armée nationale où doivent entrer toutes les forces du peuple et se confondre toutes les élites; il a insisté sur l'importance primordiale qu'a, pour la défense du pays, la formation de cadres de grande valeur intellectuelle et morale; il a discrètement indiqué qu'en abaissant, il y a quelques mois, la limite d'âge pour les colonels et les officiers généraux et en les faisant rentrer dans la vie civile dès soixante-deux, soixante et cinquante-neuf ans, on a encore rendu plus difficile, pour l'avenir, le recrutement des cadres, et il n'a pas caché qu'en un temps où l'on parle sans cesse de guerre scientifique, les armes dites savantes, artillerie et génie, se trouvent exposées à être de plus en plus délaissées. Le ministre de la Guerre a favorablement répondu à ces pressantes objurgations et, s'il n'a pas cru possible de proposer le relèvement de la solde fixe, il a, du moins, fait inscrire dans le budget de 1920 une somme de 86 millions qui permettra d'assurer aux différents échelons d'officiers et de sous-officiers une indemnité nouvelle. Nous sommes d'autant plus obligés de fortifier l'ossature de l'armée que nous devons nous préparer à réduire, le

plus rapidement possible, la durée du service.

Ce serait un intolérable paradoxe qu'après une guerre victorieuse, le pays eût à supporter encore des charges comparables à celles qui pesaient sur lui avant ses quatre années d'épreuves. Mais il est trop évident, d'autre part, que nous ne pouvons pas désarmer les premiers. Le ministre, prenant courageusement ses responsabilités, a déclaré que, dans l'état actuel de l'Europe, il n'était pas en mesure d'accepter, dès aujourd'hui, le service d'un an. Avec une franchise qui a vivement frappé ses auditeurs, il a déclaré qu'en raison des besoins immédiats auxquels nous avons à pourvoir, sur le Rhin, au Maroc, en Algérie ou en Tunisie, en Syrie et en Cilicie, et en raison aussi des exigences de l'instruction, il croirait périlleux de ne pas conserver, pour le moment, un effectif de 432 000 hommes, correspondant à quarante-six divisions d'infanterie et à deux classes. C'est un palier sur lequel il juge nécessaire que nous nous arrêtions, avant de descendre à dix-huit mois, puis à un an. Les Chambres ne refuseront certainement pas d'écouter, dans une question aussi grave, la voix de la prudence et de la raison. Mais personne ne saurait se dissimuler que la tentation sera grande pour tout le monde de ne pas prolonger, sur le premier ou sur le second palier, des stations pro-

visoires et qu'on arrivera tôt ou tard au bas de l'escalier. Il faut même souhaiter, pour la prospérité économique du pays, qu'un contingent français et indigène de 240 ou 250 000 hommes puisse être rapidement considéré eomme suffisant à maintenir notre sécurité et que le service d'un an, complété par une solide organisation des cadres et par des rengagements, devienne assez vite notre régime normal. Pour rapprocher la date où nous atteindrons cet heureux résultat, nous avons à prendre, sans délai, quelques mesures préliminaires et quelques précautions.

Hâtons-nous, d'abord, de constituer fortement notre armée africaine et indigène. M. André Lefèvre a fait justice des impostures que l'Allemagne a dirigées, en ces dernières semaines, contre nos régiments noirs. Il convient de l'en remercier. Tous ceux qui, pendant la guerre, ont vu ces braves gens d'un peu près vous diront quelles inépuisables ressources de courage et de dévouement discipliné il est possible de découvrir en ces natures simples et robustes. Mais l'Allemagne sait ce qu'elle fait. A la campagne contre les noirs succédera la campagne contre les Marocains, puis contre les Algériens et les Tunisiens, et peu à peu le Reich émettra la prétention de nous amener à ne laisser en Rhénanie que des

contingents métropolitains. Il cherchera alors à troubler l'opinion française en insinuant que, si nous réduisions l'occupation, nous pourrions immédiatement réduire le service, et il travaillera secrètement pour que nous nous dépouillions nous-mêmes du seul gage dont nous soyons détenteurs. Quel espoir nous restera-t-il ensuite d'obtenir l'exécution du traité et le règlement de notre créance? Opposons-nous donc, dès le début, à cette manœuvre allemande et n'admettons pas que le Reich ait l'audace de vouloir choisir entre les troupes d'occupation.

Et puis, surtout, veillons à ce que cesse enfin la comédie dont nos commissions militaires de désarmement sont, depuis de trop longs mois, les témoins impuissants. Comment ne pas revenir toujours à ce *Delenda Carthago*? Tout le sort du monde en dépend. Un des plus vaillants blessés de la guerre, M. Jean Fabry, a parlé, l'autre jour, de l'Allemagne, comme si elle était dorénavant presque inoffensive. Le ministre n'a eu, pour souffler sur ces illusions, qu'à indiquer des faits et des chiffres. Il a déclaré à la Chambre que l'Allemagne reconstruisait constamment du matériel de guerre et qu'au lendemain du jour où les Alliés interrompaient une fabrication et détruisaient un outillage, le travail recommençait secrètement dans d'autres usines. Il a ajouté

que, pour obtenir la diminution des effectifs, nous avions à lutter continuellement contre les chicanes les plus misérables. Que sera-ce, lorsque nos commissions de contrôle auront rempli le mandat temporaire qu'elles tiennent des articles 203 et suivants du traité? Que sera-ce lorsque seule, la Société des nations, avec des moyens d'action à peu près nuls, sera chargée de surveiller les armements? Ce n'est pas demain, c'est aujourd'hui que nous devons enlever des mains de l'Allemagne les armes qu'elle garde dans une intention suspecte. Déjà, les articles 160 et 163 du traité lui faisaient un devoir de ramener, avant le 30 mars dernier, les effectifs au chiffre de 100 000 hommes. A force d'équivoques, elle a arraché aux Alliés une concession très regrettable, dont j'ai plusieurs fois dénoncé le péril, et la date d'éxécution a été reculée jusqu'au 31 juillet. Comme il s'y fallait attendre, voici maintenant que les Allemands veulent proroger jusqu'au 10 octobre l'autorisation qui leur a été donnée de conserver 200 000 hommes sous les drapeaux : et cela, comme le démontrait naguère M. l'amiral Degouy, avec l'arrière-pensée certaine de jeter la Prusse dans le dos de la Pologne. Tout nouvel ajournement serait, de la part des Alliés, la marque d'une faiblesse impardonnable et la cause de périls grandissants. Oserai-je dire que le mi-

nistre, après avoir courtoisement reproché à M. Jean Fabry son excès d'optimisme, est, sur un point, tombé, à son tour, dans le même défaut? Il a dit que notre expédition sur Francfort, si brève qu'elle eût été, avait eu pour effet de faire passer les livraisons mensuelles de charbon par l'Allemagne de 591 000 tonnes, chiffre d'avril, à 861 000 tonnes, chiffre de mai. Mais n'oublions pas que, le 24 juillet 1919, von Lersner écrivait officiellement que l'Allemagne était, dès alors, en état de livrer 18 millions de tonnes par an et qu'elle pourrait bientôt en expédier 20 millions. N'oublions pas surtout qu'aux termes des paragraphes 2 et suivants de l'annexe V, l'Allemagne doit envoyer à la France, pendant dix ans, 7 millions de tonnes de charbon par an, à la Belgique, pendant le même laps de temps, 8 millions de tonnes, à l'Italie et au Luxembourg, des quantités variables, et qu'en outre, dans le même délai de dix ans, elle doit remettre à la France, jusqu'à concurrence de 20, puis de 8 millions de tonnes par an, tout le tonnage nécessaire pour remplacer la production du Nord et du Pas-de-Calais. Avec une expédition mensuelle totale de 861 000 tonnes, nous sommes donc bien loin des chiffres du traité; nous sommes même loin des chiffres transactionnels qu'a fixés la Commission des réparations; et si,

malgré la démonstration de Francfort, nous n'avons pas obtenu mieux, nous pouvons, à ce simple exemple, juger de la bonne foi allemande.

Ne nous payons pas de mots. Si nous voulons que notre victoire n'ait pas été l'ivresse d'un matin, que le traité devienne une réalité durable et que le règne de la paix soit assuré, il est temps que les nations alliées se réveillent du fatalisme où elles paraissent s'endormir, qu'elles ouvrent les yeux à la vérité et qu'elles fassent, sans de plus longues hésitations, respecter par l'Allemagne ses engagements solennels. Un député alsacien, M. Pfléger, criait, il y a quelques jours, à des collègues trop confiants : « Vous ne connaissez pas assez l'Allemagne. » Ceux qui la connaissent se méfient et savent qu'il y a toujours péril à l'encourager dans sa résistance par la timidité et les tergiversations. Les Alsaciens sont mieux renseignés à cet endroit que les autres Français et les Français eux-mêmes le sont mieux que leurs alliés. Qu'importe Heinze ou Müller, Trimborn ou Fehrenbach ! Ce qu'il faudrait au monde, c'est un gouvernement allemand qui mît une bonne volonté sincère à exécuter le traité et qui renonçât au jeu des échappatoires et des faux-fuyants. Jusqu'à ce qu'un tel cabinet soit formé et qu'il ait fourni, par des actes, la preuve de sa loyauté, les Alliés n'ont qu'à modeler leur

attitude sur celle de la France et à suivre les conseils amicaux du gouvernement de la République, lorsqu'il leur demande de clore enfin la liste des concessions et de parler à l'Allemagne sans provocations, mais avec fermeté, comme des vainqueurs qui sont sûrs de leurs droits et entendent les faire respecter.

De San-Remo à Hythe et de Hythe à Boulogne, de Boulogne à Bruxelles et de Bruxelles à Spa, ils ne se résigneront pas, je pense, à laisser plus longtemps, sur les routes qu'ils parcourent, des lambeaux du traité. La bienfaisante obstination de M. Millerand finira bien par les convaincre de leurs erreurs successives; et, de ces entrevues répétées, l'épine dorsale de la coalition sortira peut-être redressée. Désarmement de l'Allemagne, réparations par l'Allemagne, ces mots devraient être inscrits en caractères flamboyants sur les murs de toutes les villas où se rencontrent les ministres alliés. A Boulogne, il y a encore eu quelque obscurité dans l'examen de ces deux questions, surtout dans celui de la seconde.

Le jour où nous serons arrivés à rétablir vraiment l'union dans l'énergie, nous serons bien près de toucher au but. Des vainqueurs qui s'abandonneraient après la victoire se montreraient indignes de l'avoir remportée; des alliés

qui se diviseraient dans le règlement de la paix compromettraient la paix. Pour assurer l'exécution du traité de Versailles, ou d'un traité quelconque, il est, avant tout, nécessaire que les puissances qui en ont imposé la signature aux vaincus demeurent étroitement d'accord à l'heure des réalisations. Et je ne veux pas parler seulement d'une bonne entente occasionnelle, qui puisse faciliter la solution de telle ou telle question particulière; il faut quelque chose de plus : pour reconstruire le monde bouleversé, nous avons besoin, comme le répétait le *Times* ces jours-ci, de maintenir entre nos alliés et nous cet esprit de solidarité qui seul nous a permis de gagner la guerre.

Il est d'un intérêt vital pour chacun des peuples vainqueurs de ne laisser subsister, entre lui et les autres, aucun malentendu. Le moment est venu des explications amicales. S'il y a encore en Grande-Bretagne des personnes mal informées, qui se représentent, de bonne foi, la France comme une nation impérialiste, affamée de conquêtes ou obsédée par le rêve d'asservir économiquement l'Allemagne, ne négligeons rien pour les détromper. S'il y a, en France, le sentiment assez général que le gouvernement britannique a poursuivi, depuis l'armistice, à Constantinople, en Asie Mineure, en Russie, et en Allemagne

même, une politique trop solitaire et exagérément égoïste, que l'Angleterre n'hésite pas, de son côté, à convaincre les Français qu'ils se sont mépris sur ses intentions. Jamais les négociateurs des deux pays n'ont eu besoin de plus de confiance mutuelle. Le premier ministre anglais, qui est l'intelligence même et que sa sensibilité tactile avertit de tous les courants atmosphériques, a certainement déjà compris que la France n'était pas toujours si mauvaise conseillère.

M. Lloyd George a rendu, pendant la guerre, d'incomparables services. Ses dons exceptionnels, sa grande expérience de la tactique parlementaire, cette sorte de magnétisme qui se dégage de sa personne, cette verve celtique qui donne tant de charme à son éloquence, ont fait de lui, dans les temps les plus difficiles, l'admirable interprète de sa nation et l'excitateur des plus belles vertus anglaises. S'il veut revenir maintenant à la conception qu'il a eue de l'Alliance pendant tout le cours des hostilités, la France est prête à expulser de sa propre mémoire quelques souvenirs désagréables et à ne se rappeler que les bons procédés dont l'Angleterre lui a donné tant d'exemples. M. Lloyd George et M. Millerand ont maintenant appris à se connaître et à s'estimer. Ils peuvent beaucoup l'un et l'autre pour achever de remettre dans

la voie normale la politique des deux pays.

Nous devons également nous féliciter que la Belgique et l'Italie aient été représentées à Boulogne. On a enfin renoncé à la choquante habitude qu'on avait prise d'exclure du Conseil suprême notre voisine et alliée du Nord-Est, sous l'incroyable prétexte qu'elle avait une trop faible superficie territoriale pour siéger à côté des grandes puissances ; et l'on n'a pas non plus renouvelé la faute, qui avait été commise à Hythe, de ne pas faire participer l'Italie à des discussions sur l'application du traité. C'est déjà trop que ces discussions se déroulent, par la force des choses, en dehors des États-Unis ; et, soit dit en passant, ce grave inconvénient lui-même eût été évité, si les gouvernements avaient laissé aux commissions instituées par le traité, Commission des réparations et Commissions interalliées de contrôle, le soin d'assurer, sous la direction des ministres, l'exécution des engagements de l'Allemagne ; l'Amérique est, en effet, représentée dans toutes ces commissions par des délégués officieux, dont beaucoup sont des hommes très remarquables ; et nous avions ainsi l'avantage de nous acheminer, en compagnie d'Américains, vers le jour où, après l'élection présidentielle, les États-Unis prendront définitivement parti sur les conditions de paix. Je sais

bien que le gouvernement français tient soigneusement le président Wilson au courant de tout ce qui se passe. Ce n'est pas cependant la même chose que de délibérer directement entre alliés, dans les commissions dont l'Amérique ne s'est pas retirée.

Quant à l'Italie, nous sommes tout prêts à oublier les déceptions que nous a causées, en ces derniers mois, la politique adoptée par M. Nitti vis-à-vis de la France, dans la grave question de nos dommages de guerre. M. Nitti sort de la scène; ce n'est pas le moment de le poursuivre de nos reproches. M. Giolitti se retrouve, à soixante-dix-huit ans, premier ministre pour la cinquième fois; ce n'est pas le moment de reparler de son rôle en 1914 et 1915, ni d'évoquer le spectre du *parecchio*. Gardons seulement le souvenir d'un réel service qu'il a rendu aux Alliés, en décembre 1914, plusieurs mois avant que l'Italie eût décidé de sortir de la neutralité pour se ranger aux côtés de l'Angleterre et de la France. A cette date, M. Giolitti a révélé à la Chambre de Montecitorio les propositions secrètes que l'Autriche avait faites, dès 1913, en vue d'attaquer la Serbie, et la tentative à laquelle elle s'était livrée auprès de l'Italie pour tâcher d'assimiler cette agression à un des actes défensifs prévus par la Triple-Alliance. Peu d'informa-

tions ont, aussi clairement que celle-là, fait apparaître aux esprits impartiaux les vraies responsabilités de la guerre. Grâce à M. Giolitti, nous savons que l'attentat de Serajevo n'a été, en 1914, qu'une occasion saisie avec empressement par l'Autriche-Hongrie et que, déjà un an plus tôt, la monarchie dualiste méditait un coup de main sur Belgrade. M. Giolitti va, sans doute, un peu loin, lorsqu'il déclare que, dans la vie d'un homme d'État, le passé est dépourvu de tout intérêt et qu'il faut voir seulement, en politique, le présent et l'avenir; mais, en tout cas, de son passé, nous ne retenons que cette heureuse indiscrétion de décembre 1914; de son présent, nous notons, avant tout, son télégramme cordial à M. Millerand et le choix qu'il a fait d'un ami de la France, M. Sforza, pour le ministère des Affaires étrangères. Que M. Giolitti travaille, de conserve avec le président du Conseil français, à calmer les fâcheuses susceptibilités qui ont, à plusieurs reprises, mis un semblant de malaise dans nos relations avec l'Italie, et les deux premiers ministres auront bien mérité de leurs pays.

L'état du monde n'est pas moins dangereux aujourd'hui qu'il l'était en pleine guerre. Aussi bien vis-à-vis de la Russie que vis-à-vis de l'Allemagne, aussi bien en Asie Mineure qu'à Constantinople, l'intérêt des Alliés exige une parfaite

unité de conduite, un constant esprit de résolution, une conscience claire de leur devoir international. Si des concessions doivent être la rançon de cet accord nécessaire, il faut qu'elles soient réciproques. Ce n'est pas toujours aux mêmes à se faire tuer. A Boulogne, nos alliés nous ont donné un papier de plus. Attendons les actes.

IX

15 juillet 1920.

Les difficultés de la paix. — Le traité de Saint-Germain. — La fin de l'Empire dualiste. — L'Autriche. — En Orient. — Les droits de la France en Syrie. — Les Alliés à Bruxelles et à Spa. — Les prétentions allemandes. — Le péril des concessions. — Réparations et charbon.

« Je n'ai jamais connu, disait Benjamin Franklin, une paix faite, même la plus avantageuse, qui ne fût blâmée comme insuffisante, et les auteurs condamnés comme injudicieux ou corrompus. Le mot : Bénis sont les bienfaiteurs de paix! doit, je suppose, être entendu comme s'appliquant à un autre monde, car en celui-ci ils sont généralement maudits. » Qu'eût écrit le Bonhomme Richard, s'il avait pu pressentir les traités qui, en 1919 et 1920, mettraient fin à une guerre universelle? Une victoire disputée pendant plus de quatre ans sur des champs de bataille où se mêlait le sang de toutes les nations, les vies humaines fauchées par millions, des centaines de cités florissantes anéanties, des terres

fécondes frappées de stérilité, une raréfaction de la main-d'œuvre et des produits, les budgets écrasés sous le poids de dettes formidables, l'échelle des valeurs partout renversée, les esprits troublés par de longues inquiétudes et comme aveuglés ensuite, en sortant des ténèbres, par la brusque clarté du jour, ce ne sont point là, il faut en convenir, des conditions très satisfaisantes pour régler, à l'approbation des intéressés, je ne dis pas certes le sort de tous les pays belligérants, mais le sort même des vainqueurs. Signés à Versailles, à Saint-Germain ou à Neuilly, les traités contemporains ont, en outre, rompu avec les anciennes traditions diplomatiques et cela non seulement dans les méthodes adoptées, mais dans les desseins poursuivis. Ils ont écarté tout ce qui pouvait rappeler les vieilles « guerres de magnificence » ou les entreprises de conquêtes ; ils ont répudié la doctrine de l'équilibre, qui avait quelquefois fourni des justifications trop arbitraires à des traités de compensation, de démembrement et de partage ; ils se sont inspirés de principes nouveaux, la conscience nationale et la souveraineté populaire. Généreuse pensée, mais dont la réalisation n'allait pas sans d'énormes difficultés, à l'heure surtout où de jeunes nationalités, à peine affranchies d'un joug séculaire, travaillées par d'ardentes riva-

lités et partiellement mélangées entre elles, d'ailleurs, sur leurs territoires respectifs, multipliaient les problèmes posés et compliquaient à l'infini la tâche des plénipotentiaires.

Ajoutez qu'au lendemain de l'armistice, cet égoïsme sacré dont un homme politique italien a trouvé le nom, mais qui n'est pas seulement pratiqué dans la péninsule, a repris chez les Alliés ses droits momentanément suspendus par les hostilités, que chaque peuple est revenu à son optique particulière et que par un phénomène d'auto-suggestion progressive, ceux-là mêmes qui avaient eu, dans la victoire commune, la part la plus modeste, ont fini par croire, comme les autres, qu'ils avaient été les véritables maîtres de l'heure triomphale. Voilà, à tout le moins, quelques-unes des raisons qui expliquent les déceptions laissées par l'œuvre accomplie. Qu'il y ait ou non d'autres motifs à nos mécomptes, c'est ce que je trouve, quant à moi, tout à fait prématuré de rechercher, à un moment où la paix n'est pas même devenue une réalité et où tant d'efforts sont encore nécessaires pour mettre à l'abri des futurs coups de main les deux nations qui veillent, côte à côte, aux « frontières de la liberté », la Belgique et la France.

De tous les traités destinés à créer le nouveau statut de l'humanité, celui de Saint-Germain

était peut-être le plus difficile à rédiger et il n'est pas surprenant que, ni à la Chambre, ni au Sénat, la ratification n'en ait été votée avec beaucoup d'enthousiasme. A la veille de la guerre, l'empire d'Autriche-Hongrie était un édifice composite qui, sous les apparences d'une organisation dualiste, renfermait une agglomération disparate de nationalités. Ce qu'Albert Sorel disait des États héréditaires que la maison d'Autriche administrait en 1789 était resté vrai. Il y avait des extrémités partout; de centre, nulle part. La maison de Habsbourg retenait sous son sceptre des nations entières comme les Hongrois ou les Tchèques, qui ont leur existence propre et leurs traditions particulières, et aussi des fragments détachés d'autres nations, tels que des Roumains, des Serbes, des Croates, des Slovènes ou des Polonais de Galicie. Comme il était impossible de fondre ces populations diverses en un tout homogène et comme l'Empire n'avait pas su, pour les gouverner en commun, leur laisser dans un groupement fédératif une certaine indépendance, l'Autriche-Hongrie était peu à peu devenue, non le dragon à plusieurs têtes dont parle La Fontaine, mais une sorte de monstre bicéphale, mal soutenu par des membres difformes et cependant toujours dévoré d'appétit. Après avoir absorbé, devant l'Europe muette, la Bosnie et

l'Herzégovine, il avait voulu mettre à profit les guerres balkaniques pour attaquer la Serbie et ne s'était pas consolé d'avoir manqué une aussi belle proie. Aussi, lorsqu'au mois de juin 1914, l'attentat de Serajevo lui fournit un prétexte pour se jeter sur son faible et malheureux voisin, il n'eut garde de laisser échapper une telle aubaine et, avec les encouragements de son complice, il ne fit qu'un bond sur sa victime. Ce sont là des faits que nous ne pouvons pas entièrement chasser de notre mémoire, quand sonne l'heure des règlements de comptes. Sans doute, nous n'avons, en France, ni contre les Autrichiens, ni contre les Magyars, de préventions très enracinées et quelques-uns d'entre nous sont même portés parfois à les aimer contre les Allemands. Comment cependant ne pas reconnaître que l'Autriche-Hongrie a été l'ouvrière de sa propre infortune? Je ne sais si en 1917, au moment où, dans l'intention la plus loyale, le prince Sixte de Bourbon-Parme apportait à Paris une lettre du jeune empereur, la monarchie dualiste aurait pu s'affranchir de la tutelle que l'Allemagne faisait peser sur elle depuis le début de la guerre et si elle eût été en mesure de conjurer ainsi la ruine qui la menaçait. Mais du jour où l'opposition de l'Italie a déterminé MM. Lloyd George et Ribot à ne pas s'engager plus avant dans la conversation,

les événements se sont précipités. Ce n'est pas seulement la polémique de M. Clemenceau et du comte Czernin qui les a provoqués; ce sont les défaites de nos ennemis; c'est aussi le travail intérieur des nationalités qui réclamaient leur autonomie et qui, avant même de l'avoir obtenue, avaient été représentées, sur notre front et sur le front italien, par des milliers de volontaires. A partir de ce moment, l'Autriche-Hongrie ne pouvait plus échapper à la fatalité. La vieille parole de Montesquieu se vérifiait. En touchant à quelques-unes des parties de ce bizarre échafaudage, on allait faire tomber les unes sur les autres toutes les pièces de la monarchie.

A la Chambre des députés, MM. Margaine, rapporteur, Henri Lorin et André Tardieu avaient déjà mis quelques-unes de ces vérités en évidence. M. Imbart de la Tour les a exposées devant le Sénat, au nom de la Commission des Affaires étrangères, avec beaucoup de force et de talent. Il n'a pas dissimulé qu'il y eut, dans le nouvel état de choses, une périlleuse instabilité et il a exprimé le vœu qu'entre les États nés de l'ancien Empire pussent se former à l'avenir des groupements économiques, capables de remédier en partie aux inconvénients de la dispersion politique; mais il a rappelé que les négociations du traité s'étaient poursuivies en présence d'idées-

forces centrifuges, supérieures à la puissance de tous les raisonnements. Il a montré que l'Autriche, devenant avec la Hongrie la seule héritière des responsabilités encourues par l'Empire, et les autres États issus de l'ancienne monarchie étant considérés comme les alliés des vainqueurs, nous avions été amenés, par l'enchaînement des faits, à signer le traité de Saint-Germain avec une petite République, dotée d'une grande capitale et d'un mince territoire, enclose en d'étroites frontières et incapable de vivre avec ses propres ressources. Comme M. Margaine à la Chambre, M. Imbart de La Tour a recommandé la bienveillance envers l'Autriche appauvrie, mais débitrice, et il nous a laissé l'espoir que par là seraient découragées les tentatives de rattachement à l'Allemagne. Il a surtout insisté sur la nécessité pour la France d'avoir une politique danubienne, de soutenir les États qui se sont constitués ou agrandis sur les ruines de l'ancienne monarchie et de défendre leur jeune liberté contre les entreprises directes ou déguisées de l'impérialisme germanique.

M. de Lamarzelle a répondu, avec son éloquence accoutumée, qu'en l'état de faiblesse où on la réduisait, l'Autriche subirait inévitablement, et malgré elle, l'influence allemande ; que, dès maintenant, l'attitude de nos alliés rendait

illusoires les précautions prises par le traité contre le rattachement; que l'union douanière était une solution bien problématique et, en tout cas, bien lointaine, et qu'au lieu de morceler l'Autriche, on eût mieux fait de briser l'unité de l'Allemagne. M. Chênebenoît a répliqué, en un discours très applaudi, que le pessimisme de M. de Lamarzelle lui semblait un peu négatif et il a demandé que le gouvernement de la République s'opposât à la réunion de l'Autriche et de l'Allemagne, non seulement si la question était jamais soumise, comme le prévoit le traité, à l'arbitrage de la Société des nations, mais d'avance, par une vigilance continue. Le président du Conseil a, dans une brève et vigoureuse déclaration, résumé toutes les raisons de voter le traité et mis en lumière l'obligation que nous avions d'assurer l'indépendance à des peuples qui étaient venus à nous aux heures les plus critiques de la guerre. Il a précisé que l'Autriche ne pouvait entrer dans la République allemande sans que le Conseil de la Société des nations eût donné son consentement à l'unanimité et il a conclu que la France demeurait, par conséquent, maîtresse de la décision. Il a, du reste, répété que, pour reprendre son activité économique, l'Autriche devrait passer des conventions avec les autres États nés de l'ancien Empire et que la France s'emploierait à

favoriser ces ententes. Plusieurs sénateurs, et non des moindres, n'ont cependant pas répondu à l'appel du gouvernement et, avec une verve incisive, M. François Albert s'est fait l'interprète de leurs scrupules. Ce n'est pas seulement, a-t-il dit, avec la politique traditionnelle de la France que le traité est en contradiction; il est la négation de toute politique rationnelle; on n'a pas su diviser le germanisme entre deux tronçons viables, assez forts pour s'opposer l'un à l'autre; la diplomatie ne doit pas se borner à enregistrer les faits; il faut qu'elle sache les prévoir et les redresser; l'obstacle qu'on a mis à la fusion de l'Autriche et de l'Allemagne n'est qu'une toile d'araignée; le traité fait de l'Autriche un cadavre; devant le redoutable inconnu que contient l'avenir, la sagesse conseille l'expectative et l'abstention. La spirituelle improvisation de M. François Albert a obtenu le plus vif succès. Malgré une nouvelle et pressante intervention de M. Millerand, cinquante-neuf sénateurs se sont abstenus et dix ont même voté contre le traité. Parmi les deux cent trente-sept qui ont voté pour, beaucoup s'étaient associés par leurs applaudissements aux critiques de MM. de Lamarzelle et François Albert. Bénis, dans l'autre monde, sont les faiseurs de paix!

Lorsque viendra en discussion le traité avec la

Hongrie, que M. de Monzie eût trouvé plus logique d'examiner en même temps que celui de Saint-Germain, il est peu probable que l'accueil soit sensiblement plus chaleureux; et si jamais, comme il faut, malgré tout, l'espérer, le traité turc est, à son tour, soumis au Parlement, à quelles controverses passionnées ne nous devons-nous pas attendre! Nous en avons déjà un premier aperçu par les débats engagés, ces temps derniers, à la Chambre et dans la presse, à propos de Mossoul, et par la brillante passe d'armes de MM. Aristide Briand et André Tardieu. M. Briand a consacré un art prestigieux à l'apologie des accords qui avaient été conclus sous son ministère, en 1916, par M. Georges Picot et le colonel sir Mark Sykes. Il a rappelé en termes émouvants les glorieux souvenirs de notre histoire méditerranéenne et proclamé que nous n'avions pas le droit de les répudier. Il s'est demandé comment et pourquoi, ayant en main une convention précise, ses successeurs avaient renoncé à Mossoul, malgré les richesses de la région en pétrole, et laissé à l'Angleterre la Palestine qui, dans les prévisions de 1916, devait rester internationale. M. Tardieu a répliqué que M. Clemenceau avait eu le même souci que M. Briand de sauvegarder les intérêts de la France en Orient, mais qu'au mois de décembre

1918, il avait eu à négocier avec MM. Wilson et Lloyd George sur une multitude de questions à la fois, qu'au système des deux zones établi par les accords de 1916 avait été substitué un régime nouveau, celui des mandats, dont il avait bien fallu s'accommoder, et qu'enfin une lettre de M. Paul Cambon, en date du 15 mai 1916, ayant réservé à l'Angleterre les concessions antérieures de pétrole à Mossoul et en Mésopotamie, M. Clemenceau avait été obligé de reprendre les pourparlers pour obtenir un droit partiel sur les gisements d'huile minérale. M. Tardieu a, en outre, affirmé qu'au moment où M. Clemenceau a quitté le pouvoir, rien d'irrévocable n'avait été fait et que ses successeurs avaient toute liberté d'action. Peut-être comprendra-t-on que je m'abstienne de me mêler à ce débat rétrospectif. Nous sommes, du reste, à une heure où il vaut mieux regarder devant nous qu'en arrière. Ce que je retiens donc le plus volontiers, c'est la promesse très catégorique qu'a faite M. Millerand, de ne rien sacrifier des titres que nous avons en Orient et de ne point abandonner les populations qui se sont fiées à nous.

Au mois de décembre 1912, sir Edward Grey, qui était alors ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement britannique, avait expressément déclaré que l'Angleterre entendait se dé-

sintéresser politiquement de la Syrie et il avait reconnu que ce pays devait rester dans la sphère d'influence française. Il serait étrange qu'après une guerre où les Turcs ont pris le parti de nos ennemis et où nous avons fait partout d'immenses sacrifices d'hommes et d'argent, nous en fussions réduits à perdre en Orient nos positions anciennes. Il ne s'agit pas, bien entendu, de faire de la Syrie une colonie nouvelle, ni de nous annexer, à grands prix, des territoires asiatiques. Mais nous ne voulons, ni délaisser de vieilles amitiés, ni consentir à la déchéance de la culture française dans les régions où elle est depuis longtemps prospère. Il n'est pas possible que les divers habitants du Liban et de la Syrie, Maronites, Chaldéens, Araméens, Chananéens, Assyriens, Phéniciens, Arabes, retombent désormais sous la domination turque et, comme la plupart d'entre eux sont plus intimement liés à la France qu'à d'autres nations, c'est à la France que revient tout naturellement le rôle d'éducatrice et de protectrice que la Société des nations doit confier à une puissance européenne. Le 20 janvier 1919, le général Hamelin, commandant alors les troupes françaises du Levant, et quelques officiers de son état-major, arrivaient à proximité de la petite ville libanaise de Jezzin. Si vous désirez savoir quel accueil ils y rece-

vaient, lisez la très intéressante brochure de M. Gustave Gautherot, qui était, auprès du général, chef du bureau des opérations militaires. Au passage des autos, les villageois, reconnaissant le fanion et les uniformes, jetaient des fleurs et criaient : « Vive la France ! » Et partout, de la Palestine à la Cilicie, des ports du littoral aux vallées intérieures de l'Oronte et du Litani, se répétaient ces manifestations touchantes. Mais M. Gautherot nous montre combien la prolongation anormale de l'armistice, les retards apportés à la signature de la paix, l'extrême pénurie des moyens que les nécessités européennes laissaient à notre armée du Levant, les intrigues d'un grand nombre d'agents ou d'officiers alliés, les prétentions exorbitantes de Feyçal et les attaques déloyales des chérifiens, ont peu à peu semé d'obstacles sous nos pas trop incertains. Depuis plusieurs mois, je n'ai cessé de dénoncer ici les manœuvres de l'émir qui, après avoir obtenu que le général Gouraud reçût l'ordre de ne pas occuper la Bekaa, s'était cru tout permis et s'était imaginé pouvoir étendre son empire jusque sur le Liban et sur la côte. Heureusement, ceux qui avaient fait, un peu aveuglément, confiance à Feyçal et à ses bédouins ont maintenant les yeux ouverts. Ce résultat est dû surtout à l'action persévérante du Comité de l'Asie fran-

çaise et aux efforts d'hommes tels que M. Paul Huvelin, professeur à la Faculté de droit de Lyon, chef de la mission qu'ont envoyée en Syrie, au lendemain de l'armistice, les Chambres de commerce de Lyon et de Marseille, l'Université de Lyon et le comité syrien de Paris.

Bien que nos incohérences aient failli, d'une part, nous brouiller avec les Arabes et, d'autre part, mécontenter nos protégés, rien n'est perdu. Le mouvement chérifien n'est, comme l'ont clairement expliqué MM. Gautherot et Huvelin, qu'une cabale étrangère aux sentiments profonds du pays et les aspirations indigènes, comme nos intérêts économiques, nous font un devoir de ne pas laisser passer à d'autres mains le « mandat » de la Syrie. Nous ne nourrissons pas l'ambition de « tunisifier » le pays, mais nous saurons lui assurer, sous notre arbitrage, dans la forme fédérative qui correspond aux besoins variés de races diverses, l'unité, l'indépendance et la paix. Et, cette fois peut-être, les faiseurs de paix auront, n'en déplaise à Benjamin Franklin, leur récompense ici-bas! Mais il faudrait, d'abord, que le traité turc devînt une réalité et que les autres questions qu'il pose, nombreuses et pressantes, en Thrace, en Asie Mineure, sur les Détroits, fussent définitivement tranchées. Nous sommes, par malheur, encore loin de ce résultat.

Sommes-nous plus près du jour où nous verrons s'exécuter enfin le traité de Versailles? Je le souhaite, sans oser l'espérer. Je crains même, de plus en plus, qu'au traité de Versailles l'Europe ne soit en train de substituer un traité de Spa ou d'ailleurs, qui imposera de nouveaux sacrifices à la France. Avant que M. Millerand partît pour la Belgique, la Commission des Finances de la Chambre lui a écrit pour le fortifier dans sa résistance et pour le prier de ne rien abandonner de nos positions. Il apporte à soutenir nos droits toute la puissance de son énergie concentrée. Mais comment ne pas répéter qu'en se rendant à la villa Fraineuse, la France était, par avance, exposée aux plus graves périls?

Sans aucun doute, les Alliés veulent sincèrement maintenir entre eux l'accord le plus étroit. Aucun n'est assez insensé pour s'imaginer qu'il se puisse passer des autres. Tous sentent bien que l'Allemagne les épie et qu'elle mettrait à profit leurs moindres dissentiments. Mais peut-être n'a-t-on pas pris toutes les précautions nécessaires pour affermir cette heureuse volonté d'union. C'est seulement à la veille de la conférence de Spa qu'on a entrepris de régler un problème laissé depuis de longs mois en souffrance, celui de la répartition entre les Alliés de l'indemnité due par l'Allemagne. Depuis qu'au mois de

décembre dernier, l'Angleterre et la France avaient décidé de se partager l'ensemble de ce qu'elles toucheraient dans la proportion de 11 pour celle-ci et de 5 pour celle-là, aucun arrangement n'était intervenu avec les autres nations intéressées.

Force a donc été de négocier, à Bruxelles, une entente plus générale. L'opération a été d'autant moins facile que certains de nos alliés gardaient quelque amertume d'avoir été si longtemps tenus à l'écart. Je ne sais si le mécontentement assez excusable de nos amis italiens a influé sur leurs exigences. Elles ont été, en tout cas, très instamment formulées et, avant d'accepter le pourcentage qui leur était offert, ils ont posé diverses conditions impératives. La discussion de tant de prétentions contraires n'a pas été sans vivacité et, comme à Bruxelles les heures étaient comptées, comme les Allemands étaient convoqués à Spa et qu'on était dans la nécessité d'aboutir rapidement, on s'est contenté, avant de partir, d'un de ces règlements de principe, qui sont si souvent féconds en malentendus, et on a bouclé les valises, en se promettant de profiter des premiers loisirs qu'on trouverait à Spa pour achever l'œuvre commencée et pour accorder enfin les violons des Alliés.

Nous saisissons là, une fois de plus, sur le vif,

les inconvénients de ces conférences nomades où les chefs des gouvernements, délaissant les affaires intérieures de leurs pays respectifs, arrivent, en coup de vent, pour décider du sort du monde. On ne réussit pas toujours à s'y garder des improvisations et des conclusions hâtives et, parce que les journalistes sont là qui croquent le marmot et qu'il faut bien chercher à satisfaire leur curiosité, on rédige de beaux protocoles, destinés à une publicité universelle, et l'on finit par croire, de très bonne foi, que toutes les difficultés sont aplanies, lorsqu'on a enveloppé dans des phrases lénitives les blessures causées par des discussions trop fiévreuses. L'ancienne diplomatie, aujourd'hui si décriée, avait, tout de même, ses mérites et ses avantages. Elle ne mettait pas directement en présence des hommes politiques, qui joignent au légitime souci de leur renommée l'inévitable préoccupation des embarras que leur peuvent susciter leurs rivaux parlementaires. Elle réunissait des gens du métier, dont l'amour-propre était moins engagé que celui de leurs ministres et qui étaient toujours libres, pour gagner du temps, d'alléguer l'absence d'instructions ou l'insuffisance de pouvoirs. Mais, puisqu'on a décidément renoncé à des méthodes qui n'étaient pas toujours si mauvaises, il serait bon, du moins, de ne faire intervenir les

chefs de gouvernement que pour donner aux diplomates et aux experts les directions générales ou pour statuer sur des conclusions mûrement étudiées. Nous ne saurions prendre trop de précautions pour éviter des froissements entre alliés. Les Allemands comptent de plus en plus sur nos divisions. Il a suffi que, dans les polémiques récentes auxquelles a donné lieu le traité de Versailles, certaines divergences, qui s'étaient produites entre l'Angleterre et nous, eussent été révélées à la tribune française, pour que, d'un seul mouvement, toute la presse germanique de droite se tournât vers M. Fehrenbach et lui criât : « Ne cédez pas ! Nous aurons raison des Alliés, si nous savons tenir bon ! »

Au milieu de tous ces flottements, l'équipe des Alliés a vite donné barres sur elle. Elle a été très fière de n'avoir pas consenti, dans la première séance, à intervertir son programme et d'avoir fait mander télégraphiquement M. Gessler, ministre de la Reichswehr, pour ne pas retarder l'examen des conditions du désarmement. Mais, après la réponse très ferme que M. Millerand avait envoyée, quelques jours auparavant, au nom des Alliés, il n'était peut-être pas sans danger qu'une question qui semblait résolue fût de nouveau jetée sur le tapis d'une conférence. D'autant que les Allemands n'ont pas manqué de faire

immédiatement remarquer, sur un ton triomphal, que toutes les conversations allaient enfin être contradictoires. Cette concession capitale, qui peut être le prélude de beaucoup d'autres, a été officiellement notifiée à M. Fehrenbach par M. Rollin Jacquemins, secrétaire général du Conseil suprême. M. Fehrenbach n'a pas caché l'usage qu'il en entendait faire. Il est venu à Spa pour obtenir la revision du traité de Versailles au profit de son pays. Bien entendu, il ne demande pas le mot; au contraire, il le repousse prudemment; mais il réclame la chose; et il ne se borne pas à en faire la confidence aux représentants des gouvernements alliés; il réunit les journalistes français, belges, anglais, italiens, pour leur exposer ses idées et leur offrir un rameau d'olivier : « L'Allemagne, dit-il, est décidée à prouver par des actes son désir d'exécuter le traité. — Allons, voilà qui va bien et nous allons pouvoir nous entendre. — Nous nous entendrons certainement. L'Allemagne exécutera tant qu'il est en son pouvoir. — Vouloir, c'est pouvoir. Êtes-vous prêts à vouloir? — Tout dépend de notre capacité et notre capacité dépend elle-même d'un très grand nombre de facteurs. — Lesquels? — Avant tout, l'ordre à l'intérieur; puis, l'augmentation de notre production et la renaissance économique de notre

pays. Quand ces conditions seront remplies, nous espérons que nous serons à même de contribuer à la reconstruction du monde. » Et, de restriction en restriction, M. Fehrenbach en arrive à ces déclarations significatives : « Nous saluons avec satisfaction le fait que nous pouvons enfin discuter contradictoirement face à face avec les Alliés la question de capacité économique de l'Allemagne et la mesure dans laquelle nous sommes capables d'exécuter les réparations. » Et avec une surprenante inconscience, il ajoute sans rire, devant des Belges et des Français : « La malheureuse guerre de six ans a causé de grandes dévastations, non seulement dans les pays où elle s'est déroulée, mais également en Allemagne. » Et il souligne encore : « Nous avons toujours insisté sur ce point que le traité de Versailles contient des clauses impossibles à exécuter. Or, je ne promettrai jamais d'exécuter des choses que je considère comme impossibles. » En d'autres termes, l'Allemagne déclare aujourd'hui impossible à exécuter ce qu'elle a signé et ratifié l'an dernier. Elle demande de remplacer ses engagements par d'autres et, quand les seconds ne lui plairont plus, un nouveau Fehrenbach viendra nous dire : « Le traité de Spa contient des clauses inexécutables et je ne promettrai jamais, quant à moi, d'exécuter des

choses que je considère comme impossibles. »

Voilà où nous conduira fatalement la pente où nous continuons à dévaler. M. Fehrenbach, qui nous regarde glisser, est tout prêt à nous recueillir dans ses bras au bord du précipice : « La presse, dit-il aimablement aux journalistes alliés, la presse a un grand rôle à jouer pour l'œuvre de paix qui s'engage et l'humanité pourra vous être reconnaissante si vous unissez vos efforts aux nôtres. » Est-ce le langage d'un vaincu ou celui d'un vainqueur? Est-ce l'attitude d'un débiteur ou celle d'un créancier? On ne sait plus; et ce qu'il y a de plus piquant, c'est que, sans doute, M. Fehrenbach ne le sait plus lui-même. Venu à Spa pour discuter de pair à pair avec les Alliés, il est convaincu que tous les crimes des armées allemandes sont amnistiés et que le principal objet de la Conférence est la restauration de son pays.

Telles étaient les dispositions de l'Allemagne au moment où on l'a appelée à un débat contradictoire sur le montant des réparations et où, pour lui permettre de faire des offres, on a apporté une grave dérogation au traité de Versailles en ravivant le délai de quatre mois qu'avait fixé le protocole du 28 juin 1919 et qui est depuis longtemps expiré. La tactique de l'Allemagne était facile à prévoir et elle a été évidente dès la

première rencontre avec les Alliés : recourir à tous les moyens dilatoires, soulever le plus grand nombre possible de questions, préparer au besoin d'autres conférences, chercher sur notre front les points de faible résistance, pénétrer dans les moindres couloirs pour tâcher de les élargir, flatter tour à tour les intérêts de chacune des puissances coalisées, opposer la force de son unité à l'émiettement de nos efforts; en même temps, se présenter à nous, suivant l'expression de la *Gazette de Francfort,* comme « écrasée par sa ruine et garottée par nos prétentions » ; s'accrocher désespérément au livre de M. Keynes, répéter que l'Europe est perdue si l'Allemagne ne se relève pas sans retard et nous amuser avec de vieilles métaphores comme celles-ci : « Soignez, d'abord, l'arbre, si vous voulez cueillir les fruits. Engraissez notre champ, si vous désirez que nous moissonnions ensemble. Aidez-nous à éteindre l'incendie chez nous, de peur que votre maison ne vienne à brûler. »

Plus longtemps dureront, à Spa ou ailleurs, ces malheureux pourparlers, plus dangereusement s'y émoussera notre volonté de ne rien céder de nos droits essentiels. La lassitude, les désagréments des discussions vaines, l'impatience d'en finir, l'apparente commodité des solutions transactionnelles, nous amèneront insensiblement à

des capitulations. Si nous voyons que les choses tournent contre nos intérêts nationaux, sachons nous arrêter à temps. Rien ne sert de tarder; il faut sortir à point.

Peut-être, d'ailleurs, le désarmement, les réparations, le charbon, la punition des coupables, les sanctions, ne sont-ils pas les seuls articles du programme qu'auront à examiner les négociateurs. Déjà M. Fehrenbach avait émis la prétention d'évoquer devant la Conférence d'autres clauses du traité, notamment celles qui fixent le statut de Dantzig. Nous voyons maintenant M. Théodore Wolff reprendre, avec une ardeur singulière, dans le *Berliner Tageblatt,* et recommander aux délégués allemands, toutes les thèses dont le succès amènerait le bouleversement total des traités de Versailles et de Saint-Germain : rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, réduction des troupes d'occupation sur le Rhin, conservation de la Haute-Silésie. Chaque fois que nous invitons les Allemands à nous expédier le charbon qu'ils nous ont promis, ils nous disent : « Rendez-nous celui de la Haute-Silésie », et, si nous répondons : « Payez-nous, d'abord, sur le bassin de la Ruhr », ils répliquent : « Nos industries avant tout. Quand toutes nos cheminées fumeront, nous songerons à vous. » Or, les officiers alliés et les voyageurs qui reviennent

d'outre-Rhin y voient tous les hauts fourneaux allumés et toutes les manufactures en activité. Derrière son camouflage de misère, l'Allemagne est diligemment occupée à se reconstituer et lorsque nous aurons eu la candeur de lui remettre une partie de sa dette, elle redeviendra, sur tous les marchés du monde, la grande rivale de l'Angleterre. Ce jour-là, M. Lloyd George, qui sera toujours jeune et toujours premier ministre, ne se consolera pas.

X

1er août 1920.

Le budget. — Nos dettes de guerre. — Le danger d'aller à Genève. — Les décisions de Spa. — Les avances à l'Allemagne. — La Commission des réparations désavouée et dessaisie. — En Orient. — La fuite de Feyçal. — En Pologne. — M. Lloyd George et les Soviets. — La solidarité des Alliés.

Le Sénat s'est mis avec ardeur à voter le budget que lui a envoyé, aux environs de la fête nationale, la Chambre des députés. Quel budget? A la date où nous sommes, c'est celui de 1921 qui devrait déjà venir en discussion ou, tout au moins, être déposé. Répondant à d'instantes prières de M. Jenouvrier, de la Commission des finances, et de M. Léon Bourgeois lui-même, le gouvernement a promis d'effectuer ce dépôt avant la séparation des Chambres. On ne peut que le remercier vivement d'une aussi sage résolution. Il est temps que les bonnes règles budgétaires reprennent leur empire et que les finances publiques soient remises, dans les pays alliés, à l'école de l'ordre et de l'économie. M. Lloyd

George disait, ces jours derniers, aux Communes : « Les charges résultant d'un grand succès, même plus lourdes, sont plus aisément supportées que celles d'une défaite. » Sans doute, et la victoire apporte avec elle une confiance, une force d'action, des certitudes d'avenir, qui rendent moins pénibles les difficultés présentes. Mais encore devons-nous réduire au minimum les charges qui sont la dure rançon de notre grand succès et, pour assurer cette réduction, nous avons une double tâche à remplir : gérer notre budget dans un esprit d'économie féroce, mettre la même rigueur à exiger de l'Allemagne qu'elle s'acquitte de sa dette, c'est-à-dire qu'elle paie nos pensions militaires et qu'elle répare nos dommages. A défaut de ces deux conditions, les impôts votés, si formidables qu'ils soient déjà, seront insuffisants pour rétablir l'équilibre budgétaire et la France sentira bientôt ses épaules fléchir sous un poids intolérable.

Le rapporteur général du Sénat, M. Paul Doumer, auquel le président de l'Assemblée a adressé, au milieu d'applaudissements unanimes, les plus justes félicitations, a lumineusement exposé, dans son travail écrit et dans ses explications verbales, la grave situation à laquelle nous avons à faire face, afin de revenir, suivant son expression, à des finances de paix. « Vivre d'emprunts oné-

reux, a-t-il dit, dépenser sans comptabilité et sans contrôle, gaspiller avec insouciance des ressources dont on pourrait faire un usage profitable au pays, ce sont choses qu'une guerre de quatre ans a malheureusement fait entrer dans les pratiques quotidiennes, qu'elle a pu jusqu'à un certain point rendre excusables, mais qui ne sauraient se perpétuer. » M. Doumer s'est défendu d'être pessimiste et il a fortement montré toutes les raisons que nous avons d'avoir dans les destinées de la France une foi inébranlable. Mais il a pris soin d'ajouter que, si nous avons la ferme volonté de hâter la reconstitution nationale, nous devons commencer par ouvrir les yeux aux réalités; et les réalités ne sont pas très joyeuses.

En 1914, au moment où l'Allemagne a jeté l'Autriche sur la Serbie, l'état économique de la France était des plus satisfaisants. Le crédit de l'État était indiscutable et indiscuté. Celui de la Banque de France n'était pas moins solide. Au delà comme en deçà de nos frontières, les billets qu'émettait cet établissement avaient la même valeur que l'or. Notre dette publique, bien que fort accrue depuis 1870 par les lourdes dépenses de la paix armée, ne dépassait pas une trentaine de milliards; elle demeurait, en somme, proportionnée à la fortune publique et, lorsqu'à la veille de la guerre, les arrérages de cette dette, joints

aux dépenses administratives et militaires, avaient porté le budget annuel au-dessus de 5 milliards, ce chiffre nous avait, sans doute, paru excessif, et nous avions tous exprimé le vœu qu'on s'empressât de le réduire, mais personne n'avait éprouvé, sur le sort de nos finances, de sérieuses appréhensions.

A ce tableau d'hier, le rapporteur général a opposé la sombre peinture de nos charges actuelles. Notre dette publique, intérieure et extérieure, perpétuelle ou à terme, consolidée ou flottante, y compris les avances des Banques de France et d'Algérie, s'élève à 233 milliards 729 millions. Encore, dans ce chiffre effroyable, le montant de la dette extérieure est-il calculé au pair. Si nous étions obligés de rembourser nos créanciers étrangers, avant que la valeur du franc se fût relevée, et s'il fallait nous procurer du dollar, de la livre, du franc suisse ou espagnol, au cours, par exemple, du 15 juillet, notre dette extérieure, qui est de 34 milliards 296 millions, s'en trouverait à peu près doublée.

Retranchons de ce total formidable les 30 milliards qui représentaient notre dette d'avant-guerre, nous aurons, en calculant au pair, plus de 203 milliards de dettes nouvelles, contractées depuis six ans et naturellement employées à couvrir, jusqu'à due concurrence, les dépenses

exceptionnelles qu'ont entraînées les hostilités. Du 1er août 1914 au 31 juillet 1920, nous avons dépensé 233 milliards 300 millions. Avant la guerre, les budgets avaient, en dix ans, passé de 3 milliards 565 millions à 5 milliards 191 millions. Si la même progression s'était simplement poursuivie, nous aurions dépensé, en six ans, du 1er août 1914 au 31 juillet 1920, 33 milliards au lieu de 233. Restent donc 200 milliards de dépenses supplémentaires, que nous a imposées l'agression de l'Allemagne et que le traité de Versailles ne nous permet pas de réclamer aux vaincus. Loin de moi la pensée de mettre dans cette constatation la moindre amertume. En adhérant aux quatorze points de la doctrine wilsonienne, l'Angleterre et la France se sont interdit d'imposer à l'Allemagne aucune indemnité pénale et même aucune indemnité correspondant aux frais de guerre proprements dits. Cette renonciation à une réparation légitime n'a pas été sans une magnifique contre-partie, puisqu'elle nous a valu le concours sans réserve de l'Amérique et de son armée; et nous ne devons pas oublier qu'avant d'apporter cette grave restriction à nos espérances et à nos droits, le président Wilson avait longtemps envisagé avec faveur une paix qui nous eût été singulièrement moins profitable et dans laquelle il n'y aurait eu

ni vainqueurs ni vaincus. Mais enfin voilà deux cents milliards que nous avons dépensés en quatre ans par la faute de l'Allemagne et dont le poids va indéfiniment grever nos finances et alourdir notre activité. N'est-ce pas assez pour que nous soyons, du moins, fondés à exiger que les autres frais, mis par le traité à la charge de l'Allemagne, ceux des pensions militaires et ceux des réparations, nous soient intégralement remboursés?

Du haut de la tribune du Sénat, M. Paul Doumer a déclaré, au milieu des acclamations, que jamais le pays n'accepterait, dans cette question vitale, ni compromis, ni rabais arbitraires. Il n'a voulu prononcer aucun chiffre, bien qu'il connût, comme nombre d'initiés, ceux que l'on murmure, et qui ont été, sinon définitivement arrêtés, du moins sérieusement examinés à la conférence de Boulogne. Pressé de questions par MM. Doumer et Chéron, le ministre des Finances s'est borné à répondre que rien n'était signé et M. Millerand a, deux jours plus tard, confirmé cette assurance. Rien n'est signé, félicitons-nous-en. Mais les funestes théories de M. Keynes se sont de plus en plus substituées, dans les entrevues des Alliés, aux stipulations du traité et à l'idée-maîtresse d'une créance rigoureusement égale au montant des dommages. S'il arrivait

que, sur un chiffre qu'auraient déjà scandaleusement réduit les accords entre Alliés, les Allemands fussent appelés à présenter leurs observations et qu'on transigeât encore avec eux, ce serait pour le pays une telle déception qu'il ne la pardonnerait à personne. C'est ce qu'a merveilleusement montré M. Ribot au cours de la discussion du budget. Jamais l'éloquence de l'illustre parlementaire n'a été mieux inspirée. C'était un émouvant spectacle que de voir, à la fin d'une longue séance caniculaire, ce beau vieillard de soixante-dix-huit ans, monter allègrement à la tribune, y redresser sa haute taille ordinairement un peu courbée et ramener dans toute l'Assemblée, par sa seule présence, un silence respectueux. Sans une seule note sous la main, il commença de parler. D'une voix qu'on croirait un peu faible, si l'on ne savait qu'elle ne s'abaisse jamais que pour être mieux écoutée, et qu'elle met très adroitement en valeur les moindres nuances de la pensée, il s'expliqua sur tous les sujets d'inquiétude que nous ont apportés les événements de ces dernières semaines. Son discours fut un chef-d'œuvre de bon sens et de clarté, de finesse et de tact. L'orateur rendit à l'énergie et à l'opiniâtreté de M. Millerand un hommage mérité; il adressa quelques tendres reproches à la politique de M. Lloyd George; et

il analysa avec une douceur impitoyable la conduite de l'Entente en Orient, en Russie, en Pologne et à Spa. Malgré la sévérité du jugement porté sur des décisions auxquelles la France avait été associée, M. Millerand a eu la bonne grâce de comprendre que les critiques de M. Ribot étaient, en réalité, dirigées contre d'autres que lui et il l'a remercié de son réquisitoire. Le président du Conseil peut, à la vérité, tirer, non seulement des observations qu'a présentées M. Ribot, mais de l'adhésion unanime qu'y a donnée le Sénat, la force nécessaire pour résister au courant dans lequel, depuis cinq mois, on essaie de l'entraîner et dont je n'ai pas cessé de montrer ici les dangers.

L'autre jour, M. Asquith déclarait au Parlement britannique : « Quelque forme de langage qu'on emploie, la Conférence de Spa a bien été, en fait, une Conférence pour la revision des conditions du traité. » Chut! a répondu M. Lloyd George : « C'est là une déclaration très grave par l'effet qu'elle peut produire en France. Je ne puis la laisser passer sans la contredire. » Contradiction de pure forme, faite par courtoisie vis-à-vis de nous, mais qui malheureusement ne change rien au fond des choses. Chaque fois que le « Conseil suprême » s'est réuni, il a laissé sur la table de ses délibérations quelques morceaux épars du traité.

L'expérience suffit. Arrêtons-nous là. A quoi bon donner maintenant un nouveau rendez-vous aux Allemands pour causer avec eux des réparations? Nous sommes fixés aujourd'hui sur leurs intentions et sur leur tactique. M. Ribot a rappelé que le docteur von Simons lui-même avait pris soin de nous prévenir qu'à l'heure actuelle l'Allemagne ne pouvait faire de propositions acceptables; et, en effet, après qu'elle a eu l'effronterie de remettre à la Commission des réparations un mémoire où elle évalue nos dommages à 7 milliards 226 millions de marks, comment espérer qu'elle puisse nous offrir spontanément autre chose que des chiffres ridicules? Ridicules, c'est l'épithète dont se servait M. Raphaël-Georges Lévy dans le discours, concis et vigoureux, où il a, à la fois, démontré la mauvaise volonté de l'Allemagne et démasqué sa comédie d'indigence; il a conclu, lui aussi, qu'il fallait nous garder d'aller à Genève. Puissent ces judicieux conseils être entendus des Alliés!

La Conférence de Spa, dont l'objet essentiel devait être le problème des réparations, a porté à peu près sur tout, sauf sur cette question primordiale; et j'ai le vif regret d'être obligé de dire qu'elle a malheureusement justifié les craintes qu'elle m'avait inspirées. On avait précédemment passé condamnation sur la livraison

des officiers coupables; personne ne sait même plus aujourd'hui s'ils seront poursuivis devant les juridictions allemandes. Avant la réunion, M. Millerand avait été chargé par le Conseil suprême de signifier à l'Allemagne qu'elle devait désarmer sans nouveaux retards. La Conférence, après une longue et âpre discussion, a brisé cette résolution d'un jour et elle a accordé à l'Allemagne un délai supplémentaire qui doit se prolonger, par une série de paliers, jusqu'au 1er janvier de l'an prochain. Dans l'intervalle, le monde aura le temps de s'écrouler; et déjà, en présence des événements de Pologne, qui n'ont pas été une grande surprise pour elle, l'Allemagne nous a donné à entendre qu'il allait lui être impossible d'exécuter ses nouveaux engagements, qu'elle avait besoin de ses troupes pour maintenir l'ordre chez elle et qu'elle allait même, sans doute, être obligée d'en envoyer en Prusse orientale. Comment se peut-il qu'à Spa, les chefs des gouvernements alliés n'aient pas tous aperçu, d'avance, les redoutables inconvénients du répit qu'ils laissaient à l'Allemagne? Le « Conseil suprême » aurait-il donc des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre?

Le protocole relatif au charbon n'est pas beaucoup plus satisfaisant. Ce n'est pas que les quantités admises soient très sensiblement inférieures

à celles qu'avaient fixées la Commission des réparations ; avec les unes comme avec les autres, la France recevrait environ 80 pour 100 de ses besoins et les différences sont trop légères pour qu'on s'y arrête ; mais ce qui est grave, le voici. Aux termes du traité, l'Allemagne devait livrer à la France, d'abord 7 millions de tonnes de charbon par an, pendant dix ans, puis, en outre, chaque année, un tonnage égal à la perte subie sur les mines du Nord et du Pas-de-Calais. La Commission des réparations avait toutefois la faculté de différer ou même d'annuler nos demandes, si elle jugeait que l'industrie allemande risquait d'en trop souffrir. Usant de ce droit, elle a longuement entendu les experts allemands ; elle a fini par se mettre d'accord avec eux ; elle a établi des chiffres mensuels réduits, qu'ils ont acceptés ; et elle a notifié au gouvernement allemand un programme de livraisons, qui, aux termes du paragraphe 14 de l'annexe II, était exécutoire, aussitôt communiqué. Les quantités prévues à ce programme n'ont pas été fournies. La Commission a pris alors, pour la première fois depuis sa naissance, une grave détermination : elle a constaté officiellement que l'Allemagne n'avait pu remplir ses engagements et elle en a prévenu les gouvernements alliés. Elle agissait ainsi dans la plénitude de ses droits,

en vertu du paragraphe 17 de la même annexe : « En cas de manquement par l'Allemagne à l'exécution qui lui incombe de l'une quelconque des obligations visées à la présente partie du présent traité, la Commission signalera immédiatement cette inexécution à chacune des puissances intéressées, en y joignant toutes propositions qui lui paraîtront opportunes au sujet des mesures à prendre. » Dans sa lettre du 30 juin, la Commission disait aux gouvernements qu'elle ne croyait pas devoir formuler elle-même ces propositions, mais elle ajoutait que, étant donné l'intérêt général qui s'attachait à la fourniture du charbon dû au titre des réparations, elle jugeait désirable que les mesures nécessaires fussent prises d'un commun accord entre les puissances alliées.

Qu'avaient à faire les gouvernements au reçu de cet avertissement solennel? Leur droit et leur devoir leur étaient indiqués par le paragraphe 18, dont je m'excuse de reproduire le mauvais français : le traité, hélas! est le plus souvent traduit de l'anglais : « Les mesures que les puissances alliées et associées auront le droit de prendre, en cas de manquement volontaire par l'Allemagne et que l'Allemagne s'engage à ne pas considérer comme des actes d'hostilité, peuvent comprendre des actes de prohibitions et de représailles économiques et financières et, en

général, telles autres mesures que les gouvernements respectifs peuvent estimer nécessitées par les circonstances. » Les sanctions sont donc laissées à la libre appréciation des gouvernements alliés. Le mot « respectifs » indique même qu'après la constatation officielle du manquement, chaque gouvernement intéressé est maître de prendre seul les mesures qu'il juge le plus convenables à la défense de ses droits. Je comprends que, par déférence vis-à-vis des Alliés et par égard pour la Commission, le gouvernement français n'ait pas revendiqué le privilège d'une action séparée, mais il n'aurait pas violé le traité en prenant isolément ses garanties. En tout cas, la lettre de la Commission, si elle recommandait l'accord entre les Alliés, concluait à l'adoption de mesures immédiates ; elle excluait formellement l'idée de toute conversation nouvelle avec les Allemands. Aussitôt saisis, qu'ont fait cependant les gouvernements? Tranchons le mot, ils ont désavoué la Commission. Elle joue décidément de malheur avec eux. Non seulement les Alliés n'ont pas pris sur-le-champ les sanctions qu'elle les invitait à prendre, mais ils se sont tout de suite montrés beaucoup plus bienveillants qu'elle envers l'Allemagne. Ils ont remanié les chiffres, ils ont accordé à l'Allemagne une prime de 5 marks en or par tonne et, chose encore

plus inexplicable, ils ont consenti à lui faire, en contre-partie du charbon qu'elle s'engageait à livrer incomplètement, des avances importantes, qui incomberont surtout à la France et imposeront à notre trésorerie une charge supplémentaire de plus de 200 millions par mois. Il n'y avait aucun motif valable pour joindre ainsi la question du charbon et celle des avances. Le traité nous assure le charbon; le charbon nous est dû. Si les Alliés pensent que, pour aider l'Allemagne à se relever, il est opportun de lui faire des avances, qu'ils les fassent, du moins, dans la proportion de leurs moyens. C'est un défi au bon sens d'en répartir le poids entre eux en raison directe des pertes qu'ils ont subies et d'en imposer la plus large part à la France, sous prétexte qu'elle reçoit plus de charbon que les autres; car pourquoi, s'il vous plaît, reçoit-elle ou doit-elle recevoir plus de charbon? Parce que ses mines ont été détruites par l'ennemi commun. Aucun crédit, du reste, ne peut être ouvert à l'Allemagne que par les Chambres elles-mêmes et si jamais les Chambres sont saisies de ce projet inique, qui priverait de ressources indispensables les régions dévastées, un accueil assez froid sera, j'imagine, réservé à une combinaison qui fait de la France créancière une prêteuse malgré elle.

Mais le principal danger vient de ce qu'il y a,

dans la décision de Spa, un recul inexplicable par rapport à la position qu'avait prise, à Paris, la Commission des réparations. Le jour même où, pour appliquer le traité, nous devions recourir à des sanctions immédiates, nous les avons ajournées à trois mois. Personne assurément ne rend M. Millerand responsable de cette fâcheuse retraite. Le traité prévoit des sanctions, mais ne les spécifie pas. Pour les appliquer dans les conditions recommandées par la Commission, c'est-à-dire d'accord avec les Alliés, il fallait pressentir les gouvernements, et quelques-uns de nos amis étaient toujours tentés de renvoyer au lendemain l'emploi de la manière forte. Le protocole de Spa a, du moins, précisé les sanctions que le traité laissait dans le vague. Par là, il ne nous a donné aucun droit nouveau vis-à-vis de l'Allemagne et nous n'aurions pas dû, par conséquent, accepter, sur ce point, les réserves du docteur von Simons. C'est vis-à-vis des Alliés que la précision du protocole nous offre un avantage : ils admettent aujourd'hui publiquement que, si l'Allemagne ne nous livre pas en trois mois les quantités de charbon prévues, nous occuperons la Ruhr ou toute autre partie du territoire allemand. Cette sanction ne sera malheureusement pas automatique ; il restera nécessaire de s'entendre, entre alliés, sur la région à occuper, sur

la date, sur les modalités; nous ne pouvons néanmoins mépriser le résultat obtenu. Pourquoi faut-il seulement que nous le payions si cher?

A la Chambre, MM. Blum, Loucheur et Tardieu ont assez vivement interrogé M. Millerand sur les singularités de cette convention. Le président du Conseil a posé la question de confiance et le débat a fini par prendre la tournure d'un conflit personnel entre ceux qui ont négocié le traité de Versailles et ceux qui sont aujourd'hui chargés de l'exécuter. L'heure n'est cependant favorable ni aux satires ni aux apologies. Prenons les faits tels qu'ils sont et tirons-en le meilleur parti possible. Nous avons un instrument diplomatique. Servons-nous-en pour rappeler à nos alliés leurs engagements, aussi bien qu'à nos anciens ennemis leurs obligations. Si la paix de Versailles implique une création continue, tâchons de créer et ne démolissons pas.

Par malheur, c'est le monde entier qui reste à créer, car c'est lui que la guerre a ébranlé jusque dans ses fondements, et dans le tour d'horizon que les Chambres ont fait, sur les indications de M. Millerand, après la conférence de Spa, elles ont encore aperçu bien des décombres et bien des périls menaçants. Peut-être les nouvelles d'Orient sont-elles un peu moins mauvaises. Le Sultan s'est résigné à signer le traité de Sèvres;

les troupes nationalistes qui avançaient, en Anatolie, vers les rives du Bosphore, ont été tenues en respect par l'armée grecque, qui est venue, d'autre part, occuper Andrinople. Les Alliés vont avoir le temps de souffler; qu'ils n'en profitent pas pour s'endormir. Si grand que soit le génie politique de M. Venizelos et si vaillantes que soient ses divisions, nous ne pouvons imposer à la Grèce la tâche écrasante de maintenir seule l'ordre en Thrace et en Asie Mineure. Comme ce n'est pas, d'ailleurs, la signature du Sultan qui ramènera la tranquillité en Arménie ou qui protégera la Perse contre la marée bolchevique, il est probable que le traité avec la Turquie nous ménagera plus de surprises encore que celui de Versailles. Que les Alliés se préparent à reprendre pour longtemps, là-bas comme en Europe, le rôle difficile de créateurs. Qu'ils n'oublient pas surtout que la première condition pour y réussir est d'apporter tous, avec la même bonne grâce, quelques tempéraments à leur égoïsme national. M. Lucien Hubert, rapporteur du budget des Affaires étrangères, et M. Ribot lui-même ont insisté sur les sacrifices auxquels la France a consenti dans le Levant, malgré la gloire et l'ancienneté de ses traditions. Elle est arrivée à la limite des concessions acceptables. Nous ne pouvons abandonner la Syrie, a déclaré

M. Ribot aux applaudissements du Sénat; et, comme M. Millerand, il s'est félicité de la loyauté parfaite avec laquelle M. Bonar Law s'expliquant, aux Communes, sur l'action du général Gouraud, a reconnu notre pleine liberté dans l'exercice de notre mandat. Il est seulement fâcheux qu'on ait tant tardé à réprimer les intrigues de l'émir Feyçal. A la différence des ballons, les personnages en baudruche demandent quelquefois plus de temps pour se dégonfler que pour se remplir de vent. Si le général Gouraud avait été autorisé à occuper la Bekaa, lorsqu'il le croyait nécessaire, nous n'aurions pas eu à entreprendre, ces jours derniers, des opérations de guerre et les populations qui nous ont appelés en Syrie n'auraient pas, pendant de longs mois, désespéré de notre protection. Mais l'Angleterre et nous, nous avions admis ce jeune Bédouin à la Conférence de la paix; nous l'avions traité comme un grand prince musulman; et le jour où, enivré de notre encens, il s'est regardé comme le maître de Damas et s'est fait proclamer roi, nous avons eu quelque peine à nous déshabituer de le prendre au sérieux. C'est ainsi que le grand-prêtre du temple finit par adorer l'idole dont il montre de loin la statue au peuple. La statue est brisée. Tâchons maintenant de ramener en Syrie la paix et la prospérité.

Mais c'est vers le centre de l'Europe que sont aujourd'hui dirigées les plus redoutables entreprises de désordre et de destruction ; et l'armistice que Tchitcherine a, au nom du gouvernement des Soviets, accordé à la Pologne, ne doit pas nous faire illusion sur les graves événements qui se déroulent depuis des semaines avec la régularité ininterrompue d'une force naturelle. Au moment même où le message de Moscou était capté par toutes les stations de télégraphie sans fil, Trotzky avertissait l'univers que la Pologne allait cesser de former tampon, au profit de l'Europe, contre la Russie soviétique et qu'elle était destinée à devenir le pont rouge par où la révolution sociale gagnerait bientôt l'Occident. Hier, les missions que la Grande-Bretagne et la France ont tardivement décidé d'envoyer à Varsovie devaient avoir pour tâche essentielle de se renseigner sur les besoins militaires de la Pologne, de lui procurer des instructeurs et du matériel, de l'aider à réorganiser son état-major, à reconstituer son armée et à sauver son territoire ; aujourd'hui, elles ont à veiller sur sa liberté morale et sur son indépendance politique. Le gouvernement des Soviets a, il faut en convenir, manœuvré avec une habileté un peu humiliante pour les vieux cabinets européens. Il a commencé par envoyer Krassine à Londres et

par amuser M. Lloyd George avec des négociations économiques. Puis, il s'est jeté, avec une rapidité foudroyante, sur la Pologne, dont le front, étendu et aminci, était incapable de résistance; et, lorsque M. Lloyd George, éclairé sur l'imminence du danger, a voulu subordonner la continuation de ses pourparlers commerciaux à la conclusion d'un armistice dont il poserait lui-même les termes, le gouvernement de Moscou lui a répondu de haut : « Laissez-nous faire. Nous ne vous connaissons pas. Nous ne connaissons pas davantage la Ligue des nations. Nous n'avons cure ni d'elle ni de vous. Nous n'acceptons, dans notre différend avec la Pologne, aucune intervention étrangère. Nous sommes prêts à entrer en relations directes avec les Polonais. Nous n'avons d'autre ambition que d'établir des rapports fraternels entre les masses laborieuses des deux pays dont les armées s'affrontent, en ce moment, sur les champs de bataille. » M. Millerand a traité cette réponse d'insolente. M. Lloyd George a voulu n'y voir que de l'incohérence. Elle était cependant d'une très puissante logique et la rapidité avec laquelle Moscou a accueilli la demande d'armistice présentée par la Pologne, la suspension immédiate des hostilités, l'obéissance instantanée de l'armée rouge, ont prouvé avec quel art les bolcheviks poursuivent la réalisation

de leurs desseins. Ils peuvent maintenant affecter de se montrer bons princes, offrir généreusement de reprendre les négociations économiques, sourire à ceux qu'ils dédaignaient, réclamer la livraison du général Wrangel, et s'installer, les coudes sur la table, au milieu des conférences européennes.

En même temps, voilà la Pologne conduite par eux à la croisée des chemins. Sera-t-elle ramenée, par ruse ou par force, sous la tyrannie d'une nouvelle puissance moscovite, plus impériale encore que l'ancienne? Restera-t-elle, au contraire, tournée vers l'Entente, dont la victoire a seule permis sa résurrection? Avant l'armistice, MM. Lloyd George et Asquith disaient eux-mêmes, avec raison, que l'édifice tout entier de la paix européenne allait se trouver ou consolidé ou renversé, suivant que la Pologne échapperait, ou non, à la défaite et au démembrement. Le sort de ce trop fragile édifice ne dépend pas moins du règlement qui interviendra pour rétablir l'ordre dans l'est de l'Europe. Que les bolcheviks arrivent sur les frontières d'Allemagne, par infiltration ou par endosmose, au lieu d'y parvenir par l'écrasement de la Pologne, les conséquences n'en seront pas beaucoup plus favorables. Dans l'état de trouble intérieur où elle est, l'Allemagne ne peut guère attendre de

ce voisinage immédiat que des causes surabondantes d'agitation et de désarroi. Soit que le spartakisme s'y développe par contagion, soit que l'impérialisme s'y relève par l'exploitation de la peur et y réclame, comme le font déjà la *Deutsche Zeitung* et autres feuilles nationalistes, un nouveau partage de la Pologne entre l'Allemagne et la Russie, dans les deux cas, les Alliés et, en particulier, la France, seront menacés dans leur sécurité. Ne nous laissons donc pas aller, une fois de plus, à croire que la Providence de l'Entente se chargera de tout arranger à notre profit, sans que nous fassions, de notre côté, le moindre effort pour nous aider nous-mêmes.

Je sais bien qu'à Londres et même un peu à Paris, on reproche au gouvernement du maréchal Pilsudski de s'être laissé entraîner au mirage de Wilna et de Kief et d'avoir rêvé, pour une Pologne à peine sortie de son tombeau séculaire, des destinées trop grandioses. M. Millerand a répondu avec raison que ce n'était pas le moment d'adresser à nos amis de Varsovie des critiques rétrospectives. Ajoutons que leur expédition militaire n'était peut-être pas tout à fait sans excuse : ils savaient l'armée rouge massée sur leurs frontières et se sentaient à la merci d'une agression prochaine. Quelles qu'aient pu être, d'ailleurs, leurs imprudences ou leurs

fautes, elles n'effacent pas les nôtres, qui sont plus anciennes et plus graves. Angleterre et France, nous n'avons pas su avoir une politique commune en Pologne. Au printemps de 1919, pendant la conférence de Paris, M. Lloyd George a obstinément rejeté les rapports unanimes des experts sur la question de Dantzig et, comme le remarque très justement le *Times,* il a ainsi désarmé M. Paderewski dans la lutte courageuse que l'ancien président du Conseil polonais soutenait alors contre le bolchevisme. Depuis lors, à plusieurs reprises, et tout récemment encore, à Spa, le premier ministre britannique a pris, vis-à-vis de la Pologne, un ton qui n'était pas pour plaire à une nation légitimement fière, rendue un peu ombrageuse par la longue durée de ses souffrances. Nous-mêmes, avons-nous toujours apporté dans nos conseils toute la délicatesse nécessaire? Tant vis-à-vis de la Pologne que vis-à-vis de beaucoup de nos alliés européens, avons-nous été sans cesse aussi amicalement attentifs que nous devions l'être? N'avons-nous pas, jusque dans le texte des traités, paru opposer les « principales puissances » aux « puissances à intérêts limités » ? N'avons-nous pas, nous aussi, parlé des *Big four* et fait du « Conseil suprême » un Olympe inaccessible aux « petites nations » ? Nous avons fondé ou ressuscité des

États; nous avons jeté, au sein d'une Europe transformée, les germes de nationalités autonomes; mais nous avons cru qu'il suffisait d'une chiquenaude pour déclencher un mouvement perpétuel, uniforme et rythmé. C'est cependant un principe élémentaire de physique et, sans doute, aussi de psychologie, que toute force qui cesse son action ne produit plus de travail. Remettons-nous enfin à veiller attentivement sur les peuples qui nous doivent la vie et qui pourront être, un jour, à nos côtés, les meilleurs défenseurs de la nôtre.

XI

15 août 1920.

La clôture de la session parlementaire. — Le nouvel emprunt. — Le change et la balance commerciale. — Le traité de Neuilly et la Bulgarie. — La conférence de Spa et les Chambres. — Plus de concessions à l'Allemagne! — La Ruhr. — France et Angleterre. — Continuation des manœuvres allemandes. — Le traité de Versailles et les tentatives de revision. — L'esprit de M. Keynes. — Au bas de la pente.

On sait qu'aux termes de la loi constitutionnelle des 16-18 juillet 1875, qui fixe les rapports des pouvoirs publics, les deux Chambres doivent être réunies en session cinq mois au moins chaque année. Les cinq mois remplis, le président de la République (entendez le Président de la République ès nom, ès qualités, c'est-à-dire, au vrai, le cabinet responsable) est théoriquement maître de renvoyer le Parlement pendant sept mois. Un décret prononce la clôture de la session et, si un autre décret n'intervient pas ensuite pour convoquer extraordinairement les deux Assemblées, elles demeurent en vacances forcées. La Constitution ne prévoit qu'un cas où

elles aient le droit d'imposer au gouvernement leur rappel : c'est celui où la majorité absolue des membres composant chaque Chambre s'entendrait pour réclamer une réunion exceptionnelle ; mais comme, d'autre part, toute assemblée d'une des deux Chambres est « illicite et nulle », lorsqu'elle est tenue « hors du temps de la session commune », on ne voit pas très bien comment la majorité indispensable à cette initiative pourrait réussir à se former. Il était donc certainement dans l'esprit de la Constitution que la représentation nationale ne siégeât pas en permanence et que les ministres eussent quelques loisirs pour gouverner. Mais les droits du pouvoir exécutif ont été peu à peu rongés par le flux parlementaire, et l'habitude de ne jamais commencer la discussion du budget dans les cinq mois de session normale a constammeut rendu nécessaire la rentrée d'automne. Le gouvernement ne pouvant se passer ni des crédits ni des impôts, et les Chambres ayant toute faculté pour les lui accorder à la date qui leur plaît, c'est, en réalité, le Parlement qui a transformé les sessions extraordinaires en sessions ordinaires et fait de ce qui devait demeurer une exception un usage obligatoire. Que cette perpétuelle présence des Chambres ait toujours été sans inconvénients, qu'elle ait laissé aux gouvernements qui se sont

succédé de 1875 à 1914 assez de temps pour étudier les affaires et pour surveiller les administrations, je n'oserais l'affirmer. Mais elle est peu à peu entrée dans les mœurs et il ne s'est pas passé une seule année où, close vers le mois d'août, la session n'ait été rouverte dans le courant d'octobre. Puisque nous sommes, dit-on, revenus au temps de paix, nous reprenons donc, bonnes ou mauvaises, les pratiques d'avant guerre.

Les heures qui ont précédé la lecture, discrètement annoncée, du décret de clôture, ont été marquées, il en faut convenir, par un travail impatient, fébrile et désordonné; et il eût été plus conforme à la dignité du ministère et des Chambres de ne pas proposer et voter, à la hâte, tant de lois importantes, dont quelques-unes eussent exigé une étude plus approfondie. Tout le monde eût gagné à ce qu'il fût réservé une ou deux journées de plus à des questions telles que l'emprunt ou la circulation fiduciaire. Mais les valises étaient bouclées et personne n'avait un très vif désir de prolonger le séjour à Paris. En une séance, qui a duré, il est vrai, un matin, un après-midi et la presque totalité de la nuit, le Parlement a donc expédié, à une allure vertigineuse, une besogne diverse et formidable. Il a voté des crédits pour la célébration du cinquantenaire de la République et pour la glorification

de la victoire qui nous a rendu l'Alsace et la Lorraine. Il a adopté un projet relatif aux services maritimes postaux entre la France, le Brésil et la Plata. Il a donné aux ministres de généreux contingents de décorations à distribuer. Il a institué une Commission supérieure de cassation, chargée de juger les pourvois formés contre les sentences arbitrales, en matière de baux ruraux et de baux à loyers. Il a rejeté un projet relatif aux limites d'âge des officiers généraux, colonels et fonctionnaires militaires de grades correspondants. Il a adopté d'autres projets qui concernaient les caisses d'épargne, l'exploitation du service postal entre le continent et la Corse, la composition du conseil des musées nationaux, l'exportation des œuvres d'art, les habitations provisoires dans la banlieue de Paris, le crédit au petit et moyen commerce, ainsi qu'à la petite et moyenne industrie, les retraites des ouvriers qui ont irrégulièrement versé leurs cotisations pendant la durée des hostilités, la position de disponibilité des magistrats qui composent la Cour des Comptes, les retraites des ouvriers mineurs, l'établissement d'un réseau électrique dans les régions libérées, la translation au Panthéon du cœur de Gambetta, l'aménagement de l'hôpital brésilien, l'ouverture d'un crédit de 10 milliards 366 millions pour l'achat de céréales panifiables

indigènes ou exotiques, les lignes de chemins de fer marocains, des centaines de millions d'emprunt pour l'Algérie et pour nos deux protectorats du Nord africain, que sais-je encore? Les rapporteurs se succédaient à la tribune, avec une rapidité qui déconcertait les esprits les plus attentifs et donnait à des discussions enchevêtrées une variété de kaléidoscope et une agitation de cinéma.

Encore n'ai-je pas cité parmi les innombrables articles de cet ordre du jour surchargé, les objets les plus essentiels des débats qui devaient se terminer avant la séparation : le budget de 1920, que les automobiles ministérielles ont plusieurs fois transporté de la Chambre au Sénat, et réciproquement, dans ces heures de surmenage parlementaire ; le traité de paix avec la Bulgarie, qui a passé presque inaperçu dans le brouhaha d'un entr'acte ; le protocole de Spa et les avances à l'Allemagne, qui ont donné lieu, comme vous l'avait laissé pressentir ma dernière chronique, à des observations peu enthousiastes. Ajoutez à tout cela l'autorisation d'augmenter, pendant l'absence des Chambres, le nombre des billets de banque et d'émettre des rentes perpétuelles de 6 pour 100 ; vous aurez une faible idée d'une séance qui s'est indéfiniment prolongée dans la trépidation et qui, aux approches de l'aurore, a

laissé aux cerveaux les plus solides l'impression désagréable et persistante de la sursaturation.

Au milieu de cette éblouissante diversité, retenons cependant quelques points saillants. Une amnistie, proposée après l'élection présidentielle et votée par la Chambre après de longs délais, n'a pu être soumise au Sénat en temps utile et il se trouve ainsi que des mesures de clémence demandées par le gouvernement et admises par l'une des deux Assemblées sont renvoyées à une époque indéterminée. Si cependant elles sont équitables, il est fâcheux de les ajourner, après les avoir fait espérer aux familles des condamnés ; et si on les juge inopportunes ou prématurées, si l'on redoute qu'elles énervent la justice, pourquoi en avoir pris l'initiative? De telles contradictions sont fâcheuses et des deux extrémités du Sénat, MM. Debierre et Gaudin de Villaine se sont levés pour les regretter.

C'est dans la soirée du dernier jour que la Chambre a discuté l'emprunt et c'est après deux heures du matin que le Sénat en a été saisi. M. de Monzie, qui, pas plus que M. Doumer, ne connaît le sommeil, a exprimé spirituellement sa surprise d'une procédure aussi insolite et aussi capricieuse. On prétend, a-t-il dit, que nous sommes réunis cette nuit dans une séance de liquidation et, loin de liquider, nous engageons

l'avenir. Pourquoi n'avoir pas laissé aux Chambres le temps d'examiner sérieusement un projet qu'il n'y a intérêt pour personne à préparer dans l'ombre? Le rapporteur général a répondu, en critiquant, à son tour, avec vivacité, l'insistance que le gouvernement avait mise à réclamer le vote immédiat de lois tardivement déposées; mais il a ajouté qu'un projet d'emprunt, une fois présenté, ne pouvait rester en souffrance et il a invité le Sénat à se rendre, sans trop de mauvaise humeur, aux prières nocturnes du cabinet. Il a montré que notre trésorerie traînait actuellement une dette flottante extrêmement lourde, qui, non compris la dette extérieure, atteint environ 77 milliards de francs et qu'il est difficile de ne pas consolider prochainement. Le ministre a fait valoir, à son tour, des raisons qui ont brisé les dernières résistances, sinon calmé tous les mécontentements. A la vérité, la Chambre avait très sensiblement amélioré le mode d'emprunt proposé : elle avait fixé son choix sur un seul type, celui de 6 pour 100, qui avait été écarté lors des précédentes émissions, sous le déraisonnable prétexte qu'il pouvait exercer une action funeste sur le taux du crédit industriel, commercial, agricole, mais qui a l'avantage de la sincérité financière et qui, après les dix ans de garantie accordés aux rentiers par la loi, ménagera à

l'État la possibilité de larges conversions. Voilà donc la France à même d'alléger sa situation de trésorerie, à un moment où les finances publiques viennent d'être ramenées, des sentiers hasardeux où elles erraient, dans les voies de l'ordre et de la prospérité. C'est aux mouvements des changes que se mesurent le mieux les appréciations portées par l'étranger sur l'état économique et monétaire d'une nation. A en juger par cet indice, nous constatons maintenant, à notre bénéfice, un progrès continu. Depuis deux ou trois mois, le cours de notre monnaie, dont l'étiage avait coïncidé avec les premiers jours d'avril, n'a pas cessé de se relever. Fin juillet, le dollar avait baisssé de 16 fr. 24 à 13 fr. 06 et la livre sterling de 63 fr. 93 à 48 fr. 62. C'est encore peu, sans doute, mais le mal est enrayé et la feuille de température est meilleure. Un autre symptôme de convalescence, qui est un corrélatif du précédent, apparaît dans notre balance commerciale. Nos exportations se développent et nos achats au dehors diminuent. Nous avons vendu sur les marchés étrangers des objets d'alimentation qui dépassent de 64 pour 100 en valeur et de 81 pour 100 en poids les chiffres de l'an passé ; des matières nécessaires à l'industrie, qui ont augmenté de 10 pour 100 en valeur et de 104 pour 100 en poids; des objets fabriqués,

qui, par rapport aux sorties de l'année dernière, ont gagné 61 pour 100 en valeur et 89 pour 100 en poids. Notre commerce d'exportation, s'il est encore déficitaire, se rétablit donc avec une régularité tout à fait rassurante ; et ces résultats sont une réponse topique aux calomnies usuelles de nos anciens ennemis, dont les journaux se plaisent à nous accuser de paresse, d'insouciance et de légèreté. Après avoir donné, dans la guerre, des exemples d'héroïsme qui peuvent supporter la comparaison avec les plus belles actions de l'histoire, la France s'est remise au travail sans se laisser déprimer un instant par le souvenir de ses deuils ou par la douleur de ses blessures, et elle ne se lasse pas de prouver à l'humanité que nous étions dignes de la victoire.

Pendant que la Commission des finances délibérait sur le budget et sur l'emprunt, le Sénat a voté, en un tournemain, le traité de paix avec la Bulgarie, tel qu'il a été signé à Neuilly-sur-Seine, le 27 novembre dernier. Neuilly, Versailles, Sèvres, Saint-Germain, combien de villes élégantes ou gracieuses ont reçu, depuis plusieurs mois, aux environs de Paris, la visite des plénipotentiaires chargés de rendre la paix au monde bouleversé ! C'est comme une auréole de grands souvenirs diplomatiques qui va illuminer désormais le front de la capitale française. Souhaitons

que ce ne soit pas simplement une couronne de papier, et que les signataires des traités ne se prêtent pas plus longtemps aux entreprises de ceux qui veulent l'arracher et la jeter sur le sol. A Neuilly, du moins, la Bulgarie paraît avoir mis quelque bonne volonté à prendre les engagements que lui demandaient, à la fois, la France, les États-Unis, l'Empire britannique, l'Italie, le Japon, — se qualifiant toujours, avec la même impertinence qu'à Versailles et à Saint-Germain, de principales puissances alliées et associées, — et derrière elles, modestement effacées, la Belgique, la Chine, Cuba, la Grèce, la Pologne, le Portugal, l'État serbe-croate-slovène, le Siam et l'État tchéco-slovaque. J'oublie le Hedjaz, qui, le 27 novembre, date de la signature, était encore de toutes les fêtes. C'est en moins d'une semaine et à la veille de leur départ que les deux Chambres ont donné leur adhésion au traité. De toutes les puissances, la France s'est ainsi trouvée la dernière à autoriser la ratification de cet instrument diplomatique. Assurément, elle a eu, même avant la guerre et, en particulier, depuis 1912, de trop nombreux et trop légitimes motifs d'irritation contre la Bulgarie, qui s'est aveuglément abandonnée, pendant de longues années, à la tyrannie d'un maître avide, fourbe et superstitieux et qui a été, dans les Balkans, la

servante à tout faire des Empires centraux. Mais la Bulgarie vaincue paraît avoir accepté de bonne grâce les conditions souvent rigoureuses que lui ont dictées les Alliés. Elle a souscrit aux pénalités qui ont été prononcées contre elle et que justifie sa coupable intervention dans la guerre. Avant même que le traité fût entré en vigueur, le gouvernement bulgare a procédé, avec une correction parfaite, à l'exécution des clauses principales. Comme l'a très justement dit M. Victor Bérard, les défaites les plus graves et les plus méritées peuvent n'être pas sans relèvement et sans pardon, si les vaincus savent chercher leur avenir sur les grandes routes du travail et du droit. Nos représentants et nos officiers nous affirment que les Bulgares essaient aujourd'hui de nous faire oublier leur conduite d'hier. Soit. Nous sommes tout prêts à oublier; nous ne voulons connaître ni le ressentiment, ni la rancune; nous demanderons toutefois à la Bulgarie de témoigner à ses voisins, qui sont nos amis et nos alliés, les Roumains, les Serbes et les Grecs, les mêmes sentiments qu'à la France ou à l'Angleterre, de ne conserver vis-à-vis d'eux aucune arrière-pensée, de renouer avec eux des relations sincèrement pacifiques et de ne plus jamais ranimer, par ses convoitises, l'incendie qui, de la péninsule balkanique, a gagné le monde entier et qui a failli le consumer.

Le traité avec la Bulgarie n'a été qu'un bref intermède dans les derniers débats politiques. Ce sont les arrangements de Spa et de Boulogne qui ont surtout retenu, avant les vacances, l'attention des Chambres. Devant les Communes, M. Lloyd George et son collègue M. Worthington Evans, ministre sans portefeuille, se sont efforcés d'établir que, si ces conventions étaient avantageuses pour l'Angleterre, elles étaient également utiles à la France. Leur démonstration n'est malheureusement de nature à convaincre personne de ce côté du détroit. Je ne reviens pas sur une question qui n'a pas été sans laisser quelque amertume dans le cœur de nos compatriotes. Ce qui est fait est fait. Mais le gouvernement britannique ne peut assurément se méprendre sur la signification du vote émis par le Parlement français. La Commission des finances de la Chambre avait repoussé les avances destinées à l'Allemagne ; la Commission des finances du Sénat s'est résignée à les admettre, mais avec quelles objections ! Les applaudissements ont crépité sur tous les bancs lorsque M. Chênebenoît, représentant d'un département dévasté, s'est écrié : « Si l'on nous réclame des concessions nouvelles, alors, non seulement nous ne vous suivrons pas, mais ce sera l'atteinte irrémédiable, le coup mortel porté, dans le cœur du peuple de France,

à toute espérance en la justice et en la loyauté. » Et les bravos ont redoublé, lorsque M. Gaston Doumergue a expliqué qu'il ne voulait pas prendre la responsabilité de provoquer, par le rejet de la loi, une crise dont les « personnages consulaires » avaient déjà, dit-on, escompté le résultat, et lorsqu'il a ajouté avec une émotion communicative : « Ce n'est pas pour ou contre le gouvernement que je vais voter. Les votes que tous ici nous allons émettre, les paroles que nous prononçons, seront entendus, je l'espère, ailleurs que dans cette enceinte. Il ne faut pas croire que ceux qui votent le projet s'inclinent et acceptent. Il font une dernière fois confiance à cet esprit de justice pour le triomphe duquel la France s'est battue, avec ses alliés à côté d'elle. Les situations changent et tel qui peut aujourd'hui se passer des voisins en aura peut-être demain grandement besoin. » Une dernière fois! tel était le mot qui était sur toutes les lèvres.

Ne recherchons pas plus longtemps s'il n'eût pas été possible de recourir à d'autres méthodes et d'éviter ce qui s'est passé. Mais tâchons enfin de sauver ce qui reste du traité. Méditons les explications que le chancelier Fehrenbach a fournies au Reichstag et surtout celles qu'il a plus librement données au correspondant de la *Neue freie Presse* : « Nous savions bien que l'Entente

avait fait tous les préparatifs militaires pour occuper le bassin de la Ruhr et qu'en cas de refus, l'avance aurait eu lieu immédiatement. Or, une occupation du bassin de la Ruhr, dans les circonstances actuelles, aurait constitué le plus grave danger pour l'unité allemande. Si on laissait à l'Entente la possibilité de fixer la répartition du charbon de la Ruhr, elle ravitaillerait certainement d'une manière abondante les pays rhénans et l'Allemagne du Sud, et avec la plus grande parcimonie l'Allemagne du Nord et de l'Est : elle aurait ainsi un moyen puissant de provoquer ou de renforcer des tendances séparatistes à l'ouest et au sud de l'Allemagne. Nous avons tenu à écarter ce péril par la signature de la convention. » Ainsi, en déchargeant l'Allemagne d'une partie de ses obligations et en lui ouvrant des crédits, les Alliés lui ont permis d'écarter le péril de la désagrégation du Reich. Relisons Fehrenbach, rappelons-nous son aveu et, dans le secret de notre conscience, portons sur l'habileté des Alliés un jugement silencieux.

Pour ne pas se séparer de l'Angleterre, la France a cédé. Mais l'Angleterre n'obéit pas toujours à ces intérêts mercantiles dont l'influence s'exerce parfois sur la politique des grands États. Elle est, avant tout, une nation loyale, qui a le respect de sa signature et de ses engagements.

Elle ne peut prétendre que le traité de Versailles lui ait été imposé par nous. Elle y a fait, sans doute, quelques concessions, bien légères, sur ses vues primitives. Mais, au total, ce traité répond beaucoup plus à sa pensée qu'à celle de la France et il lui réserve des avantages supérieurs à ceux qu'il nous attribue. Le désarmement de la flotte allemande, précédant celui de l'armée, a donné à l'Empire britannique une pleine sécurité maritime. La seule modification importante qui ait été faite aux quatorze points de M. Wilson a trait à la liberté des mers et intéresse directement la politique traditionnelle de la Grande-Bretagne. En vertu d'un phénomène de gravitation qu'eût expliqué Newton, les plus vastes colonies allemandes ont été naturellement attirées par l'Empire britannique. Et je ne parle pas, pour le moment, des bénéfices que le traité de Sèvres va procurer, en Mésopotamie et en Palestine, à nos vigilants amis. Sans même quitter Versailles, nous pouvons constater qu'ils ne sont pas trop mal partagés. Ils ne se plaignent pas, du reste, et ils ont raison. De notre côté, nous ne les envions pas. Nous sommes, au contraire, heureux de leur bonheur, j'allais presque dire riches de leurs richesses, puisque, après tout, leur grandeur et leur force servent notre cause commune. Mais, du moins, avons-nous le droit

de leur faire amicalement remarquer que, dans un traité où ils ont trouvé, à juste titre, des profits si abondants, se rencontrent certaines clauses qui touchent à nos propres intérêts, et qu'il n'est pas admissible qu'une fatalité singulière les frappe une à une de caducité. L'Empire britannique est gentleman : il a des habitudes séculaires d'honneur et de *fair play;* lorsqu'il a apposé, au pied d'une convention, son nom glorieux et magnifique, il ne le retire ni ne l'efface. M. Millerand a cru devoir alléguer, à plusieurs reprises, devant les Chambres, que jusqu'ici le traité n'avait pas été revisé; il ne se méprend certainement pas sur la valeur de cet euphémisme; dans les commissions et à la tribune, tout le monde lui a montré la gravité des concessions qui ont déjà profondément altéré des clauses essentielles; désormais, en tout cas, une ligne est tracée qui ne peut plus être franchie. Le gouvernement est en mesure de dire à nos alliés, qui ont été élevés à l'école du vieux français : « N'allons pas plus outre. » Plus outre, en effet, ce serait le néant.

Nous serions d'autant plus mal inspirés, les uns et les autres, de ne pas nous tenir étroitement rapprochés dans le cercle de nos conventions communes, que, de toutes parts, nous sommes environnés de dangers menaçants. L'Al-

lemagne met soigneusement à profit l'indulgent répit que lui a laissé la Conférence de Spa. La Commission allemande de Prusse occidentale recrute avec zèle, dans des communes riveraines de la Vistule, de prétendues protestations contre leur réunion à la Pologne; elle déclare qu'il est d'une nécessité vitale de confier l'entretien des digues à une seule nation et d'assurer à la Prusse l'accès permanent du fleuve. La presse allemande se fâche parce que le gouvernement d'Oppeln a autorisé l'enseignement de la langue polonaise dans les écoles de Haute-Silésie. Le gouvernement allemand se plaint à la Conférence de la paix des procédés qu'auraient employés les Belges, avant et pendant le plébiscite, à Eupen et à Malmédy. Nous trouvons, en Cilicie, des officiers allemands dans les troupes kémalistes que nous faisons prisonnières. Les étudiants forment des corps francs, armés de fusils, dans toutes les universités allemandes. Les socialistes majoritaires du Reichstag reprochent au Congrès socialiste international d'avoir reconnu que l'Allemagne était responsable de la guerre. Dans le territoire d'Allenstein, l'Allemagne place effrontément les Alliés devant un fait accompli; elle donne à son commissaire la liberté d'envoyer à la frontière des unités de la Reichswehr. Les pangermanistes suscitent, dans la Sarre, la grève des

services publics. Bref, nos anciens ennemis poursuivent systématiquement leur dessein d'émietter le traité de Versailles et d'y substituer un état de fait qui ne sera plus ni la guerre ni la paix. Déjà, souffle çà et là l'esprit de revanche et, dans les rues des grandes villes, étudiants et soldats de la Reichswehr entonnent, à gorge déployée, le *Deutschland über Alles*.

C'est le moment que choisissent quelques journaux anglais pour féliciter M. Lloyd George de conduire, de gré ou de force, les Alliés au seuil d'une nouvelle conférence internationale, ou plutôt d'un Congrès général de l'Europe, où siégeraient, bien entendu, les Soviets et l'Allemagne et où serait, une bonne fois pour toutes, remise en question toute l'œuvre de Versailles. Tel est depuis longtemps, assurent ces journaux, le plan du premier ministre britannique, et il en poursuit la réalisation avec une opiniâtreté qui, sous une broderie d'apparentes fantaisies, forme une trame très résistante. Nous ne savons ce qu'il y a d'exact dans cette interprétation des volontés de M. Lloyd George. Mais il est certain, d'une part, que depuis l'invitation à Prinkipo, il n'a pas varié dans son idée d'engager la conversation avec les bolcheviks et, d'autre part, que déjà, dans les derniers mois du ministère Clemenceau, il rêvait de faire passer la Manche à la Conférence

de la paix. Il avait, à maintes reprises, insisté auprès du gouvernement français pour que le traité avec la Turquie fût négocié à Londres et il trouvait que c'était au tour de l'Angleterre d'offrir l'hospitalité au Conseil suprême. Ce désir avoué s'accompagnait-il d'une autre pensée plus discrète et songeait-il à préparer un vaste Congrès où, sous sa présidence, la Grande-Bretagne signifierait à l'univers une paix nouvelle, plus légère pour l'Allemagne? Je l'ignore. Je veux même croire que les journaux, qui lui attribuent ce projet et qui l'en complimentent, méconnaissent ses intentions et travestissent sa politique. Mais M. Lloyd George est un enchanteur, qui tantôt par séduction, tantôt par menaces enjouées, entraîne les passants sur ses pas et les égare dans des sentiers inconnus. Lorsqu'on ne résiste pas tout de suite à cet ensorcellement, on risque d'y succomber toujours. « Venez, murmure-t-il, asseyons-nous sur la bruyère, et cherchons ensemble les meilleurs moyens d'exécuter le traité de Versailles. » On le suit, on s'assied ; il vous montre le traité déchiré ; il vous dit : « Regardez : je n'y ai pas touché » ; et on croit voir, sous la main du magicien, le traité s'exécuter. Rien ne nous dit que demain, après avoir mis, d'abord, Krassine et Kamenef en quarantaine, il ne demandera pas à la France de voisiner avec

eux et avec le docteur von Simons dans une conférence où l'on cherchera à régler, sous l'inspiration de M. Keynes, le sort de l'Europe et de l'Asie.

M. Keynes, en effet, n'est plus seulement aujourd'hui le délégué britannique qui a travaillé quelque temps à Paris auprès de M. Lloyd George et qui, dès cette époque, a tâché d'incliner son gouvernement à des complaisances pour l'Allemagne ; il est devenu un personnage symbolique et légendaire, qui s'est institué le souffleur de plusieurs chancelleries alliées et dont les doctrines se sont répandues sous tous les climats comme une Bible nouvelle. Le désir universel de paix, le long temps perdu dans des négociations laborieuses et trop souvent stériles, la faute qu'ont commise les Alliés de ne pas imposer à l'Allemagne, avant la démobilisation, par un renouvellement d'armistice ou par des préliminaires de paix, les mesures d'exécution qui devaient servir au traité de garanties préalables, l'empressement que les peuples ont mis à se replier sur eux-mêmes après la victoire et à reprendre plus ardemment que jamais conscience de leurs intérêts distincts, l'affaiblissement graduel de la solidarité qui les avait unis devant le péril commun, tout a contribué à favoriser cette propagande déprimante et à répandre par-

tout cette sorte de lassitude et de découragement qui paralyse la volonté.

Aujourd'hui, voici que sur la pente glissante où elles se sont aventurées, l'Angleterre et la France sont arrivées au bord du gouffre. Les rouges se sont ouvert la route de Téhéran; les troupes britanniques qui tenaient la position de Mendghil se sont repliées sur Kazvin. La Pologne écrasée gémit aux pieds des bolcheviks. Le gouvernement des Soviets a continué, avec un art supérieur, la partie qu'il avait commencé à jouer pour nous endormir. Il a amusé les Polonais en paraissant accepter un armistice, a refusé l'armistice sous prétexte que les plénipotentiaires polonais n'avaient pas mandat de signer la paix et poursuivi ses avantages militaires. Pendant que M. Lloyd George essayait de s'accrocher aux basques des bolcheviks, ceux-ci le repoussaient dédaigneusement et lui répétaient, sans qu'il voulût les entendre, qu'ils étaient assez grands pour régler leurs affaires tout seuls et qu'ils s'opposaient à toute médiation. Les Alliés laisseront-ils donc retomber sous la dalle du sépulcre cette Pologne à qui, d'un commun accord, ils avaient dit : « Relève-toi et revis dans la lumière du jour? » De France, d'Angleterre, d'Amérique, de partout, des Polonais exilés étaient venus combattre, aux côtés de nos armées, pour la

liberté des peuples et pour la réalisation de leurs propres espérances nationales. Sur les drapeaux qu'avaient offerts à leurs légions les villes de Paris, de Nancy, de Belfort et de Verdun, l'aigle blanc avait fièrement déployé ses ailes, comme autrefois sur le velours rouge des étendards que portaient les Piast et les Jagellon. Par cette image sensible, les Alliés avaient montré qu'ils prenaient eux-mêmes à tâche la résurrection de la Pologne. Une nation qui, en dépit d'un morcellement criminel et d'une violence prolongée, avait gardé intactes ses traditions et sa langue, qui n'avait jamais laissé étouffer sa voix ou prescrire ses revendications et qui, soit dans l'exil, soit sous la domination étrangère, avait réussi à préserver sa personnalité, renaissait ainsi sous les auspices de plusieurs des puissances belligérantes. Et lorsque la victoire vint récompenser les efforts des armées au milieu desquelles avaient combattu les troupes polonaises, l'Angleterre, l'Amérique, la France et leurs alliés tinrent la parole donnée. Le traité de Versailles consacra l'indépendance de la Pologne et réunit les morceaux que la Russie, la Prusse et l'Autriche s'étaient partagés. N'était-ce là qu'un vain simulacre ou une éphémère velléité?

Personne ne peut supposer que l'Entente désavoue aujourd'hui, par incohérence ou par

aboulie, les efforts qu'elle a faits, les années dernières, pour rétablir une Pologne viable et pour limiter, à l'est comme à l'ouest, les ambitions allemandes. MM. Lloyd George et Millerand se sont, de nouveau, rencontrés à Hythe et ont médité ensemble sur les lendemains de l'Europe. Le premier ministre britannique a reçu Kamenef et Krassine et de nouveaux télégrammes ont été échangés entre Londres et Moscou. Un langage plus ferme a été tenu, des mesures plus précises ont été étudiées ; on a essayé d'arrêter enfin, par des décisions communes, le cours des événements qui avaient surpris, dans son demi-sommeil, la diplomatie des Alliés. Mais la tâche est maintenant plus difficile qu'hier. Non seulement les succès des bolcheviks ont enflé leur orgueil et accru leurs prétentions ; non seulement leur arrogance, encouragée par les défaites polonaises et par l'attitude hésitante du Cabinet anglais, est devenue, pour la paix du monde, une menace perpétuelle, mais tout nous permet de croire qu'il y a eu et qu'il y a entre le gouvernement de Berlin et eux des pourparlers secrets et, sans doute, des accords. Depuis un mois, des messages radiographiques, que de savantes combinaisons de chiffres rendaient illisibles, se sont mystérieusement multipliés entre le Reich et les Soviets. Ces silencieuses conversations

aériennes, engagées par-dessus l'immensité des plaines polonaises, ne laissent pas d'être inquiétantes. Si l'on n'y prend garde, tout ce qui s'est fait à Versailles peut achever de se détruire à Varsovie.

XII

1er septembre 1920.

Le traité de Sèvres. — Nos œuvres d'Orient. — Le général Gouraud à Damas. — Campagne de revanche en Allemagne. — La Haute-Silésie. — La Pologne et ses ennemis héréditaires. — La leçon du passé. — Les démarches divergentes et l'alliance fondamentale.

La ville de Sèvres a maintenant, elle aussi, son fleuron dans la couronne de la paix. Le traité turc a été signé, à la manufacture nationale, au milieu des biscuits et des flambés. C'est lui-même un objet fragile, peut-être un vase brisé. N'y touchez pas. Jusqu'à la dernière heure, les conceptions opposées de la Grèce et de l'Italie sur les destinées de l'île de Rhodes ont failli tout faire échouer. Plusieurs fois annoncée, la cérémonie des signatures a dû être plusieurs fois ajournée. Elle a finalement eu lieu dans la lassitude et l'indifférence, et c'est à peine si quelques observateurs attentifs ont remarqué, avec un peu de mélancolie, qu'elle consacrait une redoutable diminution de l'influence fran-

çaise en Orient. Désormais une grande partie de l'Asie Mineure va être soumise, sinon à la souveraineté directe ou au protectorat, du moins au mandat de nations étrangères, et il n'y a point à nous dissimuler que la prospérité d'un grand nombre de nos établissements pourra, tôt ou tard, se trouver menacée par de périlleuses concurrences. Plus que jamais, le gouvernement de la République va avoir demain le devoir d'entretenir avec sollicitude cette immense floraison d'œuvres d'assistance et d'enseignement qui a jeté, dans le Levant, tant d'éclat sur le nom de la France.

Si nous voulons savoir quelle était, à la veille de la guerre, l'importance de ces institutions et quelles seraient, par conséquent, nos pertes morales, si nous les laissions détruire, il n'est que de nous référer au très intéressant rapport que M. Maurice Pernot avait rédigé, en 1912, pour le comité de défense des intérêts français en Orient, après un voyage d'études à Constantinople, en Égypte et en Turquie d'Asie. De l'enquête approfondie à laquelle il a été alors procédé, il ressort qu'avant les hostilités, toutes les échelles du Levant étaient peuplées de nos collèges et de nos écoles, de nos hôpitaux et de nos orphelinats. Partout, des instituteurs français enseignaient aux enfants du pays notre langue et notre his-

toire; des religieuses françaises soignaient les malades, secouraient les pauvres et les infirmes, recueillaient et élevaient les orphelins. Pour faire le commerce à l'est de la Méditerranée, beaucoup de navires étrangers s'abritaient encore sous notre pavillon; les pèlerins du monde entier visitaient les sanctuaires de Palestine sous les auspices de la France; les religieux établis aux Lieux saints exerçaient leur ministère sous l'égide des droits que nous avait cédés le Sultan. Mais, nulle part, nous ne réservions les bienfaits de nos œuvres à nos protégés officiels. Notre clientèle ne comprenait pas seulement les catholiques; elle se recrutait aussi parmi les chrétiens des divers rites et parmi les musulmans eux-mêmes. Au moment où la guerre a éclaté, nos écoles d'Orient étaient fréquentées chaque année par plus de cent mille élèves, et les malades, infirmes, vieillards et enfants assistés dans nos hôpitaux, asiles ou dispensaires, se comptaient par centaines de mille. Le plus large esprit de tolérance régnait dans tous nos établissements. La mission laïque voisinait avec les congrégations; ni la diversité des religions, ni la multiplicité des races n'altérait l'unité de notre action. Sans doute, les succès naissants de cette pénétration pacifique avaient excité l'émulation et parfois l'envie des autres puissances; mais, dans

l'ensemble, la France gardait une situation privilégiée, et c'était elle qui restait, en Orient, le porte-drapeau de la civilisation.

Or, voici maintenant que nos amis anglais vont s'établir en Palestine et en Mésopotamie. Il est à craindre que bientôt, sans qu'ils montrent contre nous aucune mauvaise volonté, leur influence ne se substitue à la nôtre et qu'à l'exemple de ce qui se passe déjà en Égypte, notre autorité séculaire ne soit peu à peu ébranlée dans ces contrées. En Palestine, l'Empire britannique a l'intention d'établir une colonie sioniste et il suffit de lire un peu régulièrement les journaux anglais pour voir quelles grandes espérances éveille ce projet chez les intéressés. Aujourd'hui, l'Alliance israélite enseigne le français dans ses écoles de Jaffa, dans sa très importante école d'agriculture de Mikweh-Israël, dans son école professionnelle et dans ses écoles primaires de Jérusalem. Le sionisme importé par l'Angleterre nous restera-t-il aussi favorable? Nous devrons, en tout cas, défendre de notre mieux, à Jaffa, les établissements des Frères de la doctrine chrétienne; à Ramleh, l'école de filles et le dispensaire tenus par les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition; à El-Atroun, le dispensaire des Pères trappistes; à Bethléem les écoles des Frères, les pensionnats des Sœurs de Saint-Joseph, l'hô-

pital français des Filles de la Charité. Nous devrons maintenir à Jérusalem ce séminaire de Sainte-Anne, qu'y a fondé, en 1882, Mgr Lavigerie, et qui fournit à l'Égypte, à la Syrie et aux régions voisines tant de prêtres et de professeurs instruits suivant les méthodes françaises, le séminaire maronite des Lazaristes, le séminaire syrien des Bénédictins français, le collège des Frères de la doctrine chrétienne, l'orphelinat et l'école professionnelle des Pères de Sion, les pensionnats des Sœurs de Notre-Dame de Sion et des Sœurs de Saint-Joseph, l'orphelinat melchite des Bénédictins français, le noviciat de l'orphelinat des Sœurs du Rosaire, notre admirable hospice Saint-Vincent de Paul avec ses asiles, ses dispensaires et ses ouvroirs, et l'hôpital français Saint-Louis. Nous devrons, plus encore s'il est possible, sauvegarder la prospérité de la célèbre école française d'études bibliques que les Dominicains avaient eu si grand mal à protéger, avant la guerre, contre la rivalité intrigante d'un Jésuite allemand, le père Fonk, et dont la magnifique bibliothèque est fréquentée par tous les savants étrangers qui viennent à Jérusalem. Il y a un tel intérêt à empêcher la disparition ou la décadence de cet établissement de haute culture française que le gouvernement de la République serait bien inspiré s'il essayait d'obtenir de la

Grande-Bretagne un régime d'exterritorialité pour cette grande école d'histoire et d'archéologie.

Nous n'aurons pas de moindres efforts à faire en Mésopotamie pour la défense de nos intérêts nationaux. Soit dans la région d'Orfa, soit dans celle de Mossoul, soit dans celle de Bagdad, nous avons eu jusqu'ici une situation que nous ne saurions laisser compromettre par le traité de paix. D'Orfa, une mission de Capucins français avait étendu notre influence à Karpout, Diarbékir et Mardin; de Mossoul, les Dominicains français avaient rayonné jusqu'au Kurdistan et jusqu'au lac de Van. De Bagdad, les Carmes avaient porté leur action jusqu'à Bassorah. Nous demanderons au gouvernement britannique de vouloir bien veiller à ce que ses agents, dont le zèle est parfois un peu indiscret, ne tournent pas contre nous l'autorité qu'ils vont tenir, en Mésopotamie, du mandat donné à l'Angleterre par la Conférence de la paix.

En Syrie, par bonheur, nous sommes plus rassurés. Les mesures prises par le général Gouraud, sur l'excellente iniative de M. Millerand, ont mis fin aux machinations, trop longtemps tolérées, de l'émir Feyçal. A Beyrouth, nous n'avons rien à redouter directement pour notre Faculté de médecine, pour la Faculté orientale

des Pères jésuites, pour l'Université Saint-Joseph, pour le Collège des Frères de la doctrine chrétienne, pour les deux collèges de la Mission laïque, pour le Collège maronite de la Sagesse, le Collège patriarcal melchite, le Collège de Saint-Jean Maron, les Écoles de l'Alliance israélite, des Capucins, des Frères, des Dames de Nazareth, des Sœurs de la Sainte-Famille, des Filles de la Charité, de l'Alliance française. J'arrête là cette énumération, mais elle n'est point limitative, et j'omets certainement beaucoup de fondations intéressantes. De même, les Lazaristes d'Antoura et de Broummana, les Maristes de Jounieh, de Batroun, de Gebaïl, d'Amchit, de Deir el Kamar, de Sidon, les Sœurs de la Sainte-Famille de Baadbah, les Filles de la Charité de Zouck, les Jésuites de Ghazir, de Zahlé, de Hammana, de Bikfaya, de Gezzine, de Tanaïl, de Ksara, les Capucins de Baabdeth, les Filles de la Charité de Phannès et de Broummana, les Frères et autres instituteurs de Beit-Méry, les Sœurs du Bon Pasteur de Hammana, les Frères et les Sœurs de Beskinta, de Sour, de Lattaquiéh, de Tripoli, peuvent désormais continuer librement, à l'abri du drapeau tricolore, leur active et féconde propagande française.

Lorsqu'il est entré victorieusement à Damas, le général Gouraud y a trouvé un collège des

Lazaristes, où venaient, pour apprendre le français, les enfants des premières familles de la cité, ainsi que ceux du Hauran et de l'Arabie; il y a trouvé un collège patriarcal grec catholique, où notre langue était aussi fort bien enseignée; il y a trouvé des écoles dirigées par l'Alliance israélite, par les Filles de la Charité, par les Franciscaines de Marie. En arrivant à Homs et à Alep, nos troupes y ont vu également des œuvres de toutes sortes, créées ou protégées par nous; et, à chaque pas qu'elles faisaient, elles ont pu relever des traces de notre traditionnelle influence. Beaucoup de ces établissements ont eu, en ces dernières années, à souffrir cruellement de la guerre. Des maîtres ont été mobilisés, d'autres expulsés; les élèves se sont dispersés; les classes se sont vidées. Mais, depuis que nous avons clairement montré notre volonté de ne rien abandonner de nos droits en Syrie, une reprise se fait déjà sentir; il dépend de nous qu'elle s'accélère. Dans le reste de la Turquie d'Asie, la pénétration française est bien compromise. En Orient, autant et plus que partout ailleurs, la paix sera une création continue.

Mais si graves que soient ces questions d'avenir, c'est toujours l'exécution du traité de Versailles, de plus en plus menacée par l'attitude de l'Allemagne, qui hante les esprits. Dans les cam-

pagnes dévastées où j'écris cette chronique, réfugié, comme tant d'autres, en un abri provisoire, j'ai rencontré chaque jour de pauvres gens qui, devant les ruines de leurs foyers, me demandaient avec quelque inquiétude : « Est-ce qu'*ils* vont revenir? » Interrogation douloureuse, qui prouve qu'à la façon dont le traité est appliqué, une partie du peuple français commence à perdre le sentiment de la victoire. Non, *ils* ne reviendront pas, parce qu'ils ne sont pas, pour le moment, en état de recommencer une agression et que nous tenons le Rhin. Mais il n'en est pas moins vrai que le vieil aigle impérial, que tant de Français avaient la naïveté de croire blessé à mort, relève insolemment la tête et que la faiblesse des Alliés encourage partout en Allemagne des espérances de revanche.

Les troubles sanglants qui viennent d'avoir lieu à Kattowitz sont venus illustrer d'une image sinistre les renseignements que j'avais donnés ici sur ce qui se passe, depuis plusieurs mois, en Haute-Silésie. L'Allemagne tente l'impossible pour y empêcher le plébisciste ou pour faire qu'il ne tourne pas en faveur des Polonais. Dans les remarques que M. de Brockdorff-Rantzau avait présentées, le 29 mai 1919, sur les premières conditions de paix, il avait textuellement écrit : « L'Allemagne ne saurait se passer de la Haute-

Silésie. Par contre, la Pologne n'a pas besoin de la Haute-Silésie. » Cette phrase est restée le mot d'ordre allemand. Comme je l'avais indiqué, le gouvernement du Reich s'était proposé de remettre en discussion, à la Conférence de Spa, le sort de la zone plébiscitaire. Notez qu'à la suite des observations de M. de Brockdorff-Rantzau, les Alliés avaient déjà fait à l'Allemagne, dans leur réponse du 16 juin 1919, une importante concession. Dans la rédaction primitive du traité, la Haute-Silésie était immédiatement détachée de l'Allemagne pour devenir polonaise. Le 16 juin, après les objections de la délégation allemande, les Alliés déclarent candidement : « En raison de l'affirmation (produite par M. de Brockdorff-Rantzau) que la Haute-Silésie, quoique habitée par une majorité de Polonais dans la proportion de 2 à 1 (1 250 000 contre 650 000, d'après le recensement allemand de 1910) désire rester allemande, les puissances consentent à ce que la question de savoir si la Haute-Silésie doit faire partie de l'Allemagne ou de la Pologne soit déterminée par le vote des habitants eux-mêmes. » Et c'est alors qu'ont été définitivement rédigés les articles 87 et suivants du traité, ainsi que l'annexe relative au plébiscite et à la Commission interalliée qui doit, jusqu'à la consultation du pays, exercer l'autorité gouvernementale.

Mais toute concession faite à l'Allemagne lui donne l'espoir d'en obtenir de nouvelles. Si le général Le Rond, président de la Commission interalliée, ne s'était trouvé à Spa et n'avait mis les Alliés en garde contre les arrière-pensées de la délégation allemande, la question de la Haute-Silésie aurait été liée, dans le débat, à celle du charbon.

Comme elle a été heureusement écartée, les manœuvres et les intrigues ont redoublé, dans toute la zone du plébiscite, en vue de tenir en échec les prescriptions édictées par la Commission interalliée, qui est, depuis le 11 février dernier, installée à Oppeln. L'article 88 du traité prévoit que « toutes les sociétés militaires ou semi-militaires », formées par les habitants de la Haute-Silésie, doivent être sur-le-champ dissoutes. Dès les premiers mois de cette année, se sont multipliées dans tout le territoire plébiscitaire, avec l'appui à peine dissimulé du gouvernement allemand, des sociétés secrètes, qui se recrutaient surtout parmi les anciens militaires et qui s'armaient dans l'ombre : telles, la *Freie Vereinigung,* dont des instituteurs étaient les membres les plus actifs; les *Vereinigte Verbände Heimattreuer Oberschlesier,* qui avaient installé dans la plupart des localités des soldats originaires du dehors; la *Kampforganisation Ober-*

schlesien, qui avait établi partout un véritable régime de terreur; la *Technische Nothilfe,* qui, ayant son siège principal à Berlin, avait créé, en Haute-Silésie, un grand nombre de sections, dont une, celle de Beuthen, comptait plus de sept cents membres, tous armés de revolvers. A ces associations qui pullulaient à vue d'œil, s'ajoutaient encore les Ligues des anciens prisonniers de guerre et d'étranges bandes d'officiers, qui avaient pris, pour la forme, des dénominations sportives, mais qui recevaient régulièrement leurs instructions de Breslau et qui accomplissaient leur sombre besogne sous la protection bienveillante de la *Sicherheitspolizei.* Il y avait ainsi, dans toute la Haute-Silésie, un complot permanent, fomenté par l'Allemagne contre la Commission interalliée, qui était chargée de faire exécuter le traité de Versailles et de préparer, en toute impartialité, la manifestation indépendante de la volonté populaire. Il a fallu que la Commission prît le parti de dissoudre les plus dangereuses de ces organisations, de saisir les dépôts d'armes clandestins et de se défendre elle-même contre cette audacieuse conspiration. Mais, jusqu'à la victorieuse contre-offensive de la Pologne, l'avance des bolcheviks sur Varsovie avait naturellement ranimé toutes les ambitions allemandes; et c'est ainsi que, dans une effer-

vescence soigneusement entretenue par le pangermanisme, se sont produits les désordres meurtriers de Kattowitz, au lendemain même du jour où « une émeute anti-polonaise », savamment montée, avait éclaté à Dantzig et où, à l'autre extrémité de l'Allemagne, dans la Sarre, une propagande de même origine avait provoqué une agitation correspondante. Il faudrait que les Alliés fussent bien sourds pour ne pas entendre les coups de bélier par lesquels on essaie d'ébranler, de toutes parts, les fondements du traité.

Depuis le début du drame polonais, l'Allemagne en a suivi, avec une attention très éveillée, les péripéties émouvantes. Constamment partagée entre l'espérance et la crainte, elle n'a cessé de supputer ses chances et de guetter l'occasion. Au moment même où l'armée polonaise se redressait, devant Varsovie, dans un admirable mouvement stratégique, un des organes officieux du Reich, la *Gazette de Cologne,* prenant un peu vite ses intimes désirs pour la réalité, annonçait déjà triomphalement la chute de la vieille capitale. Elle nous montrait la Pologne, battue et repentante, agenouillée devant l'Allemagne et renonçant à toutes les clauses qui ont été insérées dans le traité pour assurer son indépendance. Malheureuse Pologne, qui paraît éternellement condamnée à recommencer son

histoire et à être alternativement la victime des Allemands et des Russes, voici qu'elle a, une fois de plus, à se débattre contre la double étreinte de ces ennemis héréditaires.

On sait qu'il y avait, dans l'article 87 du traité de Versailles, une lacune grave, rendue, à vrai dire, inévitable par la révolution russe. En proclamant la résurrection de la Pologne, cet article déterminait, bien entendu, la frontière commune de l'Allemagne et de l'État reconstitué; mais il ne traçait pas, et pour cause, les limites orientales. Il se bornait à dire : « Les frontières de la Pologne, qui ne sont pas spécifiées par le présent traité, seront ultérieurement fixées par les principales puissances alliées et associées. » Depuis que le traité est entré en vigueur, cette disposition est restée lettre morte. Les « principales puissances alliées et associées » n'entretenant pas avec les Soviets de relations diplomatiques, il était impossible de procéder, avec l'assentiment de la Russie, à la délimitation annoncée. Mais, faute d'une démarcation contradictoire, il eût été prudent de nous entendre avec la Pologne sur la ligne qu'en aucun cas elle ne devrait dépasser.

Les gouvernements auraient sans doute mieux pris cette précaution élémentaire, s'ils avaient tenu plus grand compte des remarquables travaux

de ce Comité d'études qui, pendant la guerre, siégeait à notre ministère des Affaires étrangères sous la présidence de M. Ernest Lavisse et sous la vice-présidence de M. Charles Benoist. Un des membres de ce Comité, M. Grappin, professeur au Prytanée militaire de la Flèche et auteur d'une belle *Histoire de la Pologne,* avait examiné, en un savant rapport, les conditions de la propriété foncière sur les territoires de l'ancien royaume, et il avait exposé que les Polonais de toutes opinions, les socialistes comme les autres, étaient d'accord pour réclamer un large domaine à l'Est, et cela, non pas dans un intérêt politique et militaire, mais dans la pensée de trouver une solution plus facile à un redoutable problème agraire et social. La Pologne a un immense contingent de population rurale, dont elle se soulage chaque année par des émigrations temporaires ou définitives. Au lieu de chercher de lointains débouchés dans le Nouveau Monde et de fournir à l'Allemagne un supplément périodique de main-d'œuvre, le paysan polonais préférerait certainement ne se point exiler et cultiver, dans les confins, des terres qui sont pour la plupart la propriété de ses compatriotes. Il était donc à prévoir que la Pologne se laisserait tenter par ces vastes régions dont la souveraineté demeurait incertaine et qu'elle chercherait à poser

elle-même aussi loin que possible les bornes dont les Alliés ne lui avaient pas indiqué l'emplacement. De leur côté, les Soviets, héritiers masqués et fidèles disciples de l'ancien impérialisme moscovite, s'étaient promis, comme l'Allemagne, de réduire la Pologne à sa plus simple expression géographique et morale. Ils avaient massé dans les provinces litigieuses une armée rouge qui n'était évidemment pas là pour rester longtemps l'arme au pied. Entre ces deux courants d'électricité contraire, comment l'étincelle n'aurait-elle pas jailli? Quelles que fussent, du reste, les causes immédiates de l'incendie, il ne se serait pas propagé si vite sans les matières combustibles que les siècles ont amoncelées entre la Vistule et le Niémen.

La question des frontières de l'État polonais avait cependant été fort bien étudiée, elle aussi, par un autre membre du Comité que présidaient MM. Lavisse et Charles Benoist. M. Fallex, professeur au lycée Louis-le-Grand, avait montré quelles avaient été, au cours des siècles, les lignes successives qui avaient si souvent modifié la configuration de la Pologne. A l'ouest, les Slaves s'étaient progressivement retirés sous la pression germanique. Un premier repli les avait ramenés de l'Elbe à la région de l'Oder ; un second les avait confinés dans les bassins de la Warta et

de la Vistule, qui avaient été le berceau de la grandeur polonaise; et enfin, du seizième siècle à la fin du dix-huitième, la frontière occidentale du royaume était restée à peu près stationnaire. D'autre part, dans la direction de la Baltique, les Polonais avaient fait un effort prolongé pour conserver la bande de littoral dont ils avaient besoin. D'abord éloignés de la mer par la perte de la Poméranie et par l'extension du duché de Prusse, ils s'étaient rouvert, à coups de coudes, le chemin du rivage et avaient gardé jusqu'au dix-huitième siècle le couloir d'accès que leur offrait la basse Vistule. A l'est, la frontière avait maintes fois oscillé pendant les âpres luttes de plusieurs siècles qu'avaient soutenues les Polonais contre les Moscovites. Après avoir été portée, d'abord, au cœur même de la Russie, elle avait reculé en deux étapes principales, l'une en 1618, l'autre en 1667, et s'était alors elle-même fixée pour une centaine d'années, pendant lesquelles la Russie avait provisoirement renoncé à s'annexer la Pologne et s'était, à la mode soviétique, contentée de chercher à l'asservir. Cette poussée à l'est, cette poussée à l'ouest, ce rejet à la mer, ce sont les mêmes tentatives qui se sont renouvelées hier contre la Pologne.

Le bolchevisme — *Janus Bifrons* — a deux faces, qui ont été l'une et l'autre parfaitement

mises en lumière dans la réponse des États-Unis au gouvernement italien et dans la note adressée à l'Amérique par M. Millerand ; et nous ne pouvons que nous féliciter de voir le cabinet français et le président Wilson suivre la même politique vis-à-vis des Soviets, comme ils suivent la même vis-à-vis de la Pologne. Les bolcheviks sont des révolutionnaires internationalistes et les documents qui viennent d'être publiés par le *Morning Post* sont de nature à nous édifier sur les procédés qu'ils emploient à l'étranger. Mais ils sont aussi de farouches nationalistes et, qu'ils en conviennent ou non, ils poursuivent simplement aujourd'hui contre la Pologne l'œuvre d'Ivan III le Grand et d'Ivan IV le Terrible.

Lorsque après la défaite des chevaliers teutoniques à Grünwald, Jagellon signait avec ses ennemis de l'ouest le traité de Thorn, la paix conclue était qualifiée d'éternelle ; et c'était également ce mot d'éternité qui revenait sans cesse dans les traités passés entre la Pologne et la Moscovie. La bataille cependant était à peine éteinte, qu'elle se rallumait aussitôt. Le royaume était constamment sur le qui-vive. A l'aurore du seizième siècle, Ivan III, qui s'était fait proclamer empereur de toutes les Russies, avait refoulé Polonais et Lithuaniens du bassin de l'Oka dans celui du Dniepr. Ses successeurs,

dont les bolchevistes ont tenté de s'inspirer, ont obstinément poursuivi cette politique de compression. Pour la Pologne, le seizième siècle a été fait tout entier de guerres et de trêves alternées. Dès 1512, l'empereur Maximilien avait proposé à Vassili Ivanovitch un plan de partage de la Pologne. Celui-là devait mettre la main sur les provinces prussiennes; celui-ci se serait approprié la Lithuanie. Seule, la victoire des Polonais à Orcha les avait garantis contre cette spoliation concertée : victoire presque inespérée comme celle qui a, ces jours derniers, sauvé Varsovie. Cinquante ans plus tard, Ivan le Terrible, qui avait pris le titre de tsar, enlevait au roi Sigismond Polotsk en Lithuanie et les conquêtes polonaises de Livonie. Vainement Batory recouvrait-il ensuite les provinces perdues. A partir du dix-septième siècle, la Pologne n'allait plus cesser de reculer, jusqu'aux jours funestes des trois partages, devant l'action, tantôt distincte, tantôt combinée, de la Prusse et de la Moscovie.

A l'ouest, c'est l'électeur de Brandebourg, Joachim Frédéric, qui se fait reconnaître, par les rois élus de Pologne, comme gouverneur de la Prusse ducale; c'est son fils, Jean Sigismond, qui réunit la marche brandebourgeoise aux possessions teutoniques et pose ainsi les premières

assises de la monarchie prussienne; c'est Frédéric Guillaume Ier, le grand Électeur, qui, par une longue série de manœuvres tortueuses, se fait attribuer la souveraineté de la Prusse ducale « pour le temps que dureront dans les mâles les Hohenzollern brandebourgeois » ; c'est Frédéric III, dit le Fat, qui, couronné « roi en Prusse » et sacré à Kœnigsberg, jette sur la Pologne un regard de plus en plus chargé de convoitise. A l'est, c'est Michel Feodorovitch qui inaugure la dynastie des Romanov; c'est Alexis Mikhaïlovitch qui enlève à la Pologne la province de Smolensk, le duché de Sévérie, toutes les régions ukraniennes situées sur la rive gauche du Dniepr, et qui fige, pour un siècle, au bénéfice de l'Empire moscovite, la frontière russo-polonaise.

Puis, avec le dix-huitième siècle, voici venir le déclin, l'agonie et la mort. L'idée d'un démembrement de la Pologne avait cheminé dans l'esprit de ses grands voisins. Ni Frédéric II, ni Marie-Thérèse n'avaient à l'inventer; il leur suffisait de l'emprunter à leurs prédécesseurs. Catherine eût préféré asseoir la domination russe sur une Pologne intacte, mais elle accepta la combinaison et l'humanité impuissante assista au crime de 1772, suivi bientôt de ceux de 1793 et de 1795. Dans le premier et le troisième par-

tage, la Russie, l'Autriche et la Prusse se distribuaient les morceaux. Dans le second, la Prusse et la Russie prenaient seules leur part du festin : c'était après Valmy; la Prusse, déjà lasse de lutter contre la France, avait déclaré qu'elle ne continuerait la guerre qu'à la condition de recevoir en Pologne une compensation avantageuse et Catherine II s'était prêtée à ce marchandage. Lorsque les Soviets et le Reich crient très haut qu'il n'a jamais existé entre eux aucun accord secret, nous avons le droit de ne pas nous fier trop aveuglément à leurs protestations concordantes.

On s'explique mal comment le gouvernement britannique, qui avait collaboré avec les États-Unis et avec la France à la restauration de la Pologne, a pu oublier, depuis quelques mois, les leçons de cette longue histoire et se désintéresser aussi complètement de l'intégrité et de l'indépendance de l'État ressuscité. M. Lloyd George a, il est vrai, déclaré que le maintien d'une Pologne forte et autonome était indispensable à la conservation de la paix. Il s'est même décidé à prononcer, sur le tard, quelques paroles de sympathie pour les héroïques armées qui défendaient, sous les murs de Varsovie, leurs libertés nationales. Lord Curzon et lui n'en ont pas moins fait, en dehors de la France, auprès du gouvernement polonais, une démarche singu-

lière, et qui risquait de le décourager, lorsqu'ils lui ont conseillé d'accepter des conditions qui auraient permis aux Soviets de s'immiscer à leur guise dans les affaires intérieures de la Pologne. Une telle recommandation, qu'une bonne partie de la presse anglaise a blâmée, et qui heureusement n'a pas été écoutée, était contraire, non seulement aux intérêts vitaux de la Pologne, mais à ceux de tous les Alliés et, si elle avait amené les Polonais à déposer les armes avant leur tentative suprême, les bolcheviks et l'Allemagne eussent été seuls à s'en réjouir.

J'aurais préféré, je l'avoue, qu'au même moment, la France ne se séparât pas, à son tour, de l'Angleterre, en reconnaissant le gouvernement du général Wrangel. Je sais bien qu'après avoir eu l'illusion de lancer au secours de la Pologne la Tchéco-Slovaquie, la Roumanie, voire même la Hongrie, on a pensé que les troupes du général opéreraient dans le sud une utile diversion. Mais la reconnaissance n'ajoutait rien à la force militaire de ces troupes et, à supposer que le geste fût opportun, il perdait presque toute efficacité par l'abstention des autres nations alliées. Il a eu, en tout cas, l'inconvénient d'opposer, sans aucun intérêt pratique, notre attitude à celle de l'Angleterre. M. Lloyd George s'en est montré quelque peu irrité et, si la France voulait

s'exposer au chagrin de le mécontenter, mieux valait peut-être que ce fût dans des questions comme celles de l'indemnité allemande et du charbon, dont dépend le relèvement de notre pays.

Ces regrettables « cavaliers seuls », que se sont permis, presque à la même heure, la France et l'Angleterre, ont mieux fait comprendre aux deux gouvernements la nécessité de se concerter dans leur politique européenne. Pour l'un comme pour l'autre, l'heure est passée du splendide isolement et de l'égoïsme sacré. M. Millerand a profité de sa visite aux champs de bataille pour rappeler éloquemment la fraternité d'armes franco-britannique et pour affirmer la pérennité de l'Entente cordiale. Mais l'accord, auquel devaient aboutir les conversations de M. Paléologue et de lord Derby et qu'on avait prématurément annoncé, a bientôt paru être d'un enfantement laborieux. Souhaitons qu'il soit rendu plus sûr et plus durable par le redressement polonais.

C'est le moment de reprendre à notre compte les sages réflexions que le *Times* faisait, ces jours-ci, sur « l'alliance fondamentale ». J'ai vu de près en 1912, bien avant la guerre universelle, le commencement de la crise balkanique. Je ne me rappelle pas qu'une seule fois la Grande-Bretagne ou la France ait pris alors une initiative

isolée. Après avoir versé leur sang pour une cause commune, les deux nations vont-elles donc agir maintenant avec moins d'intimité qu'autrefois? Non, non, cela n'est pas possible. Pour chacune d'elles, ce serait le suicide. Déjà nous ne portons que trop la peine de ces tiraillements. Les deux pays ont les mêmes intérêts d'avenir ; seule, leur union fait leur sécurité; aucun d'eux ne peut désirer l'affaiblissement de la Pologne, ni le réveil de l'impérialisme allemand, ni le développement de l'impérialisme bolcheviste. Hâtons-nous donc. Puisque le rétablissement de l'armée polonaise nous a laissé un instant pour respirer, profitons de ce répit, l'Angleterre et nous, pour remettre, sans plus de retard, notre politique à l'unisson.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

I. — L'union sacrée. — Le président de la République. — L'exécution du traité de Versailles. — Les responsabilités de l'Allemagne. — La créance de la France. — La volonté du Parlement. — Le Conseil suprême. — Les méthodes diplomatiques. — La question de Constantinople. — Le temps perdu 1

II. — Nos alliances. — M. Keynes et M. Clemenceau. — Encore le Conseil suprême. — Lord Robert Cecil et le traité de Versailles. — La prochaine conférence financière internationale. — En Orient. — Dialogue de l'Entente et de l'Allemagne. — La Ruhr................................ 25

III. — La restauration de nos finances. — Impôts et emprunts. — Le charbon et le Conseil suprême. — La mauvaise volonté du Reich et la longanimité des Alliés. — Les droits de la France. — La comédie allemande. — L'occupation de Francfort.. 49

IV. — Encore les impôts. — Les sommes à rembourser par l'Allemagne. — Le crédit de la France. — Les calomnies d'outre-Rhin. — Le prétendu impérialisme français. — L'exécution du traité. — Le désarmement de l'Allemagne. — Le débiteur qui joue l'insolvabilité. — Les droits de la France en Orient.. 73

V. — Le 1er mai. — Villes et campagnes. — Les Conseils généraux. — Les grèves politiques. — Vertus et erreurs de la solidarité. — Majorités et minorités. — Le sang-froid de

M. Millerand. — Les faux-fuyants de l'Allemagne. — Les tentatives de revision du traité. — Les réparations..... 97

VI. — La restauration des finances. — L'échec de la grève générale. — Le traité de Versailles et les manœuvres allemandes. — Le danger des concessions. — Nos dommages de guerre et la dette allemande. — La Commission des réparations. — Le protocole du 28 juin 1919. — La peau de chagrin. — Le forfait. — La déclaration de Hythe.................... 121

VII. — Le président de la République. — Le maintien de l'ordre. — Associations et syndicats de fonctionnaires. — — L'État et le gouvernement. — Le relèvement du pays. — Les réparations et l'accord de Hythe. — La Haute-Silésie. — Avant Spa. — Les manœuvres allemandes. — M. Lloyd George et M. Krassine. — L'Entente cordiale......... 145

VIII. — Les droits financiers des deux Chambres. — Les plus-values. — La vraie France. — L'organisation militaire de demain. — La nécessité de désarmer l'Allemagne. — Le charbon. — Trop de concessions. — L'entrevue de Boulogne. — L'Amérique et les Alliés. — L'Italie et M. Giolitti..... 168

IX. — Les difficultés de la paix. — Le traité de Saint-Germain. — La fin de l'Empire dualiste. — L'Autriche. — En Orient. — Les droits de la France en Syrie. — Les Alliés à Bruxelles et à Spa. — Les prétentions allemandes. — Le péril des concessions. — Réparations et charbon...... 192

X. — Le budget. — Nos dettes de guerre. — Le danger d'aller à Genève. — Les décisions de Spa. — Les avances à l'Allemagne. — La Commission des réparations désavouée et dessaisie. — En Orient. — La fuite de Feyçal. — En Pologne. — M. Lloyd George et les Soviets. — La solidarité des Alliés.................................... 216

XI. — La clôture de la session parlementaire. — Le nouvel emprunt. — Le change et la balance commerciale. — Le traité de Neuilly et la Bulgarie. — La conférence de Spa et les Chambres. — Plus de concessions à l'Allemagne! — La Ruhr. — France et Angleterre. — Continuation des manœuvres allemandes. — Le traité de Versailles et les tentatives de revision. — L'esprit de M. Keynes. — Au bas de la pente.. 240

XII. — Le traité de Sèvres. — Nos œuvres d'Orient. — Le général Gouraud à Damas. — Campagne de revanche en Allemagne. — La Haute-Silésie. — La Pologne et ses ennemis héréditaires. — La leçon du passé. — Les démarches divergentes et l'alliance fondamentale.................... 264

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 25424.

